



**Gouvernement du Burkina Faso**

**PLAN NATIONAL MULTI RISQUES  
DE PREPARATION ET DE REPONSE  
AUX CATASTROPHES**

**Préparation, interventions de premiers secours,  
Réhabilitation et reconstruction**

# TABLE DES MATIERES

	<b>Pages</b>
<b>Sommaire exécutif</b>	<b>3</b>
<b>Définition des concepts</b>	<b>5</b>
<b>Résumé exécutif</b>	<b>6</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>7</b>
But de ce plan	
Leçons apprises et expériences antérieures	
Liens entre les interventions avant, pendant et après une catastrophe	
Décentralisation des plans au niveau local	
<b>2. Description du contexte</b>	<b>7</b>
Contexte légal	
Contexte socio-economique	
Contexte de partenariat (plan d'appui IA, Gouv/Gouv, ONG/Gouv, population, profils ONG)	
Contexte Programmatique	
Contexte Humanitaire :	
Historique des urgences humanitaires au Burkina Faso	
Indicateurs de la situation humanitaire de base et la capacité de résilience des populations	
<b>3. Analyse des risques de catastrophes</b>	<b>13</b>
Identification des situations d'urgence potentielles et des mesures de réduction des risques	
Evaluation des risques	
Matrice d'analyse des risques prioritaires, des hypothèses de planification, de leur interdépendance et des scénarios	
Cartographie des risques humanitaires	
<b>4. Structures de Coordination interne et conjointe, rôles et responsabilités</b>	<b>30</b>
Gouvernement – niveau National	
Comité National ad hoc de Gestion de Crise	
Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation - CONASUR	
Coordination sectorielle – Chefs de file techniques ministériels, partenaires techniques et financiers	
Gouvernement – niveau Régional / Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation - CORESUR	
Gouvernement – niveau Provincial / Conseil Provincial de Secours d'Urgence et de Réhabilitation - COPROSUR	
Gouvernement – niveau Départemental/ Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation - CODESUR	
Gouvernement – niveau Villageois/ Conseil Villageois de Secours d'Urgence et de Réhabilitation - COVISUR	
Partenaires Techniques, Financiers, et ONG	
Groupe de Coordination Humanitaire (RC, UNCT, bailleurs, bilatéraux, ONG, FICR, Points focaux sectoriels	
Structures conjointes – Gouvernement et partenaires techniques et financiers	
Groupe de Travail	
Centre de gestion de l'Information Humanitaire (chefs de file sectoriels et points focaux sectoriels)	
<b>5. Objectifs opérationnels, stratégies d'interventions et hypothèses de planification</b>	<b>37</b>
Objectifs opérationnels	
Mise en place de systèmes de surveillance et d'alerte précoce	
Niveau minimum permanent de capacités d'interventions décentralisées	
Mise à l'échelle des interventions	
Standards techniques et éthiques	
Stratégies d'interventions	
Mécanisme d'interventions rapides	
Mobilisation du Comité de gestion de crise	
Evaluation conjointe initiale des besoins < 48 heures	
Activation / ajustement des plans de réponse initiale sectoriels (distributions immédiates, activités d'interventions,	
Déploiement rapide de Ressources Humaines internes et externes spécialisées	
Mécanisme de gestion et d'échange d'information	
Pré positionnement et décentralisation de capacités minimales de réponse aux urgences	
Réhabilitation et reconstruction	
Mobilisation des partenaires	
Mobilisation des Ressources financières (fonds d'urgence)	
Suivi et évaluation de la situation et des interventions humanitaires	
Stratégies de communication, plaidoyer	
Questions transversales (genre, VIH SIDA)	
<b>6. Processus de mise a jour du plan et d'intégration au sein des programmes</b>	<b>44</b>
<b>7. Annexes</b>	<b>45</b>
Annexe 1 : Plans sectoriels de préparation, de réponse initiale aux urgences, de réhabilitation et de reconstruction	
Annexe 2: Check-list – actions du Comité de gestion de crise (48 h et 2 semaines)	
Annexe 3 : Terme de référence (chefs de file sectoriels)	
Annexe 4 : Liste des indicateurs d'alerte précoce	
Termes de référence CONASUR SP, CONASUR, COPROSUR, CORESUR, COVISUR,	
Annexe 5 : Seuils épidémiologiques	
Annexe 6 : Liste des indicateurs de performance – Outils de suivi	
Annexe 7 : Liste des fournitures d'urgence (achat immédiat et lors de la première semaine de crise)	

Annexe 8 : Sommaires financiers - Mise en place du niveau minimum permanent de capacité d'intervention

Annexe 9 : Normes techniques

Annexe 10 : Code de bonne conduite / d'éthique

Annexe 11 : Personnes ressources

## Sommaire exécutif

ABAC	Association burkinabé d'action communautaire
ACCEDES	Alliance Chretienne pour la Cooperation Econonmique et le developpement Social
AEC	Aide à l'enfance Canada
AGR	Activités Génératrice de Revenus
ASDRR	Stratégie Régionale Africaine pour la réduction des risques
BID	Banque Islamique de Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CICR	Comité International de la Croix-Rouge
CILSS	Comité Inter états de Lutte contre la sécheresse au Sahel
CONASUR	Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
CORESUR	Conseil régional de secours d'urgence et de réhabilitation
COPROSUR	Conseil provincial de secours d'urgence et de réhabilitation
CODESUR	Conseil départemental de secours d'urgence et de réhabilitation
COVISUR	Conseil villageois de secours d'urgence et de réhabilitation
CONAREF	Commission nationale pour les réfugiés
CNSA	Conseil National de Sécurité Alimentaire
CR/IASC/CT	Inter Agency inter Comitee
CRS	Catholic relief services
CREDO	ONG
CSBE	Conseil supérieur des burkinabés de l'étranger
CSLP	Cadre strategique de lutte cntre la pauvrete
CV	Curriculum Vitae
CSPS	Centre de sante et promotion sociale
DAMSE	Direction d'allocation des moyens specifiques aux ecoles
DCF	Direction de la comptabilité et des finances
DEPC	Direction des études et de la planification xxx
DGPSA	Direction générale des prévisions et des statistiques agricoles
DGRE	Direction generale des ressources en eau
DLM	Direction de la lutte contre la maladie
DN	Direction de la nutrition
DGPC	Direction générale de la protection civile
DGR	Direction générale des routes
DGTTM	Direction générale des transports terrestres et maritimes
EBCVM	Enquête
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEWS NET	Famine Early warning system Network
IEC	Information, Education, Communication
IRA	Infection respiratoire aiguë
EDS	Enquête démographique de santé
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
MAHRH	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
MASSN	Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale
MECV	Ministère de l'environnement et du cadre de vie
MICS	Enquêtes à indicateurs multiples
MRA	Ministère des ressources animales
MS	Ministère de la santé
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement en Afrique
OCADES	Organisation catholique pour le développement économique et social
OCHA	Bureau pour la coordination des affaires humanitaires
ODE	Organisation de développement des églises évangéliques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation
PNDS	<b>Programme national de développement sanitaire</b>
PASISA	<b>Plan d'action du système d'information sur la sécurité alimentaire</b>
PNAS	Politique nationale d'action sociale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques Financiers
PULCA	Projet de lutte contre les acridiens
RC	Red Cross
RDRT	Equipe Régionale de Réponse aux catastrophes
RGPH	Recensement Général de la population et de l'habitat
SAP	Systeme d'Alerte Précoce

<b>SE/SNSA</b>	Secrétariat exécutif du conseil national de sécurité alimentaire
<b>SIPC</b>	Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes
<b>SNI</b>	Stock National d'Intervention
<b>SONAGESS</b>	Société Nationale de la Gestion des Stocks
<b>SP/CPSA</b>	Secrétariat permanent des politiques sectorielles agricoles
<b>TBS</b>	Taux brut de scolarisation
<b>TOCSIN</b>	ONG de solidarite
<b>UNDAC</b>	United Nation Disaster Assesment and Coordination
<b>UEMOA</b>	Union économique et monétaire ouest africaine
<b>UNFPA</b>	Fonds des nations unies pour la population
<b>UN habitat</b>	Organisation des nations unies pour l'habitat
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>VIH/SIDA</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome de l'immunodéficience Acquise
<b>WANEP</b>	West Africa Network for Peace Building

## **Définition des concepts**

### **Catastrophe :**

Les catastrophes sont des résultantes de périls qui surviennent dans un contexte de vulnérabilité, de telle sorte que l'organisation économique et sociale des collectivités vulnérables est atteinte au point de compromettre leur survie. Une catastrophe est essentiellement un phénomène, qui interrompt le fonctionnement des organisations et des pratiques communautaires.

### **Prévention**

La prévention des désastres est un terme qui implique des actions et mesures mises en œuvre avant une catastrophe afin d'en réduire ses effets au niveau national ou local. Comprise dans ce sens, la prévention englobe des actions qui sont souvent considérées comme faisant partie de la phase de préparation à un désastre. Cependant, afin de planifier la gestion des catastrophes, la distinction est souvent faite entre prévention et préparation.

La prévention fait référence à des mesures de réduction des risques à long terme destinés à minimiser les effets d'un désastre en réduisant soit l'intensité du risque soit les vulnérabilités qui, sans cela seraient révélées lors d'une catastrophe. Par exemple, pour prévenir une sécheresse, on peut mettre en œuvre des activités de régénération et de protection de l'environnement, tandis que le risque d'inondation peut être minimisé par le renforcement de certains barrages.

### **Préparation aux catastrophes**

C'est le fait pour une société d'être prête à, et capable de :

- a) prévoir et prendre des mesures avant qu'une menace imminente ne frappe,
- b) répondre à une catastrophe et faire face à ses effets en organisant et en fournissant une aide, de manière efficace et en temps utile.

Se préparer aux catastrophes signifie « être disposé » à les prévenir, en atténuer les effets, intervenir et y remédier lorsqu'elles se produisent. Ainsi, peuvent se préparer aussi bien les victimes potentielles que des organismes extérieurs d'appui à tout échelon, du niveau local au niveau international. A ce titre, la préparation aux catastrophes est une stratégie essentielle de développement.

Elle comprend par exemple avant la catastrophe, la formulation de plans d'urgence viables, le développement de systèmes d'alerte précoce, la mise à jour permanente des risques existants, des ressources et capacités disponibles et la formation du personnel. Après la survenue du désastre, elle implique une évaluation des dommages et des besoins afin de répondre de manière réaliste et pratique.

### **Capacités**

On entend par "capacités" les moyens dont disposent les personnes, les ménages et les communautés pour faire face à une menace ou résister à l'impact d'un danger (Projet Sphère).

### **Vulnérabilité**

La vulnérabilité humaine est le degré auquel les personnes risquent d'être exposées à un préjudice, des dommages, des souffrances et la mort.

Ce risque est fonction des conditions physiques, économiques, sociales, politiques, techniques, idéologiques, culturelles, éducatives, écologiques et institutionnelles qui caractérisent le contexte de ces personnes.

La vulnérabilité est liée aux capacités dont dispose une personne ou une communauté pour faire face à des menaces déterminées, à un certain point dans le temps. (Projet Sphère)

### **Péril**

Un péril est un événement naturel, ou d'origine humaine, qui a le potentiel de déclencher une catastrophe.

Exemples : séisme, glissement de terrain, crues, éruptions volcaniques, tsunamis, sécheresse, effondrement économique et guerre. De l'événement naturel, ne résulte pas forcément une catastrophe (Projet Sphère).

### **Risque**

C'est la probabilité / vraisemblance qu'une catastrophe se produise, que l'on cherche à cerner à l'aide d'une analyse de risque (Projet Sphère).

### **Gestion des catastrophes**

La gestion des catastrophes fait référence à une série d'activités destinées à maîtriser les catastrophes et les

situations d'urgence et à créer des conditions d'ensemble permettant aux personnes en danger de ne pas être victimes des conséquences d'une catastrophe ou de pouvoir s'en rétablir.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> (Disaster preparedness training manual, Philippine National Red Cross), 2007

## Résumé exécutif

Objectifs du plan/ Contenu du plan / Décentralisation du plan	Risques potentiels 12 mois prochains	Secteurs	Acteurs (chefs de file sectoriels) Partenaires (points focaux sectoriels)		Etapes	Activités	Budget	
							(500 personnes) par région	300.000 personnes
<p><i>Le plan national de contingence multirisques de préparation et de réponse aux catastrophes a pour objectif de :</i> i) clarifier les relations/responsabilités entre les différents services techniques de l'Etat et les partenaires humanitaires ; ii) faciliter la coordination des actions et de permettre une mise en cohérence des plans sectoriels ; iii) Identifier et diminuer les risques les plus probables ; iv) offrir un cadre général de planification conjointe couvrant les risques d'urgence ; v) Intégrer le processus de préparation et de réponse aux urgences dans les plans et programmes nationaux de développement ; vi) réduire les délais d'intervention et le nombre de perte de vies humaines.</p> <p><i>Du plan de contingence national découlera les plans de contingence régionaux qui devront être en cohérence avec le Plan national de contingence multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes. Les régions ayant les mêmes spécificités peuvent élaborer des plans prioritaires communs.</i></p> <p><i>Toute les régions devront être en mesure de secourir 500 personnes quelque soit le type de catastrophe, au delà de 500 personnes les structures nationales prendront le relais</i></p> <p><b>Durée du plan : 1 an</b></p>	<p>Mouvements de populations – Réfugiés, rapatriés et personnes déplacées à l'intérieur du pays</p> <p>Crises épidémiques (méningite, choléra, grippe aviaire)</p> <p>Insécurité alimentaire avec un accroissement de la prévalence de la malnutrition, Invasion acridienne</p> <p>Catastrophes naturelles (inondations, feux de brousse/incendies)</p>	Santé	Mini Santé (DLM)	OMS	<p><b>Avant la catastrophe ou pré urgence</b> (organisation en structures opérationnelles et d'intervention rapide). Prévention et réduction des risques. Préparation aussi bien des outils que des matériels d'intervention pour secourir les victimes en cas de catastrophe. D'où l'importance de l'information précoce qui permet de bonnes prévisions pour une intervention efficace. La formation des acteurs est très importante au cours de cette phase.</p> <p><b>Pendant la catastrophes, ou situation d'urgence,</b> au cours de laquelle il faut identifier la catastrophe, sauver les victimes, recenser les dégâts, informer les autorités, organiser les secours et transporter les premiers secours sur les lieux.</p> <p><b>Après la catastrophe ou situation de post-crise</b> qui correspond à la phase de réhabilitation/ reconstruction / relèvement et dont le but est le rétablissement des conditions normales de vie en les améliorant si possible.</p> <p><i>(Ces trois (03) étapes sont complémentaires et doivent être en relation avec les plans, programmes et projets de développement).</i></p>	<p><b>Activités préparatoires</b> (Identification, Renforcement des capacités de la communauté et des intervenants (formation à la gestion des risques, santé et premiers secours, documents pratiques). <b>Microprojets</b> (Plans de prévention et de préparation sectoriels systèmes d'alerte, Plans et activités communautaires, évacuation, Matériels et kits, Supports de visibilité). <b>Pré positionnements et kits d'urgence, cartographie, SAP, sensibilisation, simulation</b></p> <p><b>Evaluation rapide de la situation, secours d'urgence</b></p> <p><b>Réhabilitation /reconstruction</b></p>	(v. annexe)	300.000 personnes
		Nutrition	Mini Santé (Dir. Nutrition)	UNICEF				
		Sécurité alimentaire	MAHRH (SE/CNSA)	PAM/FAO				
		Education	MEBA (DAMSE)	UNICEF				
		Abris /matériel de survie	MASSN DEP	UNHCR CR - BF				
		Protection	MAECR CONAREF	UNICEF				
		Eau/hygiène assainissement	MAHRH (DGRE)	UNICEF				
		Réseaux de télécoms. /prévisions météo	Mini Transport (DGTTM)	PAM				
		Logistique et transport	MPTIC (ARTEL)	UNICEF/PAM				
		Coordination /gestion centres d'accueil et sécurité des populations /acteurs	MATD (DGPC)	UNHCR Croix-Rouge du Burkina				

# 1. Introduction

Le Burkina Faso est un pays continental soumis à des catastrophes naturelles et à des crises humanitaires de plus en plus récurrentes. Ces dix (10) dernières années le pays a enregistré les principales catastrophes naturelles et crises humanitaires suivantes : les sécheresses, les inondations, les épidémies de méningite, la grippe aviaire, et les mouvements massifs de populations.

Face aux conséquences humanitaires de ces calamités en termes de pertes en vies humaines et de dégâts matériels, le Gouvernement a mis en place un dispositif de gestion des urgences en créant le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) doté d'un secrétariat permanent. Il a pour mandat principal d'atténuer les effets des catastrophes sur les populations.

Des expériences antérieures dans la gestion des catastrophes qui ont jalonné l'histoire du Burkina Faso au cours de ces dernières décennies, la principale leçon tirée, réside dans les difficultés liées à la lenteur de la réponse, la faible mobilisation des ressources, auxquelles s'ajoute la faiblesse des mécanismes de coordination dans la gestion des catastrophes. Ce qui a amené la première session ordinaire du CONASUR, tenue les 21 et 22 février 2008 à Ouagadougou, à recommander l'élaboration diligente **d'un Plan national de contingence multirisques de préparation et de réponse aux catastrophes**, dont le but principal est de permettre au pays de disposer d'un outil de référence en la matière. Le plan sera assorti de la loi d'orientation et d'un document de stratégie.

Le plan national de contingence multirisques de préparation et de réponse aux catastrophes a pour objectif de : i) clarifier les relations/responsabilités entre les différents services techniques de l'Etat et les partenaires humanitaires ; ii) faciliter la coordination des actions et permettre une mise en cohérence des plans sectoriels ; iii) Identifier et diminuer les risques les plus probables ; iv) offrir un cadre général de planification conjointe couvrant les risques d'urgence ; v) Intégrer le processus de prévention, de préparation et de réponse aux urgences dans les plans et programmes nationaux de développement ; vi) réduire les délais d'intervention et le nombre de perte de vies humaines.

Dans la gestion des catastrophes on distingue trois (03) étapes d'égale importance.

Il s'agit d'abord de l'étape **avant** la catastrophe qui consiste en l'organisation des structures opérationnelles et d'intervention rapide. Cela induit un minimum de préparation aussi bien des outils que des matériels d'intervention pour secourir les victimes. D'où l'importance de l'information précoce qui permet de bonnes prévisions pour une intervention efficace. La formation des acteurs est très importante au cours de cette phase.

Ensuite de l'étape **pendant** la catastrophe, ou situation d'urgence, ou de crise, au cours de laquelle il faut identifier la catastrophe, sauver les victimes, recenser les dégâts, informer les autorités, organiser les secours et transporter les premiers secours sur les lieux.

Enfin de l'étape **après** la catastrophe ou situation de post-crise ou post catastrophe qui correspond à la phase de réhabilitation/ reconstruction/relèvement et dont le but est le rétablissement des conditions normales de vie en les améliorant si possible.

Ces trois (03) étapes sont complémentaires et doivent être en relation avec les plans programmes et projets de développement.

En terme de décentralisation du dispositif de gestion des urgences au niveau local, le CONASUR, structure nationale de coordination et de gestion des urgences est décentralisé jusqu'au niveau villageois. La préparation au niveau local de ces structures s'avère également nécessaire.

Du plan de contingence national découlera les plans de contingence régionaux qui devront être en cohérence avec le **Plan national de contingence multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes**. Les régions ayant les mêmes spécificités peuvent élaborer des plans prioritaires communs.

## 2. Description du contexte et analyse des risques de catastrophes naturelles et de crises humanitaires

### 2.1 Contexte légal

L'adhésion et la ratification de certains textes internationaux et l'adoption de certains textes fondamentaux (tel que la Constitution) ou réglementaires au plan national, font obligation à l'Etat burkinabé, d'assister et de protéger les populations en détresse ou en situation difficile du fait des catastrophes naturelles et des crises humanitaires. Le tableau ci-dessous donne un aperçu du cadre légal applicable au Burkina Faso.



No.	Outils juridiques du Burkina Faso et du Droit Humanitaire International	Statut/date/references
01	Constitution du Burkina Faso.	adoptée par référendum le 2 juin 1991 (promulguée par kiti an VIII 330 du 11 juin 1991, J.O.BF. du 13 juin 1991, p. 794) <sup>2</sup> . Révisée par la loi 2-97 ADP du 27 janvier 1997 (promulguée par décret 97-63 du 14 février 1997, J.O.BF. du 19 février 1997, p. 2), la loi 3-2000 AN du 11 avril 2000 (promulguée par décret 2000-151 du 25 avril 2000, J.O.BF. du 4 mai 2000, p. 3626), et par la loi 1-2002 AN du 22 janvier 2002 (promulguée par décret 2002-38 du 5 février 2002, J.O.BF. du 7 février 2002, p. 209).
02	Décret No 2004-624 / PRES/ PM/ MASSN – portant création, composition, attributions et fonctionnement du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR)	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), Créé le 30.12.04 par décret pris en Conseil des Ministres
03	Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant Assemblée générale des Nations Unies / résolution 44/25 du 20 novembre 1989	Ratifié 31 août 1991, Kiti n° AN VII-383 du 23 juil 1990 (J.O. BF. N° 35, p. 909 du 30 août 1990)
04	Convention du Mouvement de la Croix Rouge de Genève du 12 août 1949	Adhésion du Burkina Faso le 20 décembre 1961
05	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF), New York, le 18 /12/1979	Adhésion du Burkina Faso, le 14 octobre 1987
06	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants Assemblée générale des Nations Unies / résolution 36/46 du 10 décembre 1984	Adhésion du Burkina Faso le 4 janvier 1999
07	Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant 26 <sup>ème</sup> Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement de l'OUA/ Addis Abéba/Juillet 1990.	Ratifiée par le Burkina Faso le 27 août 1992.
08	Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes de réfugiés en Afrique. 10 sept.1969 Addis-Abéba	19 mars 1974 D. n° 74- 72 du 19 mars 1974 (J.O.RHV. n° 19, p. 280 du 2 mai 1974)
09	Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (C.I.C.R.) 2 août 1949 Genève	7 nov. 1961 (a) D. n° 61-551 du 20 déc. 1961 (J.O.RHV. n° 52, P. 1122 du 30 déc. 1961)
10	Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (protocole I) (C.I.C.R.) 8 juin 1977 Genève	20 oct. 1987, D. n° 81-414 du 7 sept. 1981 (J.O.RHV. n° 37 spécial, P.33*, du 7 sept. 1981)
11	Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (protocole II) (C.I.C.R.) 8 juin 1977 Genève	20 oct. 1987, D. n° 81-414 du 7 sept. 1981 (J.O.RHV. n° 37 spécial, P.33 du 7 sept. 1981)
12	Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide 9 déc. 1948 New York	sept. 1965 (a) D. n° 62-469 du 31 oct. 1962 (J.O.RHV. n°44, P. 1192, du 3 nov. 1962)
13	Statut de la cour pénale internationale 17 juillet 1998 Rome	D. n° 2003-675 du 31 déc. 2003 (J.O.BF. n° 3 du 15 janvier 2002)

<sup>2</sup> Le texte de la constitution a été publié à la suite de la zatu an VIII 17 du 5 février 1991 qui l'a approuvé (J.O.BF. du 14 février 1991, p. 139).

## 2.2 Contexte socio-économique

Situé au cœur de l'Afrique occidentale, le Burkina Faso a une population estimée à 13 730 940<sup>3</sup> personnes avec un taux de croissance de 2,3% l'an. Le taux brut de natalité est de 46,1% et celui de la mortalité générale est de 15,2%. L'espérance de vie à la naissance est estimée à 53,2 ans.

Le pays connaît également d'importants mouvements de populations aussi bien internes qu'externes. Les migrations internes sont un facteur de dégradation accélérée des milieux écologiques encore disponibles. Ce qui contribue à créer un déséquilibre croissant entre les ressources naturelles disponibles et la pression démographique, compromettant ainsi dangereusement l'avenir des générations futures.

Malgré des conditions climatiques défavorables, l'économie du Burkina Faso repose essentiellement sur le secteur primaire (agriculture et élevage) qui occupe 80% de la population active. En effet, ce secteur procure l'essentiel des produits d'exportation dont près de 90% sont d'origine agricole.

En dépit du recul de l'incidence de la pauvreté qui passe de 46,4% en 2003 à 40,8% en 2006 selon les simulations du PAMS (simulateur macroéconomique et d'analyse de la pauvreté), la pauvreté demeure une préoccupation nationale. Cela se traduit par des remous et tensions sociales récurrents. Des études soutiennent que la pauvreté a un visage féminin et concerne plus les zones rurales. Cette pauvreté est exacerbée par la survenue fréquente de diverses calamités dans les zones rurales déjà éprouvées.

## 2.3 Contexte de partenariat

Dans le cadre de ses interventions d'urgence, le gouvernement du Burkina Faso à travers le CONASUR entretient des relations de partenariat avec des structures et des organismes nationaux et internationaux.

C'est ainsi que le CONASUR bénéficie de l'appui de différents partenaires au développement (Société civile, ONG, Mouvement de la Croix-Rouge, partenaires bilatéraux et multilatéraux). Les différents départements ministériels contribuent, chacun selon son domaine de compétence, à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles et des crises humanitaires sur les populations.

On note en plus des manifestations de la solidarité nationale à travers l'implication de certaines Sociétés d'Etat, des sociétés privées et des particuliers à la réduction des effets de catastrophes sur les populations.

Les partenaires d'intervention lors des catastrophes naturelles et des crises humanitaires sont essentiellement :

### ✓ Les structures étatiques

Le CONASUR constitue avec la SONAGESS et la DGPSA, les structures spécialisées du dispositif de sécurité alimentaire (CNSA). Ces structures travaillent de façon synergique et chacun selon son domaine de compétence pour l'atteinte des objectifs de la sécurité alimentaire au Burkina Faso.

Le CSBE, la CONAREF et la DGPC travaillent en collaboration avec le CONASUR, lors de rapatriements massifs de compatriotes de l'étranger et des mouvements de populations réfugiées ou de catastrophes naturelles.

### ✓ Le Système des Nations Unies

Le CONASUR est accompagné dans ses interventions par plusieurs agences et entités du Système des Nations Unies. Ce sont : UNICEF, OCHA, le PNUD, la FAO, le PAM, l'OMS, l'UNFPA, UN/Habitat. En cas de nécessité, ces institutions peuvent recourir à leur bureau régional ou leur siège respectif.

### ✓ Les représentations diplomatiques

- ✓ Le Burkina Faso bénéficie de l'appui de nombreux pays amis dans ses efforts de lutte contre les effets des catastrophes qui affectent les populations. Interviennent régulièrement en faveur des populations sinistrées, les Ambassades du Canada, du Maroc, de la Libye, de l'Inde, de l'Egypte, des Etats-Unis, de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas, de la Belgique, de l'Italie, de la Norvège, du Danemark, de l'Union Européenne.

Des organisations internationales et inter-africaines comme la Banque Mondiale, la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), le Mouvement de la Croix-Rouge, L'UEMOA, la CEDEAO, l'Union Africaine (UA) participent aux efforts du Gouvernement dans l'assistance et la prise en charge des populations victimes de catastrophes. L'ONG internationale Famine Early Warning System Network intervient dans le domaine de l'alerte précoce et la sécurité alimentaire. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), est également une structure collaboratrice du CONASUR lors des mouvements de populations (rapatriements de populations).

### ✓ Les organisations de la société civile du Burkina Faso

De nombreuses associations et ONG accompagnent l'Etat dans la mise en œuvre de ses actions en faveur des populations touchées par les catastrophes entre autres: Le TOCSIN, l'Association Wouol, l'association de femmes rapatriées de Côte d'Ivoire, l'Association burkinabé d'action communautaire, l'Association Aide au Yatenga, Africare, Medicos del Mundi, Médecins sans Frontières, OCADES, ODE, ACCEDES, CRS CATWEL, INTERMON OXFAM, Terre des Hommes Lausanne, AEC, AGED, Diakona, MORIJA.

<sup>3</sup> Résultats préliminaires du RGPH de 2006, avril 2007 ; INSD

<sup>4</sup> PNAS, p 7, MASSN

## ✓ Les missions diplomatiques et consulaires du Burkina Faso à l'étranger

Les ambassades et les consulats accompagnent les Burkinabé rapatriés des pays tiers.

### 2.4 Contexte Programmatique

Bien que l'analyse des risques d'urgence soit prise en compte dans certains programmes sectoriels, il faut noter que le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, document de référence en matière de développement au Burkina Faso ne l'aborde pas de façon spécifique. C'est ce qui explique principalement la nature ponctuelle des interventions financées par le budget de l'Etat avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers. Considérant qu'une catastrophe peut remettre en cause le processus de développement et annihiler des années d'efforts, faisant parfois régresser les populations à des niveaux de pauvreté inférieurs, la première session ordinaire du CONASUR a recommandé la prise en compte dans le CSLP de la dimension prévention et gestion des catastrophes comme axe prioritaire.

Certes, des mécanismes de préparation et de réponses aux urgences existent au niveau de certains départements ministériels. Ainsi, la dimension prévention et gestion des urgences est prise en compte dans la Politique nationale d'action sociale, dans le plan de prévention et de riposte aux épidémies (méningite, choléra, fièvre jaune) du Ministère de la santé et le plan de prévention et de riposte à une éventuelle épizootie de grippe aviaire du Ministère des ressources animales.

La prévention et la gestion des urgences se traduit actuellement par des actions de formation dans les domaines de la prévention et de la gestion des urgences et le pré-positionnement de certains articles de première nécessité dans les zones à risque.

Cependant, en dehors de ces initiatives ponctuelles, il n'existe pas de stratégies ou de programmes intégrés pour la gestion des urgences humanitaires couvrant tous ces aspects, que sont la réduction des risques, la prévention, la préparation et la réponse aux urgences.

Les changements climatiques engendrent des problèmes majeurs avec leurs effets néfastes sur les populations. Le renforcement des capacités et de la protection des populations s'avère nécessaire. Le plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires donne des orientations en matière de préparation et de réponses aux urgences selon les secteurs. C'est un plan qui est coordonné par la structure gouvernementale en charge de la gestion des catastrophes naturelles et des crises humanitaires à savoir le CONASUR et soutenu par les partenaires techniques et financiers (PTF).

Au niveau décentralisé, des plans prioritaires en cohérence avec le plan national de contingence de préparation et de réponse aux catastrophes devront être élaborés.

### 2.5 Contexte humanitaire

#### Historique des urgences humanitaires

Le tableau ci-dessous fait le récapitulatif des différentes crises humanitaires survenues dans le pays de 1908 à nos jours.

N°	Situations d'urgence	Date	Conséquences humanitaires (# personnes affectées...)
1	Ravages successifs des criquets pèlerins (famine)	1908, 1948	50 000 morts
		1921	Durée + de 7 ans
2	Sécheresse	1970 à 1973	5 à 20% déficit pluviométrique par rapport à la normale
		1983-1984	Pertes en vies humaines, bétail décimé (10 à 20% de bovins), Fortes migrations de population, baisse importante du niveau des cours d'eau, déficit céréalier important dans certaines provinces
		1991-1992	
		1997-1998	
2003-2004			
3	Ennemis de culture (acridiens, pucerons, cantharides, chenilles; borers, oiseaux granivores, striga)	Août 1986,	Pertes importantes de récoltes Destruction feuilles des arbres Baisse de rendement des cultures
		Déc. 1988,	
		Janv. 1989,	
		Sept 1991,	
		Mai 1990, Janv-déc 1992 Mai 1993	
4	Maladies des plantes (mildiou, charbon)	Sept-déc 2004	
5	Inondations	1988	16 provinces touchées, 142 villages, besoins d'intervention estimés à 150 000 US\$ 14900 victimes, 975 habitations détruites, greniers à grain détruits, vaste superficie de champs dévastée, cheptel, volaille, et biens divers emportés
		1992	9 provinces, 64 localités sinistrées, 21 400 victimes, 3400 maisons détruites, 17 barrages ou retenue d'eau détruits ; endommagé, 3000 ha de cultures détruites, pertes de cheptel, volaille... dégâts estimés à 2 497 600 US\$
		1994	Inondation dans 20 provinces, 68000 victimes, 106560 ha de cultures détruites, 22 barrages et retenues d'eau endommagés. dégâts estimés 1 142 570 US\$
		2006	11 464 sinistrés dans les Régions du Sahel, du Nord du Centre nord, de la Boucle du Mouhoun , du Sud ouest ; du Centre sud et des Hauts Bassins
			13 régions touchées, 146 202 personnes victimes, 83 morts, 74 blessés, 26 833 maisons détruites,

		2007	+ de 2072 greniers détruits, 22 bovins, 559 petits ruminants, volailles + de 19 437.
6	Déplacements de populations	1999	Rapatriement de 40 000 personnes de la Côte d'Ivoire (Tabou)
		2002	600 personnes rentrées de la Libye
		2002/2003	365 979 personnes de la Côte d'Ivoire
7	Epidémie de méningite	1996	4060 décès
8	Invasion acridienne	1995/1996	157 000 ha infestés
		2004	30 000 ha infestés
9	Feux de brousse	annuel	20% du couvert végétal dévasté. Destruction de la flore et de la faune. Récoltes décimées 55 000 km2 de brousses ravagés
13	Dégâts d'éléphants	1993	Destruction de 12 820 ha de cultures Pertes de 224 tonnes de produits agricoles dans 7 provinces: 65 595 us \$
14	Grippe aviaire	2005/2006	Secteur 30 OUAGA 2 octobre 110 Poules pondeuses abattues ; Bobo-Dosso 15-06 7005 Poules 294 Pigeons 1 corbeau 1 dindon 14 canards Tenado 391 poules, 104 pintades 28 pigeons Ouaga 166 poules 3 pintades 15 pigeons 6colombes 5 canards Ouaga 1059 poules 1 pintades 144 pigeons 6colombes 1 dindons, 45 canards

## 2.6 Indicateurs de la situation humanitaire de base et la capacité de résilience des populations

### 2.6.1 Indicateurs de la situation humanitaire de base

Les indicateurs suivants ont été identifiés pour donner un aperçu des normes en période de pré-crise.

Ils permettront de mesurer l'impact d'une crise spécifique sur la population et contribue à l'appréciation de la réponse humanitaire.

Indicateurs de situation de base (pré -crise)	Mesure actuelle	Sources	Mesure en situation de crise d'urgence (A remplir en période de crise)
<b>Santé et VIH SIDA</b>			
% couverture vaccination rougeole	70,3%	MICS 2006	
% Prévalence de la malaria	2337550/ 13944664(16, 76%)	ASS 2006	
% prévalence des maladies diarrhéiques	302672/ 13944664 (2,17%)	ASS 2006	
Prévalence des IRA	1 023 868/ 13944664 (7,34%)	ASS 2006	
Taux anémique des femmes enceintes	68,3% %	(EDS 2003)	
Taux anémique enfants moins de 5 ans	92%	(EDS 2003)	
bébés protégés contre le tétanos dès la naissance	60.5%	MICS 2006	
% des postes de soins publics qui sont fonctionnels	100 %	DLM	
Déficience en Vitamine A au sein des enfants 1 à 3 ans	85%	(FAO, 2000);	
Femmes en âge de procréer (voir EDS 2003)	63,3%		
Prévalence VIH	2,0% au niveau global en 2006, 2,5% chez les femmes enceintes en 2004	ASS2006	
% de la pop en général qui connaissait comment se transmet le VIH et les mesures de prévention	2,3% au niveau global en 2005, 2,5% chez les femmes enceintes en 2004%	MICS 2006	
% des adolescents qui connaissent comment se transmet le VIH et les mesures de prévention	16,2%		
Utilisation de préservatifs avec partenaires non réguliers	63.7%		
Temps moyen requis par les populations pour accéder a un Centre de santé (rayon moyen en CSPS)	7,83 Km	ASS2006	
<b>Nutrition</b>			
Enfants avec faible poids à la naissance	16,2%	(MICS 2006)	
Malnutrition globale enfants de moins de 5ans	38% -	(EDS 2003)	
Malnutrition chronique Enfants de moins de cinq ans	39%	(EDS 2003)	
Malnutrition aigue enfants de mois de 5ans	19%	(EDS 2003)	
<b>Eau, Hygiène et Assainissement</b>			
Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée	60,3%	(DGRE)	
<b>Education</b>			
Taux net de scolarisation dans le primaire	31,8%	EDS 2003	
Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire	TBS Garçons 71,70 Filles 61 ,20	CSLP 2006-2007	
Proportion d'écoliers commençant la première année d'étude dans l'enseignement primaire et achevant en cinquième.	2005-2006 Garçons 66,1 Filles 51	MEBA 2005-2006	

Indice de parité des sexes au primaire EDS 2003, INSD	0,83%		
Indice de parité des sexes au secondaire EDS 2003, INSD	0,79%		
<b>Protection</b>			
Enregistrement des naissances	63,7%	MICS 2006	
Proportion du travail des enfants	51,3%	OITMESS	
Taux du mariage précoce (moins de 15 ans)	N.A	MICS 2006	
Proportion de mutilations génitales	72,5%	MICS 2006	
<b>Aide alimentaire</b>			
Besoins calorifiques alimentaires journaliers	2283 kcal	EBCVM	
% de la population n'atteignant pas le niveau minimal de consommation énergétique	24%	Rapport suivi des OMD	
Taux d'accroissement de la production agricole	9,4% de 1998 à	SP/CPSA	
Taux de couverture céréalière	108% campagne 2007/2008	DGPSA /MAHRH	
<b>Abris / articles de premiers secours</b>			
Nombre de personnes ayant quitté de force leur logement et vivant dans des abris temporaires. Nombre de maisons écroulées	<b>26 833</b>	(Bilan inondation 2007 CONASUR	
<b>Personnes Déplacées internes ou réfugiées</b>			
Nombre actuel de personnes déplacées internes (% enfants ; % femmes)	1451 personnes 57 % 24 %	CONASUR	
Nombre actuel de rapatriés de la Côte d'Ivoire (% enfants % femmes % hommes)	31 553 24,27% 11,70% 64 ,03%	(ACRCI 2007)	
<b>Sécurité des populations et des acteurs humanitaires</b>			
Nombre de personnes ayant été directement affectées par des incidents sécuritaires en 2007	123 attaques du 1 janvier au 15 juillet 2008	CNVA	
Présence des Sapeurs pompiers dans les zones à plus haut risque	Non	DGR	
Présence des secouristes de la Croix Rouge Nationale dans les zones à plus haut risque	Oui	Croix Rouge	
Enclavement des zones a risque – accès physique difficile (logistique)	Non pendant l'hivernage	DGR	
Présence de dispositifs de sécurité spéciale le long des axes routiers jugés dangereux	Oui, mais insuffisant	Ministère des Infrastructures	
Conflits interethniques (cohabitation - partage des terres, dispute de frontières entre localités)	Oui mais limité	MATT	
Nombre de convention de partenariat avec la communauté internationale en matière de protection civile	Convention de Genève 1951 et Convention de l'OUA de 1967 Niveau National - Zatu 028	Direction Générale de la Protection Civile	
Nb de personnes formées aux techniques de gestion des personnes déplacées lors des catastrophes et situation d'urgence	05 personnes	Conseil régional de Sécurité	
Conflits intercommunautaires (cohabitation - partage des terres, dispute de frontières entre localités)	68 Kampti/ Boussoura en 2005	MATD	
Nombre de personnes formées en prévention et gestion des catastrophes et situation d'urgence	525 personnes de 2005 à 2007	CONASUR	

## 2.6.2 La capacité de résilience des populations

Il faut reconnaître les vulnérabilités et les capacités des personnes affectées par une catastrophe pour développer des stratégies d'adaptation. Le niveau de vulnérabilité varie en fonction du sexe, de l'âge, des handicaps et le statut au VIH/SIDA.

Les personnes ne doivent pas être perçues comme des victimes et doivent acquérir des compétences et des capacités qui leur permettent de réagir en cas de catastrophe.

En vue d'atténuer les effets des catastrophes naturelles et les crises humanitaires, les populations affectées doivent développer des comportements d'adaptation.

Lors de la survenue d'une catastrophe naturelle, la solidarité communautaire a toujours prévalu. Elle a assuré l'aide d'urgence et les premiers secours aux plus vulnérables. Il convient donc dans le cadre du présent plan de préparation et de réponse de la renforcer, de la systématiser.

Pour éviter le pire à l'avenir, il est essentiel de comprendre comment les communautés fonctionnent pour qu'elles soient moins exposées aux risques et qu'elles puissent les surmonter.

Les communautés doivent être parties prenantes dans la préparation aux urgences et associées aux différentes activités sectorielles: santé, eau et assainissement, nutrition, sécurité alimentaire, éducation, information et communication, accueil des réfugiés et déplacés.

Les activités du plan national de préparation et réponses aux catastrophes doivent être entreprises avec la population, les projets adaptés aux priorités de la population. Ces projets doivent renforcer la communauté en créant des liens entre les gens et en les encourageant à s'entraider.

Les autorités locales (autorités coutumières et religieuses, autorités administratives déconcentrées et décentralisées) et nationales peuvent jouer un rôle plus actif pour soutenir leurs citoyens.

Les efforts conjugués de l'ensemble de ces acteurs contribueront à accroître la capacité de résilience des populations.

### 3. Analyse des risques de catastrophes naturelles et de crises humanitaires

#### 3.1 Identification des situations d'urgence potentielles et des mesures de réduction de risques

Identification des situations d'urgence potentielles	Causes	Mesures de contrôle et de réduction des risques en place	Appréciation du degré de fonctionnalité actuelle	Programmes au travers desquels les mesures de contrôle sont intégrées
<b>Catastrophes naturelles</b>				
<b>Inondations</b>	<b>En zones urbaines</b>			
	Non respect des schémas d'aménagement urbain	Néant	Néant	Néant
	Insuffisance ou absence d'assainissement pluvial	Curage des réseaux d'assainissement existants et densification du réseau	Faible degré de fonctionnalité	Programme de développement communal
	Imperméabilisation des sols (pose de pavés, bitumage des voies, etc.)	Néant	Néant	Néant
	Occupation des zones à risque consécutive à la pression démographique et à la mal gouvernance	Sensibilisation des populations et éloignement des zones à risque	Faible	Programme de développement communal
	Fortes précipitations	Néant	Néant	Néant
	<b>En zone rurale</b>			
	Déforestation et désertification	Dispositif ministère de l'environnement et du cadre de vie	moyenne	Programmes de développement rural et engagements nationaux
	Fortes précipitations	Néant		Néant
	Occupations des zones à risque	Sensibilisation des populations et déplacement hors des zones à risque	Très faible	Nouveaux programmes de lotissement et aménagement du territoire
	Mauvaises pratiques culturales	Mettre en place les systèmes d'appui et encadrement aux producteurs. Vulgariser les nouvelles pratiques culturales. Communiquer les prévisions météorologiques	Faible	Programmes du développement agricole
	Absence de schéma d'aménagement du territoire	Appliquer le schéma national SDAU des principales villes et les adapter aux autres communes. Utiliser des matériaux et techniques de construction permettant de résister aux inondations.	Très faible	Programme SDAU
	Ouvrages de retenue d'eau inappropriés	Stabiliser les berges des barrages, et ouvrages hydrauliques, drainer les eaux pluviales.	Faible	Programmes du Génie Rural
Ensablement des retenues d'eau et des cours d'eau	Curage des cours et retenues d'eau		Programmes du Génie Rural	
<b>Sécheresse</b>	Déficit pluviométrique Mauvaises pratiques culturales Déforestation et désertification	Nouvelles pratiques culturales/ conservation de la forêt Techniques de conservation des eaux et des sols	Moyenne	Programmes nationaux
	Facteurs climatiques favorables	Renforcer le système de surveillance	Moyenne	Plan national PULCA

<b>Invasion acridienne</b>	(sécheresse, température, vent)	particulièrement dans les zones à risque et de reproduction		
<b>Crises humanitaires</b>	<b>Réduction des ressources naturelles</b> <b>Situation socio-politique dans la sous région</b>			
<b>Crises épidémiques – méningite</b>	Vent sec (Harmattan) séchant les muqueuses	Prépositionnement de médicaments et IEC Renforcement de la prise en charge des cas. Recyclage du personnel soignant	Moyenne	Plan de prévention et riposte Plan de prévention et riposte
<b>Crises épidémiques – cholera</b>	Insalubrité de l'eau, manque d'hygiène, stagnation des eaux usées	Prépositionnement de médicaments et IEC Renforcement de la prise en charge des cas. Recyclage du personnel soignant	Moyenne	Plan de prévention et riposte
<b>Crise de sécurité alimentaire et nutritionnelle</b>	Apports alimentaires inadéquats - Accès insuffisant à l'alimentation, Mauvaise pratique alimentaire, stockage de la production et commercialisation (banque de céréale).	IEC pour le changement de comportement. Coopérative agricole, renforcement du stock de sécurité	Moyenne	Conseil national de sécurité alimentaire
	Insuffisance des pratiques de soins (femmes et enfants)	Renforcement de la mutualisation des soins, renforcement des soins communautaires gratuité des soins de 'intervention d'urgence et IEC	Moyenne	PNDS
<b>Epizooties - Pandémie grippe aviaire et fièvre jaune</b>	Provoquée par les oiseaux migrateurs et volailles contaminées	- Renforcement surveillance et limitation de l'entrée de volailles, - Destruction et enfouissement des volailles - Indemnisation des éleveurs, - Application des mesures de bio sécurité, - Limitation de l'extension/éradication - Mise sous surveillance des personnes exposées - IEC, pré-positionnement Tamiflu	Faible	Activité de surveillance des sites d'accueil
<b>Mouvements de population (deplaces, rapatriés, refugies)</b>	Tensions internes (agriculteurs, et éleveurs) Instabilité politique dans la sous région	IEC pour le changement de comportement Projet de lois pour reglementer le foncier	Faible	Programme national de gestion des terroirs Education communautaire

### 3.2 Evaluation des risques (sur les 12 mois à venir)

Conformément aux engagements et aux responsabilités légales du Gouvernement inscrits dans le cadre du Droit Humanitaire International (CDE, CEDEF), tout accident/incident raisonnablement évitable provoquant les conséquences humanitaires suivantes est jugé inacceptable :

- Pertes en vies humaines, atteintes à l'intégrité physique et morale des personnes
- Perte d'accès aux services de base (éducation, santé, eau potable, logement)
- Perte d'accès aux terres, de cheptels, des moyens de subsistance habituels
- Crises épidémiques
- Toutes formes de discrimination à l'égard de la femme ou d'autres groupes vulnérables.

Ce plan de contingence s'articule autour de l'analyse des risques de catastrophes, basée sur une évaluation motivée des conséquences humanitaires et la probabilité d'occurrence. L'analyse permet de prioriser les risques et de ne tenir compte que des menaces les plus pertinentes afin de permettre une planification réaliste des contingences et, partant, une utilisation rationnelle et efficiente des ressources du Gouvernement et des Partenaires.

En accord avec les principes humanitaires et l'intérêt des populations, les critères de priorisation utilisés dans le cadre de cette analyse sont:

- Les **conséquences humanitaires** (impact en termes de pertes en vies humaines, diminution d'accès aux services sociaux de base, impact environnemental, etc.),
- La **probabilité d'occurrence** (au regard de la récurrence du phénomène, de l'évolution prévisible de l'environnement physique, économique, social, politique, etc.)

La classification des risques dans la matrice d'analyse permet de déterminer les crises susceptibles de survenir à l'échelle des douze (12) prochains mois, c'est-à-dire entre janvier 2009 et décembre 2009. L'analyse est faite sur la base de quotas affectés aux deux variables que sont les conséquences humanitaires et la probabilité d'occurrence, affectées chacune de cinq (5) valeurs graduées.

**← Système de Surveillance et d'Alerte Précoce en place pour chacun des risques →**

Conséquences Humanitaires	Catastrophes				Inondations	Crise épidémique – méningite
	Elevées			Insécurité alimentaire avec augmentation de la prévalence de la malnutrition	Epizooties, grippe aviaire	Mouvement de populations (réfugiés, rapatriés, déplacés)
	Moyennes		Catastrophes industrielles et technologiques (gaz, stations essence, aviation)	Invasion acridienne	Fièvre jaune	
	Faibles		Incendies	Tensions / violences internes	Ennemies des cultures (dégâts d'éléphants, oiseaux)	Feux de brousse
	Très Faibles			Crise épidémique / cholera		
		Très Faible 1/5	Faible 2/5	Moyenne 3/5	Elevée 4/5	Certaine / en cours 5/5
Probabilité						

Sur la base de cette méthode, les risques analysés dans la matrice se regroupent en quatre (4) zones, correspondant à quatre (4) couleurs :

1. La «**Zone verte**», où se retrouvent les risques à **Très faible probabilité d'occurrence et à Très faibles conséquences humanitaires**,
2. La «**Zone jaune**» correspondant aux risques à **Faible probabilité d'occurrence et à Faibles conséquences humanitaires**,



3. La «**Zone orange**» pour les risques à **Moyenne probabilité d'occurrence et à conséquences humanitaires jugées Moyennes**,
4. La «**Zone rouge**» où figurent les risques correspondant aux probabilités d'occurrence les plus élevées (respectivement **Elevée et Certaines/En cours**) et aux conséquences humanitaires les plus graves (respectivement **Elevées et Catastrophiques**).

Dans le cadre de cet exercice de planification des contingences, le processus de mise en place de capacités de réponse aux urgences se concentrera sur les risques localisés en zones «**orange**» et «**rouge**». Cela se justifie par le fait que les deux premières « Zones » concernent des risques de catastrophes d'une probabilité d'occurrence faible et aux conséquences limitées, ce qui implique que même en cas de survenue, leur ampleur n'excèdera pas les capacités locales de réponse.

La matrice d'analyse des risques a permis d'identifier huit (8) contingences (celles figurant dans les zones «orange» et «rouge») qui, à leur tour, ont servi à l'élaboration de scénarii qui sont des représentations hypothétiques et anticipées de toutes les implications humanitaires possibles de la situation en cas de survenue des contingences. Ces scénarii doivent être accompagnés d'hypothèses de planification dont l'objectif est de souligner des aspects particuliers à prendre en compte dans la planification de la réponse.

**NB : Il est cependant nécessaire de rappeler que ce processus de planification n'implique nullement que l'occurrence d'un risque retenu dans la matrice et dans le développement des scénarii devient de ce fait inévitable. De même, la numérotation des situations d'urgence ne correspond pas à une probabilité comparative entre ces dernières**

### 3.3 Matrices d'analyse des risques les plus élevés, de leur interdépendance et des scénarios

Probabilité	<b>Situation d'urgence 1 : Mouvements de populations – Réfugiés, rapatriés et personnes déplacées à l'intérieur du pays</b>		
	Facteurs déclenchants (causalité)	Conséquences humanitaires potentielles et zones affectées	Hypothèses de planification, objectifs opérationnels et seuils d'activation
Scénario le plus probable	<p><b>Violence interne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Divagation des animaux ;</li> <li>○ Transhumance</li> <li>○ Divergence entre les communautés frontalières ;</li> <li>○ Divergence socio-politique ;</li> <li>○ Problème d'exploitation des ressources à la frontière ;</li> <li>○ Problème de tracés des frontières</li> </ul>	<p><b>Déplacement interne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accès plus limité en aliment et matériel de survie</li> <li>✓ Accès plus limité aux services sociaux de base tels que éducation, santé, habitat, sécurité, administration</li> <li>✓ Accès très limité en eau, hygiène et assainissement (Wat San)</li> <li>✓ Augmentation des populations vulnérables ou de l'indigence (enfant non accompagnés, femmes chefs de ménages, malades, handicapés, blessés)</li> <li>✓ Augmentation du risque de maladies à potentiel épidémique</li> <li>✓ Augmentation du taux de mortalité et de morbidité, maternel et infantile</li> <li>✓ Accroissement des risques sanitaires en particulier ceux liés aux VIH/SIDA</li> <li>✓ Détérioration des conditions de vie des populations dans les zones d'accueil</li> <li>✓ Risque d'apparition de problèmes de cohabitation entre déplacés et populations hôtes</li> <li>✓ Désorganisation de l'activité économique des zones d'accueil de déplacés</li> <li>✓ Problèmes de sécurité (criminalité, violence sexuelle)</li> <li>✓ Séparation entre membres d'une même famille</li> <li>✓ Risque d'apparition au niveau national de tensions sociales internes.</li> </ul>	<p><b>Hypothèses de planification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le plan national de contingence du CONASUR est élaboré et opérationnel</li> <li>✓ Le système de communication interne et externe (internet, fax, téléphone...) du CONASUR est opérationnel ;</li> <li>✓ La dépendance totale de l'assistance extérieure pour les soins de santé.</li> <li>✓ Institution et Périodicité des rencontres de coordination entre le CONASUR et acteurs humanitaires</li> <li>✓ Les plans de contingence des partenaires humanitaires soient connus du CONASUR (SNU, Croix- Rouge, Spong)</li> <li>✓ L'assistance humanitaire n'est pas compromise par des problèmes de sécurité</li> <li>✓ 40 000 réfugiés et déplacés et rapatriés sont accueillis dans les régions frontalières à risques</li> <li>✓ Problématique de la gestion de rétablissement des liens familiaux</li> </ul> <p><b>Profil de vulnérabilité de la population réfugiée et de la communauté hôte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 90% des déplacés dépendront de l'assistance humanitaire ;</li> <li>✓ 20% des populations d'accueil (affectées) dépendront de l'assistance humanitaire</li> </ul>

	<p><b>Afflux de réfugiés, rapatriés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Mauvaise gestion des élections présidentielles en CI ;</li> <li>o Mauvaises gestions des rebellions Touaregs au Mali et au Niger</li> <li>o Divergence entre les communautés frontalières ;</li> <li>o Divergence socio-politique ;</li> <li>o Problème d'exploitation des ressources à la frontière ;</li> <li>o Problème de tracées (délimitation) des frontières</li> </ul>	<p><b>Afflux de réfugiés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'apparition de difficultés alimentaires principalement dans les zones d'accueil</li> <li>✓ Accroissement des risques sanitaires en particulier ceux liés aux maladies épidémiques et aux VIH/SIDA</li> <li>✓ Détérioration des conditions de vie des populations dans les zones d'accueil</li> <li>✓ Risque d'apparition de problèmes de cohabitation réfugiés, rapatriés et populations hôtes</li> <li>✓ Désorganisation de l'activité économique des zones d'accueil des réfugiés / rapatriés /</li> <li>✓ Dégradation des infrastructures économiques</li> <li>✓ Baisse de transfert de fonds des migrants</li> <li>✓ Problèmes de sécurité</li> <li>✓ Séparation entre membres d'une même famille</li> <li>✓ Possibilité de recrutement supplétif des burkinabés par les rebelles</li> <li>✓ Risque d'apparition au niveau national de tensions sociales internes, politiques étatiques autour de la responsabilité du Burkina Faso dans la crise ivoirienne</li> <li>✓ Risque de perturbation des prochaines élections au Burkina ;</li> <li>✓ Surexploitation des ressources naturelles</li> <li>✓ Risque de conflit ouvert inter- Etats</li> </ul>	<p><b>Objectifs Opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Apporter une protection et une assistance humanitaire aux 2 000 déplacés liés aux violences internes ;</li> <li>✓ Apporter une protection et une assistance humanitaire aux 38 000 réfugiés et rapatriés.</li> <li>✓ Atteindre les standards d'assistance (HCR/SPHERE) pour la couverture de base des besoins dans les 3 mois à partir du jour d'activation du plan de contingence.</li> </ul> <p><b>Niveau minimum permanent de capacités d'interventions initiales</b></p> <p><b>- Sur le plan National</b> Apporter une assistance humanitaire d'urgence à : 40 000 réfugiés / déplacés et rapatriés Pour une période de : 3 mois Disponible a partir du: 5<sup>ème</sup> jour après l'activation du plan</p> <p><b>- Sur le plan Régional</b> Apporter une assistance humanitaire d'urgence à : 500 réfugiés / déplacés et rapatriés Pour une période de : 3 semaines Disponible a partir du: 2<sup>ème</sup> jour après l'activation du plan régional</p> <p><b>Localisation des stocks pré positionnés:</b> - Banfora, Gaoua, Bobo, Manga, Tenkodogo</p> <p><b>Seuils d'activation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur le plan National <ul style="list-style-type: none"> <li>• 150 à 200 personnes réfugiées/ déplacées et rapatriées par jour pendant une période de 07 jours consécutifs dans les axes principaux</li> <li>• 50 déplacés internes</li> </ul> </li> <li>- Sur le plan Régional <ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 personnes réfugiées/ déplacées ou rapatriées par jour pendant une période de 07 jours consécutifs dans les axes principaux</li> <li>• 10 déplacés internes.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Scénario le pire</b></p>	<p><b>Afflux de réfugiés, déplacés rapatriés (Idem scénario probable)</b></p>	<p><b>Afflux de réfugiés, déplacés rapatriés (Idem scénario probable)</b></p> <p><b>Zones potentiellement affectées:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Réfugiés et rapatriés ivoiriens</b> - Afflux d'environ 30 000 personnes par semaines : dans les région de Cascades (900 pers/Jrs), Sud- Ouest (1 100 pers/Jrs), Centre Est (600 pers/Jrs), Centre Sud (1100 pers/jrs) et le Centre Ouest (300 pers/jrs) pour une durée de deux mois.</li> </ul> <p><b>Zones potentiellement affectées:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Réfugiés Touaregs- Afflux massif de 20 000 à 30 000 réfugiés</b> en moins d'une semaine à Oudalan (7 000), Soum (13 000), Séno (8 000) et le Yagha (2 000).</li> </ul>	

Probabilité	<b>Situation d'urgence 2 : Crises épidémiques - méningite- cholera-Grippe aviaire</b>		
	<b>Facteurs déclenchants (causalité)</b>	<b>Conséquences humanitaires potentielles et zones potentiellement affectées</b>	<b>Hypothèse de planification Objectifs opérationnels, et Seuils d'activation</b>
<b>Cas le plus probable</b>	<p><u>Méningite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Déplacements majeurs de population ou attroupements</li> <li>✓ Accès humanitaire réduit dans les foyers épidémiques</li> <li>✓ Facteurs climatiques / géographiques (harmattan, période sèche et chaude, situation dans la ceinture méningitique)</li> <li>✓ Infections des voies respiratoires non traitées</li> <li>✓ Déficiences immunitaires</li> <li>✓ Difficulté d'accès aux services de base, tels que soins de santé primaire : insuffisance de vaccins pour toute la population exposée, réduction/ suspension de l'aide humanitaire internationale réduit la disponibilité des médicaments,</li> </ul> <p><u>Cholera</u></p> <p>Mauvaise hygiène du milieu, l'insuffisance de l'assainissement Non approvisionnement en eau potable.</p> <p><u>Grippe aviaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Déplacements majeurs de population ou attroupements (commerce, marchés)</li> <li>✓ Facteurs environnementaux (oiseaux migrateurs)</li> <li>✓ Facteurs climatiques et géographiques</li> <li>✓ Contacts fréquents et permanents entre l'homme et les volailles</li> <li>✓ Manque d'hygiène (manipulation)</li> <li>✓ Déficiences immunitaires</li> <li>✓ Grippe humaine ordinaire</li> </ul>	<p><u>Méningite, cholera et Grippe aviaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Augmentation du taux de mortalité</li> <li>✓ Psychose au sein de la population et conséquences psychologiques chez les producteurs</li> <li>✓ Séquelles physiques, neurologiques et psychologiques</li> <li>✓ Diminution de la capacité des populations à se prendre en charge <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affaiblissement des mécanismes de solidarité communautaire</li> <li>- Décapitalisation (diminution du pouvoir d'achat, destruction des cheptels à cause des abattages de masse)</li> <li>- Diminution de la production agricole</li> </ul> </li> <li>✓ Augmentation des cas de malnutrition modérés et sévères</li> <li>✓ Dépassement des capacités d'accueil des infrastructures sanitaires</li> <li>✓ Déperditions scolaires (abandons, faible taux de fréquentation scolaire, fermeture des classes)</li> <li>✓ Isolement au niveau régional et international</li> <li>✓ Logistique et Chaîne du froid pour transport, stockage des vaccins et organisation des campagnes de vaccination</li> <li>✓ Besoins accrus en ressources humaines qualifiées</li> <li>✓ Besoins en ressources financières appropriées (pour la lutte, pour le dédommagement des aviculteurs, etc.)</li> </ul> <p><b>Zones potentiellement affectées</b></p> <p><u>Méningite</u>: La campagne de vaccination ayant eu lieu dans tous les districts entre 2006 et 2008, seules les personnes n'ayant pas bénéficié de cette campagne ne sont pas couvertes.</p> <p><u>Cholera</u> : Tout le territoire, particulièrement la région sanitaire du Centre qui fut le point de départ de l' épidémie en 2005.</p> <p>Il s'agissait de la première grande épidémie en milieu urbain s.</p> <p>L'épidémie avait surtout touché les quartiers périphériques</p> <p><u>Grippe aviaire</u> : Tout le territoire, spécifiquement les zones d'échange et celles abritant des sites d'accueil pour les oiseaux migrateurs.</p>	<p><b>Hypothèses de planification</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans de contingence opérationnels pour les Crises Epidémiques (méningite) et épizooties (grippe aviaire) mis à jour</li> </ul> <p><u>Méningite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 20 000 cas suspects de méningite appartenant à la classe d'âge de 2 à 30 ans à prendre en charge pendant une période de six mois (janvier à juin)</li> <li>• Les vaccins pour la prévention et les produits pour la prise en charge, les réactifs de laboratoire pour l'identification des germes en cause, etc. sont disponibles grâce aux ressources de l'Etat et des ses partenaires</li> <li>• Des stratégies renforcées de prévention et de réduction de risques sont mises en œuvre dans les districts à plus hauts risques.</li> </ul> <p><u>Cholera</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les connaissances des populations sur les mesures de luttés contre le cholera</li> <li>• Rendre disponible et à temps les données épidémiologiques et de laboratoire nécessaires à la prise de décision.</li> <li>• Réduire la létalité due au cholera</li> <li>• Assurer la coordination, le suivi, et l'évaluation des activités de lutte contre l'épidémie</li> </ul> <p><u>Grippe aviaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des kits de test pour la détection du virus</li> <li>• Le plan de contingence inclut le renforcement des capacités des laboratoires à confirmer les résultats du test rapide</li> <li>• Surveillance active efficace sur tout le territoire</li> <li>• Disponibilité des produits pharmaceutiques pour la prévention et la riposte</li> </ul>

	<p><b>Saisons / récurrence</b>  <u>Méningite</u> :  Saison sèche et chaude (mars – avril, parfois plus tôt, lié à l'harmattan)  Normalement cycle de dix ans, mais pour le Burkina cycle raccourci à une année  <u>Cholera</u>  Saison des pluies (juillet – octobre survient de manière régulière d'épidémie, d'ampleur variable au cours des dix dernières années  <u>Grippe aviaire</u> :  Toute l'année, mais le risque peut être élevé pendant la période d'arrivée des oiseaux migrateurs</p> <p><b>Seuils épidémiques:</b>  <u>Méningite</u> :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Seuil épidémique : 10 cas pour 100,000 habitants</li> <li>• Seuil d'alerte : 5 cas pour 100,000 habitants</li> </ul> Cholera :  <u>Grippe aviaire</u> :  5 phases avec les indicateurs respectifs  Un foyer confirmé</p>	<p><b>Populations potentiellement affectées :</b>  <u>Méningite</u>:  Surtout la tranche de 2 à 30 ans</p> <p><u>Cholera</u> :  L'ensemble de la population, particulièrement les enfants de moins de 5 ans</p> <p><u>Grippe aviaire</u> :  Cheptel aviaire (32 millions de volailles)  Ménages propriétaires de ce cheptel</p>	<p><b>Objectifs opérationnels:</b>  <u>Méningite</u>  - Rendre disponibles à temps (préciser) les données épidémiologiques et biologiques pour la prise de décision  - Rendre disponibles à temps (préciser) les ressources matérielles et financières pour la mise en œuvre des activités préparatoires et éventuellement de riposte à tous les niveaux  - Réduire à moins de 6% la létalité due à la méningite en cas d'épidémie  - Assurer la couverture vaccinale d'au moins 90% dans les Districts sanitaires en épidémie au plus tard dans les 3 semaines suivant l'entrée en épidémie  - Renforcer les activités d'Information, d'Education et de Communication (IEC)  - Assurer la coordination, le suivi et l'évaluation des activités de lutte contre l'épidémie</p> <p><u>Cholera</u>  - Surveillance épidémiologique  - Mobilisation sociale  - Prise en charge précoce et correcte des cas  - Gestion de l'épidémie</p> <p><u>Grippe aviaire</u>  - Prévenir dans la mesure du possible l'introduction du virus au Burkina Faso ;  - Détecter précocement l'introduction du virus au Burkina Faso ;  - Assurer la prévention de la dissémination du virus et ses conséquences sur la santé publique vétérinaire ;  - Eteindre tout foyer de grippe aviaire hautement pathogène survenant sur le territoire national ;  - Prendre en charge les conséquences sanitaires et économiques de la pandémie sur les populations et les élevages avicoles ;  - Assurer la prévention des conséquences sanitaires et économiques de la pandémie sur les populations et les élevages avicoles ;</p> <p><b>Niveau minimum permanent de capacités d'interventions initiales</b>  <u>Méningite</u>: (à préciser, DLM) Ex. Produits pour la prise en charge de 15 000 personnes pendant trois mois, des doses pour la vaccination de 950 000 personnes...</p>
--	--	---	--

<b>Pire cas</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Occurrence d'une crise épidémique au cours d'une autre situation d'urgence ou le niveau d'insécurité est élevé : épidémie de méningite + épizootie de grippe aviaire + mouvements de population + crise alimentaire).</li> <li>✓ Apparition de foyers épidémiques dans des pays voisins, en zone frontalières sans mesures de riposte efficace</li> <li>✓ Accès réduit ou interdit aux intervenants humanitaires (Déclaration de l'Etat d'urgence, tensions internes, insécurité routière)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Propagation incontrôlée et rapide de l'épidémie et aggravation significative des conséquences humanitaires détaillées ci-dessus</li> </ul> <p><b>Populations potentiellement affectées :</b></p> <p><u>Méningite</u>: Toute la population nationale</p> <p><u>Cholera</u> : Toute la population nationale</p> <p><u>Grippe humaine d'origine aviaire</u> : Toute la population nationale</p>	<p><u>Grippe aviaire</u> :</p> <p>Epizootie : moyens pour la maîtrise de deux foyers localisés  Pandémie : (à préciser, DLM).  Existence d'une cellule de gestion des fonds pour la lutte contre la grippe aviaire</p> <p><b>Localisation des stocks décentralisés %:</b></p> <p><u>Méningite</u>  Toutes les 13 régions sanitaires pour répartition aux districts puis aux formations sanitaires (à préciser, DLM)</p> <p>Locations et %: Achats se feront à 100% au cours des premiers jours de crise – pas de pre-positionnement</p> <p><u>Choléra</u>  Toutes les 13 régions sanitaires pour répartition aux districts puis aux formations sanitaires (à préciser, DLM)</p> <p><u>Grippe aviaire</u>  Tamiflu (à préciser, DLM)  Matériel de protection : 100 kits par direction régionale (13), soit 1 300 kits en tout ; Postes vétérinaires (100) : 10 kits par poste, soit 1 000 kits en tout</p> <p><b>Seuils épidémiques ou d'activation du plan national de contingence:</b></p> <p><u>Méningite</u> : 10 cas sur 100 000, entrée d'au moins un district en phase d'alerte</p> <p><u>Cholera</u> : 1 cas confirmé constitue une épidémie</p> <p><u>Grippe aviaire</u> : alerte permanente, mesure de renforcement de la lutte en cas de détection de foyer</p>
-----------------	--	---	---

Probabilité	<b>Situation d'urgence 3 : Sécheresse / crise alimentaire et/ou accroissement du taux de prévalence de la malnutrition, Invasion acridienne</b>		
	Facteurs déclenchants (causalité)	Conséquences humanitaires potentielles et zones potentiellement affectées	Hypothèse de planification, Objectifs opérationnels, et Seuils d'activation
Scénario le plus probable	<p><b>Sécheresse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ indices pluviométriques inférieurs à la normale de façon significative</li> <li>✓ Dysfonctionnement (destruction d'ouvrage, mauvaise gestion, déboisement des bassins versant, etc.) des systèmes d'irrigation</li> </ul> <p><b>Crise alimentaire et/ou accroissement du taux de prévalence de la malnutrition</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Apports alimentaires inadéquats (alimentation non diversifiée, quantité insuffisante,...)</li> <li>✓ Accès insuffisant à l'alimentation (stock domestique, revenu, marché)</li> <li>✓ Insuffisance des pratiques de soins (femmes et enfants)</li> <li>✓ Maladies - Faible hygiène du milieu</li> <li>✓ Insuffisance d'approvisionnement en eau potable et assainissement</li> <li>✓ Sous utilisation des services de santé (difficulté d'accès aux services de santé et mentalité des populations)</li> <li>✓ Hausse des prix / Baisse du pouvoir d'achat</li> <li>✓ Inondations</li> <li>✓ Pesanteurs et pratiques socio culturelles (interdits alimentaires, tabous, cérémonies coutumières, ..)</li> </ul> <p><b>Invasion acridienne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Condition écologique favorable au développement des locustes (grégaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Déficit alimentaire et augmentation de la prévalence de la malnutrition</li> <li>✓ Réduction de la production agricole et animale</li> <li>✓ Augmentation du taux de mortalité et de morbidité particulièrement chez les tranches vulnérables</li> <li>✓ Accès plus limité aux services de base (eau potable, nourriture, santé, habillement, habitat)</li> <li>✓ Augmentation des populations vulnérables ou de l'indigence (femmes chefs de ménages, malades, handicapés, blessés)</li> <li>✓ Faible production vivrière</li> <li>✓ Bradage des animaux (cheptel etc...)</li> <li>✓ Faible résistance immunitaire et moins de moyens financiers pour payer les soins de santé.</li> <li>✓ Exode rural</li> </ul> <p><b>Zones potentiellement affectées</b></p> <p>Crise alimentaire / nutritionnelle : tout le pays Sécheresse : tout le pays Invasion acridienne : Région du Sahel, du Nord, du Centre Nord et de l'Est</p>	<p><b>Hypothèses de planification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Augmentation du nombre de la population vulnérable de xx à yy</li> <li>✓ Augmentation du nombre de sinistrés de 125 000 à 250 000 personnes</li> <li>✓ Incapacité réelle de prévision exacte de l'ampleur des catastrophes à l'avance</li> <li>✓ Sécheresse : Stock d'intervention du Gouv (10 000 T) sera utilisé pour la réponse initiale de façon autonome pour les premières 5 000 personnes durant 2 mois</li> <li>✓ Stock stratégique disponible au niveau des régions pour 1000 personnes et au niveau des provinces de 500 personnes durant 1 mois</li> <li>✓ Disponibilité des intrants nutritionnels et du matériel anthropométrique pour la prise en charge de la malnutrition aiguë</li> </ul> <p><b>Population potentiellement affectée :</b></p> <p>Sécheresse : yy personnes Crise alimentaire / Malnutrition : yy personnes, incluant xx enfants &lt; 5 ans malnutris aiguë ? Invasion acridienne : 5000 à 10 000 ha perdus</p> <p><b>Objectif opérationnel:</b></p> <p><u>Sécheresse / crise alimentaire / malnutrition/Invasion acridienne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau national <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître le nombre de bénéficiaires des programmes d'assistance humanitaire en cours (aide alimentaire) jusqu'à 300 000 bénéficiaires</li> <li>• A partir de 7 jours suivant l'activation du plan</li> <li>• Pour un période de 2 mois</li> </ul> </li> <li>- Au niveau régional <ul style="list-style-type: none"> <li>• Positionnement des stocks stratégiques au niveau des régions et provinces pour la prise charge de : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 500 sinistrés au niveau de la province</li> <li>➤ 1 000 sinistrés au niveau de la région</li> <li>➤ 5 000 sinistrés au niveau national</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>A partir du 3ème jours suivant l'activation du plan Pour une période de 2 mois</p> <p>Approvisionnement de 4 sites stratégiques en vivres :</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Scénario le pire</p>	<p>Perturbations climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Occurrence d'un désastre / catastrophe naturelle en même temps qu'une autre situation d'urgence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aggravation des conséquences humanitaires citées ci-dessus</li> <li>✓ Difficulté accrue d'accès au logement</li> <li>✓ Destruction totale des biens</li> <li>✓ Accroissement des populations sans abris</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bobo Dioulasso pour les régions des Hauts Bassins, des Cascades, de la Boucle du Mouhoun et du Sud Ouest</li> <li>➤ Kaya pour les régions du Centre Nord, du Nord, du Plateau Central et du Sahel</li> <li>➤ Ouagadougou pour les régions du Centre, Centre Ouest et du Nord</li> <li>➤ Tenkodogo pour les régions du Centre Est, du Centre Sud et de l'Est</li> </ul> <p>A partir de l'activation du plan Pour le cycle du projet (12 mois)</p> <p><u>Perturbations climatiques</u> Assurer l'extension d'urgence des programmes humanitaires en cours pour la population affectée suivante</p>
---	--	---	---



Probabilité	Situation d'urgence 4 : Catastrophes naturelles et technologiques - Inondations, feux de brousse / incendies		
	Facteurs déclenchants (causalité)	Conséquences humanitaires potentielles et zones potentiellement affectées	Hypothèse de planification, Objectifs opérationnels, et Seuils d'activation
Scénario le plus probable	<p><b>Inondations - Zones rurales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Déforestation et désertification ;</li> <li>✓ Fortes précipitations</li> <li>✓ Occupations des zones à risque ;</li> <li>✓ Mauvaises pratiques culturales ;</li> <li>✓ Absence de schéma d'aménagement du territoire ;</li> <li>✓ Ouvrages de retenue d'eau inappropriés ;</li> <li>✓ Ensablement des retenus d'eau et des cours d'eau.</li> </ul> <p><b>Inondations - Zones urbaines</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Insuffisance ou absence d'assainissement pluvial ;</li> <li>✓ Imperméabilisation des sols (pose de pavés, bitumage des voies, etc.) ;</li> <li>✓ Occupation des zones à risque consécutive à la pression démographique ;</li> <li>✓ Fortes précipitations (juin, juillet, août).</li> </ul> <p><b>Feux de brousse/incendies</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Facteurs anthropiques (cultures sur brûlis, apiculture, chasse, fumeurs) ;</li> <li>✓ Facteurs naturels (foudre)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accès plus limité aux services de base (eau potable, nourriture, santé, habillement, habitat) dans les régions affectées ;</li> <li>✓ Augmentation des populations vulnérables ou de l'indigence (Enfants Non Accompagnés, femmes chefs de ménages, malades, handicapés, blessés)</li> <li>✓ Réduction production vivrière</li> <li>✓ Insécurité alimentaire et hausse de la malnutrition (déficit céréalière)</li> <li>✓ Destruction de l'habitat, cultures, cheptel, infrastructures ;</li> <li>✓ Déstockage des actifs (cheptel etc....)</li> <li>✓ Faible résistance immunitaire et moins de moyens financiers pour payer les soins de santé.</li> <li>✓ Augmentation du risque épidémique de choléra, et maladies hydriques.</li> <li>✓ Augmentation du taux de mortalité et de morbidité</li> <li>✓ Exode rural</li> <li>✓ Baisse du taux de fréquentation scolaire</li> <li>✓ Prolifération d'autres maladies (paludisme, troubles psychologiques.....) ;</li> </ul> <p><b>Zones potentiellement affectées</b></p> <p>Inondations : Tout le pays (les 13 régions)</p> <p>Feux de brousse / incendies : au 20 % du territoire affecté (Etude Centre Régional de Télé détection de Ouagadougou 1980)</p>	<p><b>Hypothèses de planification :</b></p> <p>En cas d'inondation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Augmentation du nombre de personnes vulnérables (à partir de 500 ;</li> <li>✓ En dessous de 500, activation du dispositif régional ;</li> <li>✓ Occupation des écoles des zones affectées ;</li> <li>✓ Au moins 10% des personnes affectées auront besoin de secours (par le canal d'un système d'alerte précoce) d'une évacuation ;</li> <li>✓ Au moins 40 % des personnes affectées auront besoin d'un logement dans des écoles, des églises ou dans des familles d'accueil ;</li> <li>✓ 60 % des personnes affectées auront besoin d'être logées sous des tentes ;</li> <li>✓ L'ensemble des écoles ayant abrité des personnes affectées aura besoin d'une réhabilitation avant la rentrée scolaire ;</li> <li>✓ Un programme de reconstruction des maisons et des infrastructures publiques sera défini.</li> <li>✓ Préparer un dossier technique au conseil des ministres sur collaboration météo et SP CONASUR ()</li> </ul> <p><b>Population potentiellement affectée :</b></p> <p>Entre 500 et 200.000 personnes.</p> <p>Inondations : x à y Personnes</p> <p>Feux de brousse / incendies : x a y Personnes</p> <p><b>Niveau central : plus de 500 personnes ;</b></p> <p><b>Niveau régional : moins de 500 personnes</b></p> <p><b>Objectif opérationnel</b></p> <p><b>Niveau minimum permanent de capacités d'interventions initiales (500 X 13 = 6500) à Ouagadougou.</b></p> <p><b>200 X 13 = 2600 au niveau des régions :</b></p> <p>Apporter une assistance humanitaire d'urgence</p> <p style="padding-left: 40px;">inondations : 500 (moins de 500 / Région)</p> <p style="padding-left: 40px;">feux de brousse : 500 (moins de cent / Région)</p> <p>Pour un période de: <b>4 semaines</b></p> <p>A partir du 1<sup>er</sup> jour suivant l'activation du Plan régional / National</p>

<b>Scénario le pire</b>	<p>Inondations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Occurrence d'un désastre / catastrophe naturelle en même temps qu'une autre situation d'urgence :</li> </ul> <p>Inondation + crise alimentaire + Cholera</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Difficulté accrue d'accès aux services de base (eau potable, nourriture, santé, habillement, habitat) dans les régions affectées ;</li> <li>✓ Destruction massive des biens (biens matériels, cheptel) et accroissement de la mortalité et de la morbidité (enfants, femmes....) ;</li> <li>✓ Destruction massive des infrastructures</li> <li>✓ Accroissement des populations sans abris</li> <li>✓ Prolifération d'autres maladies (paludisme, troubles psychologiques.....) ;</li> </ul>	
-------------------------	--	--	--

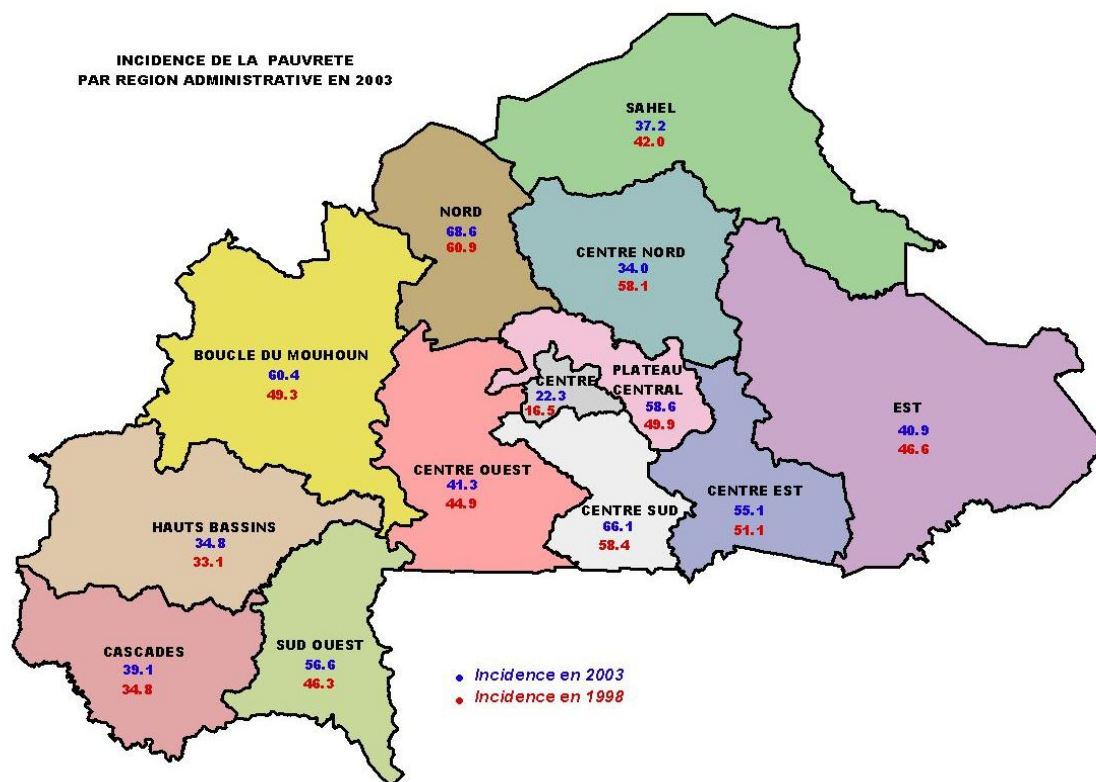
**Matrice des interdépendances**

Situations / Scénarios	Mouvements de population – déplacés internes, rapatriés, réfugiés)	Crise épidémique (méningite, cholera)	Catastrophes naturelles (inondations, feux de brousse/incendies, invasion acridienne)	Sécheresse / crise alimentaire / nutritionnelle	Grippe aviaire
<b>Mouvements de population – déplacés internes, rapatriés, réfugiés)</b>		<b>Forte corrélation</b> , surtout en cas d'afflux dans les zones d'épidémie de méningite, de choléra et de fièvre jaune	<b>Forte corrélation</b> en termes d'exode vers les centres urbains ou les régions épargnées	Forte corrélation en termes d'exode vers les centres urbains	Pas de corrélation
<b>Crises épidémiques (méningite, cholera)</b>	Corrélation inexistante, peut au contraire dissuader des mouvements d'exil		Corrélation Risque d'épidémie de cholera et autres maladies hydriques ainsi que les ARI suite à des inondations.	Pas de corrélation	Corrélation forte si phase humaine apparaît
<b>Catastrophes naturelles (inondations, feux de brousse/incendies, invasion acridienne)</b>	Forte corrélation en termes d'exode vers les centres urbains ou les régions épargnées	<b>Forte corrélation</b> , notamment en cas d'inondations		Forte corrélation	Pas de corrélation
<b>Sécheresse / crise alimentaire / nutritionnelle</b>	Forte corrélation				Pas de corrélation
<b>Grippe aviaire</b>	Corrélation moyenne			Pas de corrélation	

Note / La matrice indique dans quelle mesure chaque situation décrite en première colonne agit comme un facteur aggravant pouvant provoquer / exacerber la situation décrite dans chaque autre colonne.

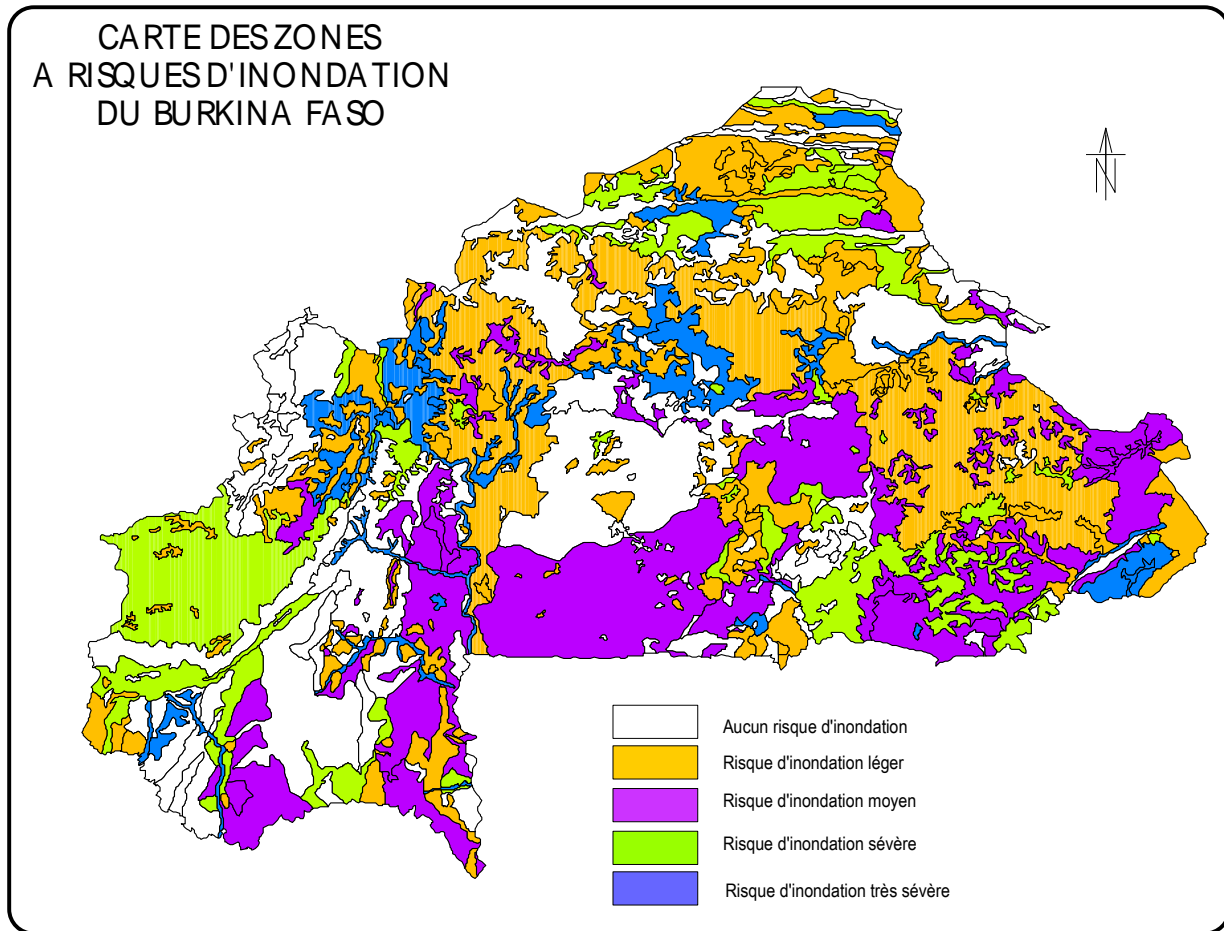
## Cartographie des risques de vulnérabilité

### Incidence de la pauvreté par région administrative



(Source : Bilan Commun de Pays, Système des Nations Unies, Octobre 2004)

- RISQUES D'INONDATION

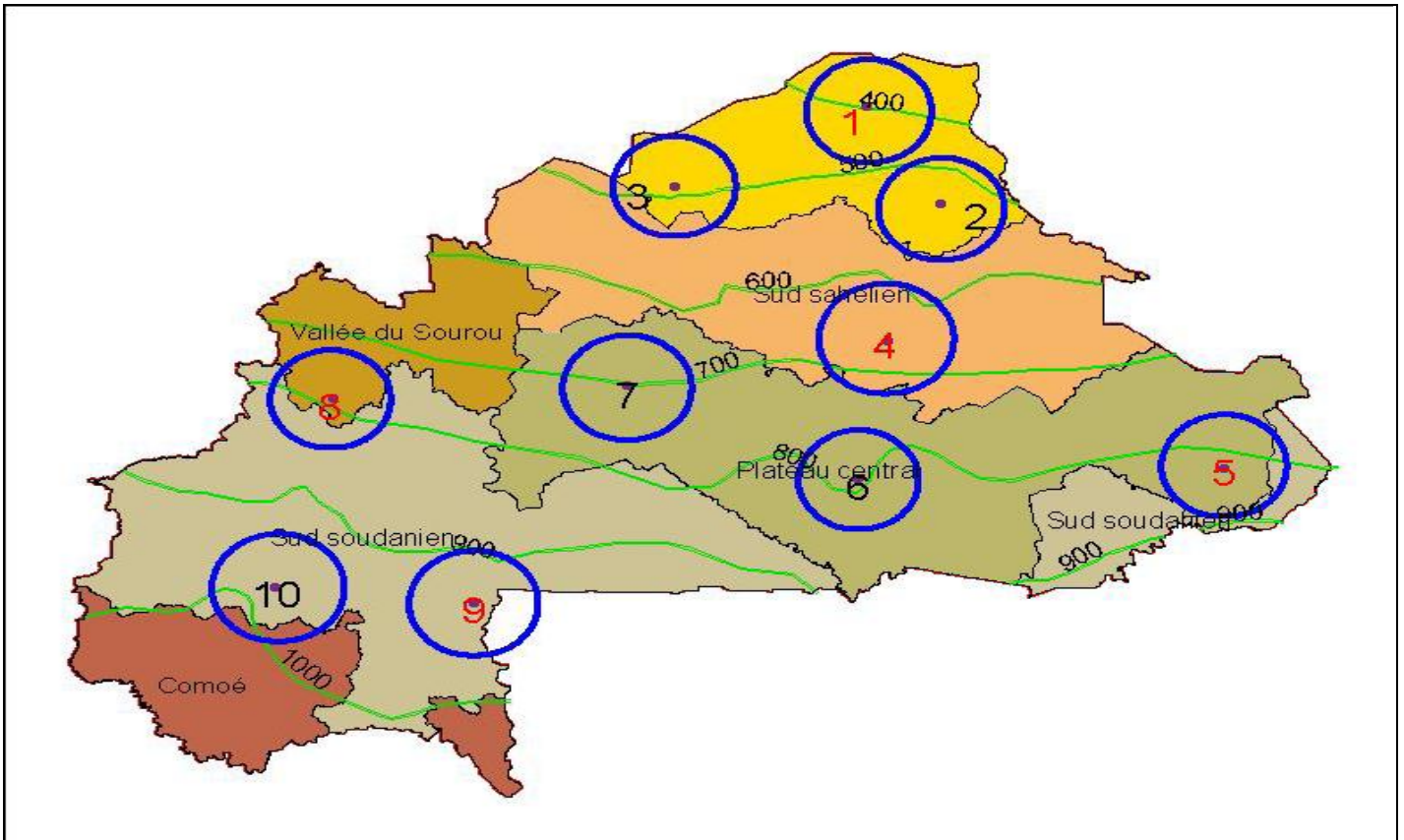


Source : Météo Nationale

**- RISQUES DE CATASTROPHES**

La carte ci-dessous donne la configuration des risques de catastrophes au Burkina Faso.

**Carte du Burkina Faso**

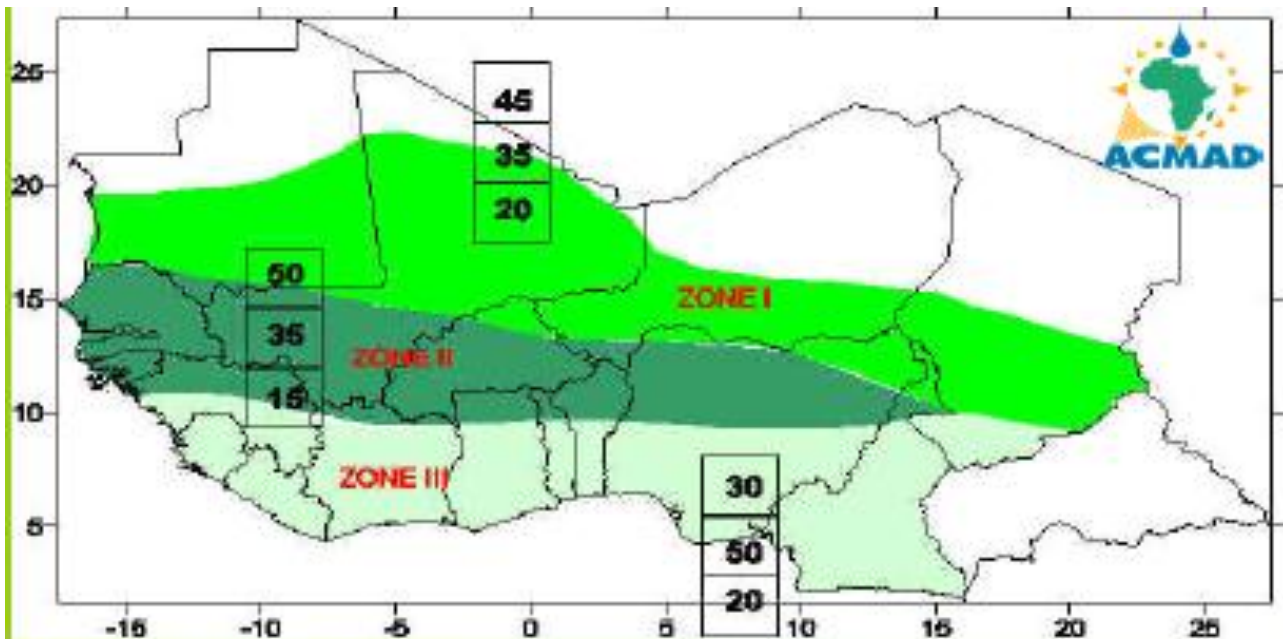


Carte : Burkina Faso présentant les 10 zones les plus vulnérables dans chaque domaine phytogéographie (source PANA)

Le **Programme d'Action National d'Adaptation** aux changements climatiques a utilisé six critères.

Il s'agit :

- des risques d'inondation ;
- du bilan céréalier ;
- de l'Incidence de la pauvreté ;
- de l'Importance du cheptel,
- de la pression de la transhumance ;
- de la diversification des cultures



## COMMENTAIRES:

Cette prévision est une mise à jour de celle délivrée le 21 Mai 2008, lors du PRESAO11. Elle est basée essentiellement sur les mises à jour fournies par UKMO- Météo France- IRI-ECMWF et NOAA ainsi que l'OMM.

L'évolution de la température de surface de la mer sur l'atlantique, l'océan indien et le pacifique équatorial prévues à partir des conditions observées en Mars et Avril se sont confirmées en Mai 2008.

Ainsi, pendant la période Juillet-Août-Septembre 2008, les conditions chaudes caractériseront l'Atlantique tropical. Dans les zones équatoriales du pacifique (Nino 3.4) et de l'océan indien des conditions neutres à froides sont prévues.

Les prévisions des différents centres utilisant les observations du mois de Mai 2008 confirment les tendances indiquées sur la carte ci-dessus:

1. La probabilité d'un déficit pluviométrique est très négligeable sur toute la sous région.
2. Dans la Zone I qui comprend la majeure partie de la bande sahélienne, ainsi que dans la zone II qui comprend le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau, le Sud Mali, le Burkina Faso et la bande extrême-nord allant de la Guinée Conakry au Nord Cameroun, il y a une forte probabilité (respectivement 0,45 et 0,50) d'avoir les pluies supérieures à la normale.
3. Dans la Zone III, la probabilité de quantités des précipitations proches de la normale tendant à être supérieures à la normale sur les pays du Golfe de Guinée (0,50) prédomine.
4. Ainsi, cette confirmation de probabilités élevées de précipitations supérieures à la normale (notamment en zone II) appelle un renforcement des systèmes de veille et d'alerte dans les secteurs de la protection civile, la santé, l'agriculture et les réserves en eau. Les prévisions météorologiques aux échéances quotidiennes et décadaires doivent être consultées(<http://www.acamad.ne>)

## 4. Structures de Coordination interne et conjointe, rôles et responsabilités

La résolution 46/182 de l'Assemblée Générale des Nations Unies indique que «Chaque Etat a la responsabilité au premier chef, et l'obligation de prendre soin des victimes des catastrophes et autres urgences qui surviennent sur son territoire. Aussi, le rôle premier de l'Etat sera d'initier, d'organiser et de coordonner l'assistance humanitaire dans son territoire».

C'est la justification du présent chapitre qui vise le renforcement des structures nationales de coordination des interventions en matière de secours d'urgence: le CONASUR, ses démembrements et les autres acteurs humanitaires.

### 4.1 Structures gouvernementales et composition

- Le Gouvernement dont les fonctions essentielles sont la prise de décisions stratégiques et les grandes orientations en matière des catastrophes naturelles et les crises humanitaires.
- Le Conseil National de secours d'urgence et de réhabilitation qui est l'instance de réflexion et d'orientation, chargée de la mise en œuvre de la stratégie Nationale de gestion des catastrophes.

#### 4.1.1 Structure du CONASUR

##### Niveau National

#### **Le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR)**

Le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation, en abrégé CONASUR a été créé par le décret N° 2004-624/PRES/PM/MASSN du 30.12. 2004 portant création, composition, attributions et fonctionnement de CONASUR.

Le CONASUR est l'organe chargé de la prévention des catastrophes, de la gestion de secours d'urgence et de réhabilitation. Il est l'organe de coordination en la matière.

A ce titre, il est chargé de :

- offrir un cadre permanent de concertation sur les catastrophes ;
- fournir les orientations en vue d'éclairer les décisions liées à la conduite du plan de contingence national multirisques ;
- approuver et valider les rapports et bulletins des autres organes du dispositif ;
- coordonner l'information sur les catastrophes naturelles et les crises humanitaires;
- coordonner la mobilisation des ressources du dispositif ;
- approuver les évaluations relatives au fonctionnement du dispositif.

Le CONASUR se réunit une fois par an en session ordinaire et chaque fois que de besoin en session extraordinaire sur convocation de son président, le Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale.

Le CONASUR comprend les divisions suivantes :

##### Niveau Régional

#### **Le Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CORESUR)**

- le Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CORESUR) qui est chargé d'exécuter les attributions du CONASUR énumérées ci-dessus dans un cadre régional ;

##### Niveau Provincial

#### **Le Conseil Provincial de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (COPROSUR)**

Il est chargé d'exécuter les attributions du CONASUR énumérées ci-dessus dans un cadre provincial ; il s'agit, d'organiser, collecter et analyser toutes les données relatives aux calamités survenues dans la province, d'informer le CORESUR de toutes les activités relatives aux calamités et de rendre compte de toutes activités par des rapports.

##### Niveau Départemental

#### **Le Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CODESUR)**

Il est chargé de former les animateurs de la structure villageoise, d'organiser, collecter et analyser toutes les données relatives aux calamités apparues dans le département, d'informer sans délai le COPROSUR, de rendre compte des activités au COPROSUR, d'appuyer les COVISUR dans leurs activités, de coordonner les actions de lutte au plan départemental et de mettre en place un système de surveillance et d'information.

##### Niveau villageois

#### **Le Conseil Villageois de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (COVISUR)**

Il est chargé d'organiser un système de réponse aux catastrophes à l'échelle du village, de participer au recensement et d'analyser les risques, de recenser les moyens, de localiser les zones à risques, d'informer et sensibiliser la communauté, de coordonner les réponses et d'informer le CODESUR. Il est chargé également de promouvoir l'entraide communautaire.

#### 4.1.2 Composition

Le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation est composé d'un Président : le Ministre chargé de l'Action Sociale, d'un vice-Président : le Ministre chargé de l'Administration Territoriale.

Les membres en sont le Ministre chargé des Affaires Etrangères ou son représentant; le Ministre chargé de



l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ou son représentant; le Ministre chargé de la Santé ou son représentant ; le Ministre chargé de la Défense ou son représentant; le Ministre chargé de la Sécurité ou son représentant; le Ministre chargé des Finances ou son représentant; le Ministre chargé de la Communication ou son représentant; le Ministre chargé de l'habitat ou son représentant ; le Ministre chargé du transport ou son représentant ; le Ministre des ressources animales ou son représentant ; le Ministre du désenclavement ou son représentant ; le Ministre chargé de la Promotion des Droits Humains ou son représentant; le Ministre chargé des Enseignements Secondaires, Supérieurs et de la Recherche Scientifique ou son représentant ; le Ministre chargé de l'Environnement ou son représentant; le Ministre chargé de l'Enseignement de Base ou son représentant ; le Ministre chargé de la Promotion de la Femme ou son représentant ; le Ministre chargé de la Jeunesse ou son représentant; les Gouverneurs de Régions ; le président du Conseil régional ; le Président de la Croix Rouge burkinabé ; le Secrétaire Permanent des Organisations Non Gouvernementales ; le représentant du Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale.

Dès la survenue d'une situation d'urgence, au delà de la requête des membres des structures de coordination humanitaire, le CONASUR doit dans les 24 heures, organiser une rencontre pour partager l'information et convenir des approches et des stratégies ainsi que des actions immédiates à entreprendre.

Le CONASUR veille à la coordination de toutes les activités prévues en complétant si nécessaire les mesures de préparation et d'activation du plan de Contingence par le Gouvernement.

## **4.2 Partenaires Financiers, Techniques, ONG, et points focaux**

### **4.2.1 Partenaires**

#### **- Société Nationale de Gestion du Stocks de Sécurité Alimentaire (SONAGESS)**

Créée en juin 1994, la SONAGESS a pour mission générale de participer, comme instrument de la politique céréalière, à la sécurisation alimentaire au Burkina Faso avec pour tâche principale la gestion du stock national de Sécurité (SNS) et le stock national d'intervention (SNI) dont les niveaux conventionnels sont de 35 000 tonnes et 10 000 tonnes respectivement. Le SE-CNSA gère la contre valeur de 25 000 tonnes.

#### **- Secrétariat Permanent aux Aides du Programme Alimentaire Mondial (SP-PAM)**

C'est la structure nationale chargée de la gestion de l'aide alimentaire que le PAM accorde au Burkina Faso dans le cadre du programme de pays et des secours d'urgence à travers les activités suivantes :

- assistance aux groupes vulnérables exécutée par le ministère de la santé ;
- alphabétisation relevant du ministère de l'Education Nationale
- développement rural exécuté par le Ministère de l'Agriculture dans des villages des régions du nord, du sahel, de l'Est et du Plateau Central.

#### **- Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)**

Elle est chargée de définir l'ensemble des mesures que requiert la sauvegarde des biens et des personnes en cas de catastrophes majeures. Son action la plus visible pour le moment est celle des Sapeurs Pompiers.

#### **- Croix-Rouge du Burkina Faso**

Auxiliaire des pouvoirs publics, la CR du Burkina intervient dans la Préparation et la Réponse aux catastrophes, la santé communautaire, la sécurité alimentaire, et la promotion des valeurs humanitaires. Membre du mouvement de la Croix-Rouge, elle a ses propres plans de contingences et intervient dans les situations d'urgence avec le soutien du mouvement (CICR, Fédération Internationale de la Croix-Rouge et Sociétés Nationales de la Croix-Rouge) et des autres partenaires (ambassades, SNU et différentes ONG) .

#### **- Fonds National de Solidarité**

Ce fonds intervient dans la mise en œuvre du PNOCSUR de par son objectif principal qui est celui de développer la solidarité entre les burkinabés en collectant les dons de diverses sources dont l'Etat, les particuliers

#### **- Groupe de Coordination Humanitaire (RC, UNCT, bailleurs, bilatéraux, ONG, Mouvement de la Croix-Rouge,**

Président : Coordinateur Résident du SNU

Vice-président : PAM

Membres : Représentants agences SNU, Chefs de mission et de délégation des ONG, Mouvement de la Croix Rouge.

#### **Responsabilités :**

i ) offrir un cadre de concertation sur les questions humanitaires, ii) Collecter et partager les informations sur la situation humanitaire nationale, iii) produire des analyses globales ou sectorielles sur la situation humanitaire nationale, iv) faire des recommandations pour l'amélioration de la situation des personnes vulnérables, v) élaborer des plans de préparation/plan de contingence dans les secteurs pertinents, vi) faciliter la mobilisation des ressources pour la réponse humanitaire, vii) organiser et coordonner des actions de plaidoyer pour accroître la conscience sur les problèmes humanitaires spécifiques, viii) fournir une orientation aux acteurs humanitaires sur des questions telles que : rapports avec le gouvernement, politiques et stratégies en matière d'action humanitaire, réforme humanitaire, directives du comité permanent inter agence, ix) Apporter appui au Comité national de Gestion de crise dès le déclenchement des opérations d'urgence (évaluation initiale rapide des besoins humanitaires) .

#### **4.2.2 Points focaux sectoriels**

Membres : 10 secteurs en fonction des contingences retenues (Santé, Nutrition, Sécurité alimentaire, Education, Abris et matériels de survie, Protection, -Hygiène eau et assainissement, Logistique et transport, Communication et prévision météo, Gestion des centres d'accueil).

#### **4.3 Centre de Gestion de l'Information Humanitaire (CGIH)**

Responsable : DEPC / SP CONASUR

Membres : chefs de file sectoriels (+ DCPM)/ Points focaux sectoriels humanitaires

Responsabilités:

- Récolte d'information : partenaires de mise en œuvre, missions terrains, système d'alerte précoce,
- Consolidation et analyse pour alimenter la programmation, le plaidoyer et les stratégies medias
- Base de données informatiques
- Cartographie des risques.

#### **4.4 Equipe technique conjointe Suivi et Evaluation**

Responsable : SP CONASUR

Membres : chefs de file sectoriels/ Points focaux sectoriels humanitaires

Responsabilités : Suivi avant /pendant/après (évaluation de besoins et des interventions)

Fonctionnement : en fonction de la nature de l'urgence

#### **Recommandation : mécanisme national et régional de coordination du secours d'urgence et de la réhabilitation.**

Au niveau national, il a été recommandé la relecture des textes du CONASUR pour l'adapter au contexte de la décentralisation. A cette occasion, la mise en place d'une structure de coordination sera prévue. Elle aura pour mission de définir les politiques et les grandes orientations concernant la préparation et la réponse aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires.

Elle aura également les attributions, rôles ou responsabilités suivantes : i) contribuer à la définition des axes stratégiques et des principaux domaines de préparation et de la réponse aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires, de même que les ressources pour leur mise en œuvre pour la mise à jour du plan national multirisques de préparation et de la réponse aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires ; ii) appuyer au plan national et international le plaidoyer nécessaire en vue de la mobilisation conséquente des fonds pour la mise en œuvre du plan national multirisques de préparation et de la réponse aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires; iii) coordonner l'organisation des sorties conjointes d'évaluation rapide et faire un rapport au Conseils des ministres.

En complémentarité du travail des autres structures de coordination des actions ou interventions humanitaires telles que les réunions de coordinations humanitaires mensuelles organisées par OCHA, sous l'égide du Coordinateur Résident du SNU, la structure nationale de coordination portera les recommandations pertinentes qui en sont issues aux instances décisionnelles nationales [premier ministre, réunion inter ministérielle, conseil des ministres]

La composition des membres de la structure nationale de coordination. est multisectorielle.

Ses rencontres seront financées sur ressources publiques avec l'appui des points focaux sectoriels.

Un arrêté inter ministériel précisera ultérieurement ses attributions et les modalités de fonctionnement de ses commissions thématiques.

Au niveau décentralisé, la composition des membres des structures de coordination locale sera également multisectorielle et pourrait être à l'image de celle de la coordination nationale.

#### **4.2 Partenaires Techniques, financiers et ONG/ Coordination**

**COORDINATION SECTORIELLE – CHEFS DE FILE TECHNIQUES MINISTERIELS ET POINTS FOCaux PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS**

secteurs	Santé	nutrition	sécurité alimentaire	Education / Enseignement de base	abris / matériel de survie	protection	eau/hygiène assainis.	logistique et transport	Communication / prévisions météo	coordination / gestion centres d'accueil et sécurité populations /acteurs
<b>Chefs de file</b>	<b>Mini Santé (DLM)</b>	<b>Mini Santé (Dir. Nutrition)</b>	<b>MAHRH (SE/CNSA)</b>	<b>MEBA (DAMSE)</b>	<b>MASSN DEP</b>	<b>MAECR CONAREF</b>	<b>MAHRH (DGRE)</b>	<b>Mini Transport (DGTTM)</b>	<b>MPTIC (ARTEL)</b>	<b>MATD (DGPC)</b>
<b>Points focaux PTF</b>	<b>OMS</b>	<b>UNICEF</b>	<b>PAM</b>	<b>UNICEF</b>	<b>UNHCR Croix-Rouge du BF</b>	<b>UNICEF</b>	<b>UNICEF</b>	<b>PAM</b>	<b>UNICEF/PAM</b>	<b>UNHCR</b>
Acteurs sectoriels	UNICEF	PAM	PAM,	UNESCO	HCR,		Water Aid	OIM	HCR	MATD,
	Croix Rouge BF	OMS	Croix Rouge BF	MEBA	DGPC	Croix Rouge BF	CREPA	Croix-Rouge -BF	Croix-Rouge du BF	DGPC
		Africare	Intermon Oxfam	PAM Croix Rouge du BF	ABAC – ONG	UNHCR	Diakonia	HCR	PAM	MD
	UNFPA	FAO	Réseau MARP BF	CRS-		CREDO	AGED	UNICEF	UNDSS	MS
	MSF-L	TDHL	Africare	MASSN	AEC	PAM	Croix-Rouge BF	MID	UNICEF	Croix Rouge BF
	Oxfam International	CRS-	Christian Aid	OCADES	UNICEF	OIM	Réseau MARP	MT	MT (DGTTM)	PAM
	TDHL	OCADES	ODE	Intermon Oxfam	ODE	DGPC	ODE	MAHRH (SONAGESS)	OCHA	UNFPA
	Medicos del Mundo	MSF – Lux	ABAC	Plan Burkina	CREDO	MPDH	CREDO		MINT	OMS
	GTZ	HKI	AAY	AAY	DGRE	MPF	Africare		ONATEL	CONASUR
	OCADES	ODE	CRS-	ODE	OCADES	MASSN	AAY		CR/HC	DGPSA
	ODE,	Croix Rouge du BF	OCADES	UNFPA		MJ				CSBE
	CRS	MSF – FR	CREDO	PNUD			Intermon Oxfam,			
	AAY	ACF	Diakonia	FDC			ONEA			
	MS		AGED	Diakonia			Plan Burkina			
	BNSP		CRBF	Peace Corps,						
	DGPC		MAHRH	AEC,						
	UNICEF		MRA	AGED						
			ECV	MAHRH						
		Association MORIJA	MESSRS							
		SE-CNSA, SONAGESS, CONASUR								

Situation d'Urgence 1: Mouvements de populations – Réfugiés, rapatriés et personnes déplacées à l'intérieur du pays			
Acteurs	Croix Rouge BF	OIM	MPF
	UNHCR	DGPC	MASSN
	CREDO	Intermon Oxfam	MJ
	PAM	MPDH	UNICEF
	CONAREF	M HU	
	MAHRH (SONAGESS)	MT	CONASUR

Situation d'Urgence 2: Crises épidémiques (méningite, grippe aviaire)			
Acteurs	OMS	CRS	
	UNICEF	CNLS	ODE,
	MSF	Africare	OCADES,
	UNFPA	GTZ	MSF- L
	Croix-Rouge du BF	AAY	Medicus Mundi
	TDH L		

Quatre situations d'urgence sont définies comme les plus probables de survenir au cours des 12 prochains mois. Les tableaux suivants décrivent les acteurs intervenant dans les différentes hypothèses.

Situation d'Urgence 3: Insécurité alimentaire avec accroissement du taux de prévalence de la malnutrition, Invasion acridienne			
Acteurs	Intermon Oxfam	TDHL	PAM
	OMS	CRS-	ODE
	Africare	OCADES	Croix Rouge du BF
	FAO	MSF – Lux	MSF – FR
	UNICEF	Mini Santé Dir Nutrition	Christian Aid
	Réseau MARP BF	HKI	AGED
	OCADES	ECHO	CRBF
	FEWS NET	Diakonia	MAHRH
	Association MORIJA	MRA	
		ECV	ACF

Situation d'Urgence 4: Catastrophes naturelles (inondations, feux de brousse/incendies)			
Acteurs	HCR,	Water Aid	Croix Rouge du BF
	DGPC	CREPA	Réseau MARP
	ABAC – ONG	Diakonia	ODE
	CR - BF	AGED	CREDO
	AEC	Africare	
	UNICEF	AAY	Intermon Oxfam,

### Les chefs de file sectoriels ministériels

Dans le cadre du présent plan, une liste des crises les plus probables pour les 12 prochains mois a été faite. Ces crises sont susceptibles d'avoir des conséquences nécessitant l'intervention de plusieurs secteurs.

Pour une intervention efficace dans le secteur concerné, des chefs de file ont été identifiés. La liste nominative des chefs de file sera dressée après désignation de ces derniers par arrêté ministériel. Leurs attributions sont consignées dans des termes de références élaborés à cet effet (cf. Annexe).

secteurs	Chefs de file	Points focaux PTF	Point focal TASK FORCE	Contacts
Santé	Mini Santé (DLM)	OMS	Mme NIKIEMA / KINDO MASSATA	50 32 46 68 / 70 25 34 00 <a href="mailto:kmassata@yahoo.fr">kmassata@yahoo.fr</a>
Nutrition	Mini Santé (Dir. Nutrition)	UNICEF	Mme HELENE OUEDRAOGO	50 32 45 53 / 70 24 24 08 <a href="mailto:helenoued76@yahoo.fr">helenoued76@yahoo.fr</a>
Sécurité alimentaire	MAHRH (SE/CNSA)	PAM	Mr SANOU SY	50 31 69 52 / 78 89 42 16 <a href="mailto:syeric_sanou@yahoo.fr">syeric_sanou@yahoo.fr</a>
Education / Enseignement de base	MEBA (DAMSE)	UNICEF	Mr BAMOUNI Innocent	50 35 86 00 / 70 72 56 90 <a href="mailto:bamouni.innocent@yahoo.fr">bamouni.innocent@yahoo.fr</a>
Abris /matériel de survie	MASSN/DEP	UNHCR Mouvement CR	Mr GANEMTORE Karim	50 31 17 20
Protection	MAECR CONAREF	UNICEF	SIMPORE Fulbert	50 30 87 13/ 76 18 75 48 <a href="mailto:fulbertsimpore@yahoo.fr">fulbertsimpore@yahoo.fr</a>
Eau/hygiène assainissement	MAHRH (DGRE)	UNICEF	Mr BINGBOURE Jean Mathieu	50 38 64 68 <a href="mailto:bingbouvejim@yahoo.fr">bingbouvejim@yahoo.fr</a>
logistique et transport	Mini Transport (DGTTM)	PAM	ZONGO Jean Claude	<a href="mailto:Jczongo1@gmail.com">Jczongo1@gmail.com</a> 70 25 63 22
Communication / prévis. météo	MPTIC (ARTEL)	UNICEF/PAM	Mr GARANE Ali Jacques	50 35 60 32 / 76 67 45 95 <a href="mailto:ajgarane@yahoo.f">ajgarane@yahoo.f</a>
Coordination / gestion centres d'accueil et sécurité pop /acteurs	MATD (DGPC)	UNHCR	BATIONO Ernest	50 30 41 87 / 70 26 88 69 <a href="mailto:verbat@yahoo.fr">verbat@yahoo.fr</a>

## Responsabilités des chefs de file sectoriels

Les principales missions assignées aux chefs de file sectoriels pendant les différentes phases d'une situation d'urgence sont les suivantes :

### Phase de préparation

- S'assurer que les activités préparatoires du Gouvernement et des acteurs humanitaires soient complémentaires
- Relier les systèmes d'alerte précoce existants
- Assurer le suivi conjoint des indicateurs d'alerte précoce
- Mettre à jour régulièrement les données et informations : centre de gestion/mise à disposition de données actualisées et relation avec les medias.
- Evaluer et former les différents acteurs du programme

### Pendant la phase de réponse

- Préparer des missions d'évaluation rapide conjointe, en vue d'analyser la situation et faire des recommandations pour la décision
- Partager les informations
- Coordonner le développement et l'exécution du plan de base pour la réponse initiale fondée sur le cadre du plan de contingence en collaboration avec les membres du groupe de travail
- Apporter un appui technique aux équipes décentralisées de gestion opérationnelle
- Assurer la complémentarité des interventions d'urgence gouvernementales et celles des acteurs humanitaires
- Suivi et évaluation des activités
- Préparer et gérer le programme de transition entre l'urgence et la réhabilitation.

**Tableau 2: évaluation des besoins de renforcement des capacités/formation des ressources humaines pour la préparation sectorielle et la réponse initiale.**

secteurs	Ressources humaines potentiellement requises pour la réponse initiale	Besoins de formation du secteur (élaborer TDR)	Participant(s)	Responsable de la formation	Dates prévisionnelles
<b>Santé et VIH-SIDA</b>	Equipe d'Intervention Rapide (Médecin, Biologiste, gestionnaire de données, spécialiste de la communication, de l'hygiène et l'assainissement responsables des médicaments) x 13 régions	Formation évaluation rapide en cas de catastrophe - Confirmation du diagnostic biologique - Formation à l'élaboration et à l'utilisation des outils de suivi. - Prise en charge des victimes lors des catastrophes	Médecin, Biologiste, gestionnaire de données, spécialiste de la communication, de l'hygiène et l'assainissement responsables des médicaments x 13 régions	DLM	Juin – août 2008
<b>Sécurité alimentaire</b>	36 DGPSA X SONAGESS 1 DRAHRH 1 DPARH 1 DRA 1 DPRA	- Formation évaluation rapide en cas de catastrophe - Gestion des entrepôts et stocks - Formation à l'élaboration et à l'utilisation des outils de suivi. - Prise en charge des victimes lors des catastrophes	36 DGPSA X agents SONAGESS 1 DRAHRH 1 DPARH 1 DRA 1 DPRA	FAO / PAM / SE CNSA	Juin – août 2008
<b>Protection</b>	12 agents sociaux 6 psychologues 60 bénévoles	Formation en évaluation rapide Code de conduite Gestion des catastrophes Recherche et unification familiale	12 agents sociaux 6 psychologues 60 bénévoles	UNICEF/HCR/CR BF CONAREF	Juin – août 2008
<b>Nutrition</b>	6 Niveau central 14 Infirmiers et médecins formateurs formés sur la prise en charge de la malnutrition aigue Une femme et un homme par village	- Formation au niveau communautaire sur la prise en charge de la malnutrition - Formation des agents supplémentaires en prise en charge de la malnutrition	Relais communautaires  Equipe Cadre du District	UNICEF/ OMS	Juin – août 2008
<b>Eau/hygiène et assainissement</b>	1 DGRE 1 technicien par Région 302 ZAT Chef de Zone 13 DRAHRH 45 DPAHRH 13 SAEP	Gestion des catastrophes	13 DRAHRH 45 DPAHRH 302 ZAT 13 SAEP	DGRE / UNICEF	Juin – août 2008
<b>Education</b>	1 Niveau central 1 par DREBA 1 par DRESS 1 par DPEBA	Gestion des catastrophes  Réduction des risques (RRC)	1 Niveau central 1 par DREBA 1 par DRESS 1 par DPEBA 225 personnes ressources (5 par province)	MEBA/ UNICEF	Juin – août 2008
<b>Abris et Matériels de survie.</b>	3 Pers/DRASSN 5 pers/DPASSN 5 CONASUR/SP	Evaluations rapides des dommages et dégâts - Gestion des stocks - Gestion des catastrophes (suivi activités et évaluation, collectes des	5 DPASSN 5CONASUR 3DRASSN 6 agents zones pré positionnement	MASSN/ UNICEF/Croix Rouge	Juin – août 2008

		données identification des victimes) - Elaboration de micro projet en faveur des sinistrés - Initiation à l'interprétation des rapports des services météo.	4 CONASUR		
<b>Logistiques et transport</b>	13 techniciens de transport 13 techniciens supérieurs de TP 1 ingénieur de TP 1 ingénieur d'aviation civile	- Evaluation rapide des besoins - Gestion des catastrophes - Procédures et rapports logistiques pour les opérations d'urgence - Former un représentant des transporteurs dans chaque région	13 tech. de transp. cont. normes 13 techniciens supérieurs de TP 1 ingénieur de TP 1 ingénieur d'aviation civile 2 transporteurs	DGTM / PAM / OIM / MIT / MT	Juin – août 2008
<b>Communicat. et prévisions météo</b>	2 Ingénieurs Météo 2 techniciens supérieurs 2 ingénieurs télécoms 2 techniciens supérieurs télécoms 2 agents du CONASUR	Prévision météorologique Télécommunication en situation d'urgence Interprétation des produits hydrométéorologiques	2 Ingénieurs Météo 2 techniciens supérieurs 2 ingénieurs télécoms 2 techniciens supérieurs télécoms 2 agents du CONASUR	MPT/ UNICEF/ PNUD	Juin – août 2008
<b>Reconstruction /réhabilitation</b>				PNUD/OCHA	Juin – août 2008
<b>Gestion des centres et sécurité des populations et des acteurs humanitaires.</b>	1 HC /Pvce 1 Mairie/commune 1 DRPN 1 CB 1 DRASSN	Secourisme  Gestion des catastrophes	26 personnes  26 personnes (2 personnes /Région)	OCHA/HCR	Juin – août 2008
<b>Suivi et évaluation</b>	DEPC/CONASUR /OCHA 13 membres CORESUR 26 membres COPROSUR /CODESUR 26 représentants sectoriels	Evaluation rapide Elaboration du plan d'action Suivi des activités Rapports de situation	DEPC/CONASUR /OCHA 13 membres CORESUR 26 membres COPROSUR /CODESUR 26 représentants sectoriels	OCHA/CONASUR /SP	Juin – août 2008

## 5. Objectifs opérationnels, stratégies d'interventions et hypothèses de planification

### 5.1 Objectifs opérationnels

En conformité avec le cadre d'action de Hyogo (conférence mondiale sur la prévention des catastrophes) le plan national multirisque de préparation et réponses aux catastrophes du Burkina Faso répond aux priorités suivantes :

- Veiller à ce que la réduction des risques soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités, un cadre institutionnel solide.
- Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide.
- Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux.
- Réduire les facteurs de risques sous-jacents.
- Renforcer la préparation aux catastrophes afin de pouvoir intervenir efficacement à tous les niveaux.  
La démarche pour atteindre les objectifs partira de la base en tenant compte de tous les dangers possibles, du point de vue des femmes, de la participation de la communauté.

#### 5.1.1 Mise en place de systèmes de surveillance et l'alerte précoce

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de contingence multirisques de préparation et de réponses aux catastrophes, il sera mis en place un Système d'Alerte Précoce qui ambitionne de fédérer les différents systèmes d'alertes précoces existants dont notamment le PA SISA, le SAP Croix Rouge, celui du WANEP et de la CEDEAO, Few's Net, le système d'alerte précoce de la santé, de la météo, de l'élevage.

Ce mécanisme de coordination des systèmes d'alerte sera organisé à l'image du PA SISA et permettra d'avoir des informations précises sur :

- Sécurité alimentaire (Production céréalière et animale)
- Nutrition
- Santé
- Météo
- Niveau socio économique de la population
- Conflits et mouvements de populations

Les informations permettront à la cellule de coordination de :

- Comprendre et localiser les aléas

- Assurer une veille permanente et une prévision des risques
- Transmettre l'alerte aux autorités et à la population
- Prendre à temps des mesures appropriées en réponse à l'alerte

Ainsi, les effets des risques sur la population seront atténués.

Le plan d'action du système d'information sur les catastrophes se fixe également pour objectif d'améliorer l'environnement juridique, technique, institutionnel et financier qui assurera un développement efficient et durable du système d'information sur les catastrophes. Ce dispositif ambitionne, de rendre cohérent et efficace, le fonctionnement des dispositifs de collecte, d'analyse, de traitement, de diffusion et d'archivage, pour le suivi des informations sur les catastrophes.

La coordination nationale du plan d'information sur les catastrophes est assurée par le CONASUR à travers une unité spécialisée d'alerte précoce.

### 5.1.2 Niveau minimum permanent de capacités d'interventions décentralisées

Pour répondre efficacement et rapidement aux besoins de la communauté affectée, chaque région devra être en mesure de secourir **500 personnes**, le niveau national prendra ensuite le relais suivant l'ampleur de la catastrophe.

Le plan prévoit sous l'autorité et la coordination du CONASUR et de ses subdivisions régionales, départementales et locales :

- Une équipe sectorielle régionale formée à l'urgence pour évaluer la situation, faire un plan d'action, initier les activités, transmettre un rapport de situation.
- Des stocks pré positionnés pour répondre aux principaux risques (inondations, sécheresse, épidémies, mouvements de population)
- Des moyens de communications et de logistique, dans les régions pour favoriser l'intervention.

### 5.1.3 Mise à l'échelle des interventions

En se référant à la matrice d'analyse des risques, le plan prévoit l'envergure de la catastrophe.

Le nombre de personnes touchées variera suivant le type de catastrophe. Deux scénarios ont été retenus : le plus probable (S.1) et le pire (S.2). Chaque secteur a établi dans la matrice des risques un nombre de personnes vulnérables qui n'auront pas la capacité de faire face aux risques et qu'il faudra soutenir.

Ci-dessous le scénario du pire

	Risques	Nombre de sinistrés	Nombre de personnes à assister
<b>S.2</b>	<b>Inondations</b>	300 000	60 000
	<b>Sécheresse</b>	300 000	300 000
	<b>Epidémies</b>	300 000	300 000
	<b>Mouvements de population</b>	240 000	40 000

### 5.1.4 Standards techniques et éthiques

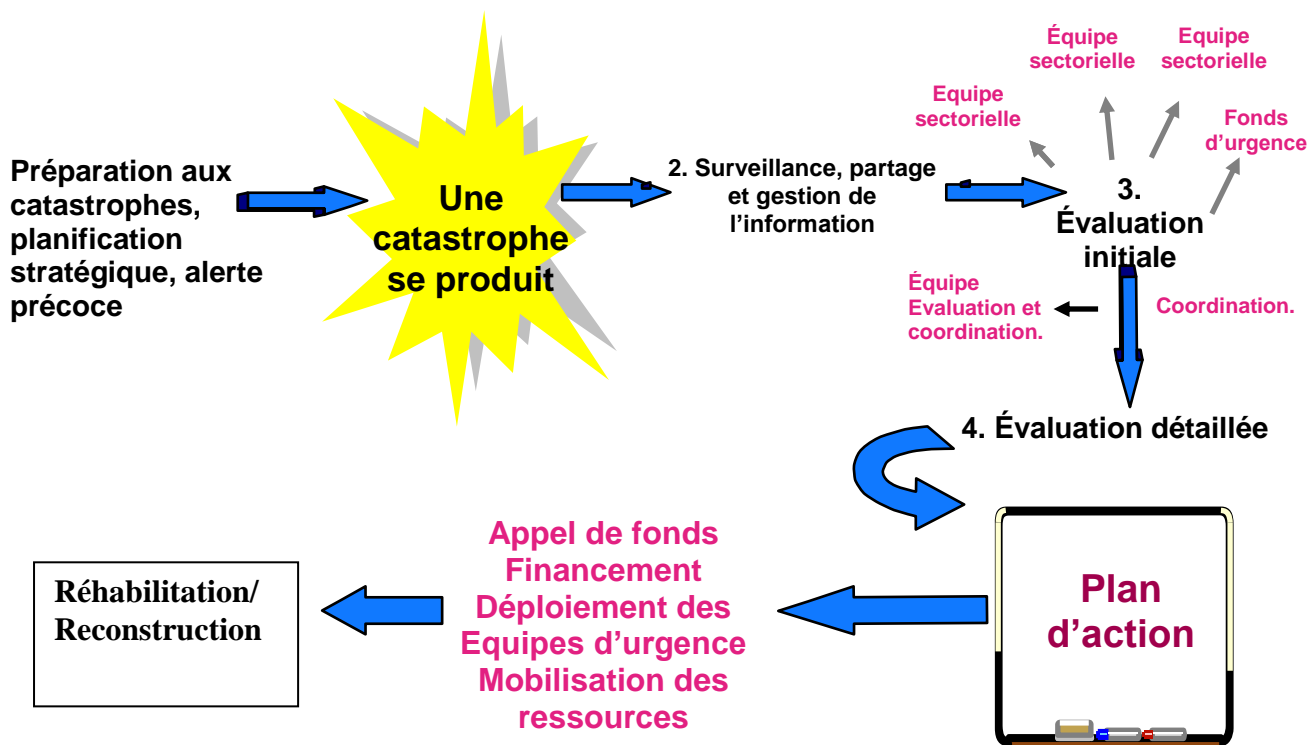
Le plan National est fondé sur le principe qu'il faut dans la mesure du possible atténuer les souffrances des personnes affectées par les catastrophes et conflits, et que ces personnes ont le droit de vivre dans la dignité. L'assistance se fera en respect du droit international des droits de l'homme, du droit relatif aux réfugiés, du DIH et d'un code de conduite lors des opérations de secours. L'état garantira la protection et l'assistance et permettra à des organisations humanitaires d'apporter l'assistance lorsqu'il ne sera pas en mesure de le faire directement. L'aide humanitaire quantifiera les exigences minimales des personnes affectées, suivant les normes « sphère », dans les domaines : eau, assainissement, nutrition, nourriture, abris et soins médicaux. L'aide sera basée sur la vulnérabilité des personnes, et les acteurs devront veiller à ce qu'aucun mal ne soit fait aux enfants, femmes, personnes âgées, handicapés, personnes vivant avec le VIH/sida et leur assurer un accès équitable aux services. Dans la mesure du possible les personnes affectées seront associées aux activités.

## 5.2 Stratégies d'intervention

La stratégie du plan, en cas de survenue d'une catastrophe, prévoit les étapes suivantes :

- **Préparation et planification stratégique**
- **Surveillance et gestion de l'information**
- **Evaluation initiale et détaillée par l'équipe sectorielle locale**
- **Déblocage des fonds d'urgence**
- **Elaboration du plan d'action**
- **Déploiement des équipes d'urgence locales et prise en charge des activités**
- **Relais pris par le siège national suivant l'ampleur de la Catastrophe (+ de 500 personnes touchées)**
- **Suivi et évaluation.**

# Le processus d'intervention en cas de catastrophe



## 5.2.1 Mécanismes d'interventions rapides

Trois phases sont à prévoir :

- **Avant**
  - Donner, grâce aux différents indicateurs des systèmes d'alerte précoce et de surveillance, des éléments pour se préparer à l'imminence de la crise.
  - Former les unités sectorielles pour évaluer la situation et initier l'intervention.
  - Sensibiliser la communauté concernée à l'arrivée de la catastrophe
  - Stocker un matériel suffisant pour porter secours à 500 personnes dans les zones à risque.
- **Pendant**
  - Mobiliser, 24/48 heures après l'apparition de la catastrophe ou de la crise humanitaire, l'équipe d'évaluation locale coordonnée par le CONASUR ou son équivalent local et départemental. L'équipe d'évaluation sera composée d'un ou plusieurs responsables sectoriels (eau, santé, nutrition, sécurité alimentaire, gestion de camps, abris, éducation, protection, transports, météo)
  - Débuter l'évaluation et la coordination des interventions initiales sur le terrain.
  - Recenser pour chaque secteur les besoins, les types d'intervention à réaliser et les ressources requises (humaines, logistiques, financières).
  - Compléter le plan d'action avec une évaluation plus détaillée, suivant l'ampleur de la catastrophe.
  - Intervenir sur la base des objectifs du plan d'action et soutenir au maximum 500 personnes.
  - Informer le niveau national lorsque les besoins sont supérieurs, pour qu'il puisse prendre le relais.

Phase de réhabilitation :

- Donner la possibilité aux personnes affectées de retrouver un cadre de vie conforme à ce qu'ils avaient avant la catastrophe
- Mettre en place des comités communautaires pour favoriser la participation locale à l'élaboration et la mise en œuvre des activités de relèvement.

## 5.2.2 Mobilisation du comité de gestion de crise

Au niveau départemental, c'est le préfet qui est président du CODESUR (conseil départemental de secours d'urgence et de réhabilitation). En période de crise il doit mobiliser le comité de gestion de crise. Ce comité est composé des membres techniques des différents secteurs : (Santé, Nutrition, Sécurité alimentaire, Eau et assainissement, Education, Abris, Protection, Logistique et transport, Télécoms et prévision météo, Gestion des centres d'accueil,



Le CODESUR assurera la coordination départementale de l'action et rendra compte au « Haut Commissaire » président du COPROSUR (niveau provincial) qui alertera le gouverneur président du CORESUR. Le gouverneur sera en contact avec le Secrétaire Permanent (SP) du CONASUR.

### 5.2.3 Evaluation conjointe initiale des besoins

Sous la responsabilité et la coordination du CONASUR (ou une subdivision) une évaluation sera menée dans les 48 heures après la survenue d'un risque. Elle regroupera les responsables sectoriels concernés.

Le formulaire utilisé: outils de collecte harmonisés (Gouv+ humanitaires)

Constitution de l'équipe: mixte (Gouv+Hum) définie par le Groupe de travail en fonction de la situation d'urgence en cours.

Méthodologie: Préparation de la mission. Cibler les groupes les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées, handicapées), favoriser la discussion de groupe, observation directe, formelle/informelle, utilisation d'informateurs clés, de questionnaires et d'indicateurs.

Rapport : Un rapport de mission, comportant l'analyse de la situation et les recommandations sera soumis au comité de gestion de crise. Le comité de gestion de crise décidera de la mise en œuvre des interventions initiales, avant l'élaboration définitive du plan d'action.

### 5.2.4 Activation des plans de réponse sectoriels (distributions immédiates, activités d'interventions)

Suivant la décision d'activation du Plan de Contingence National, le CONASUR en consultation avec le CR/IASC CT participe :

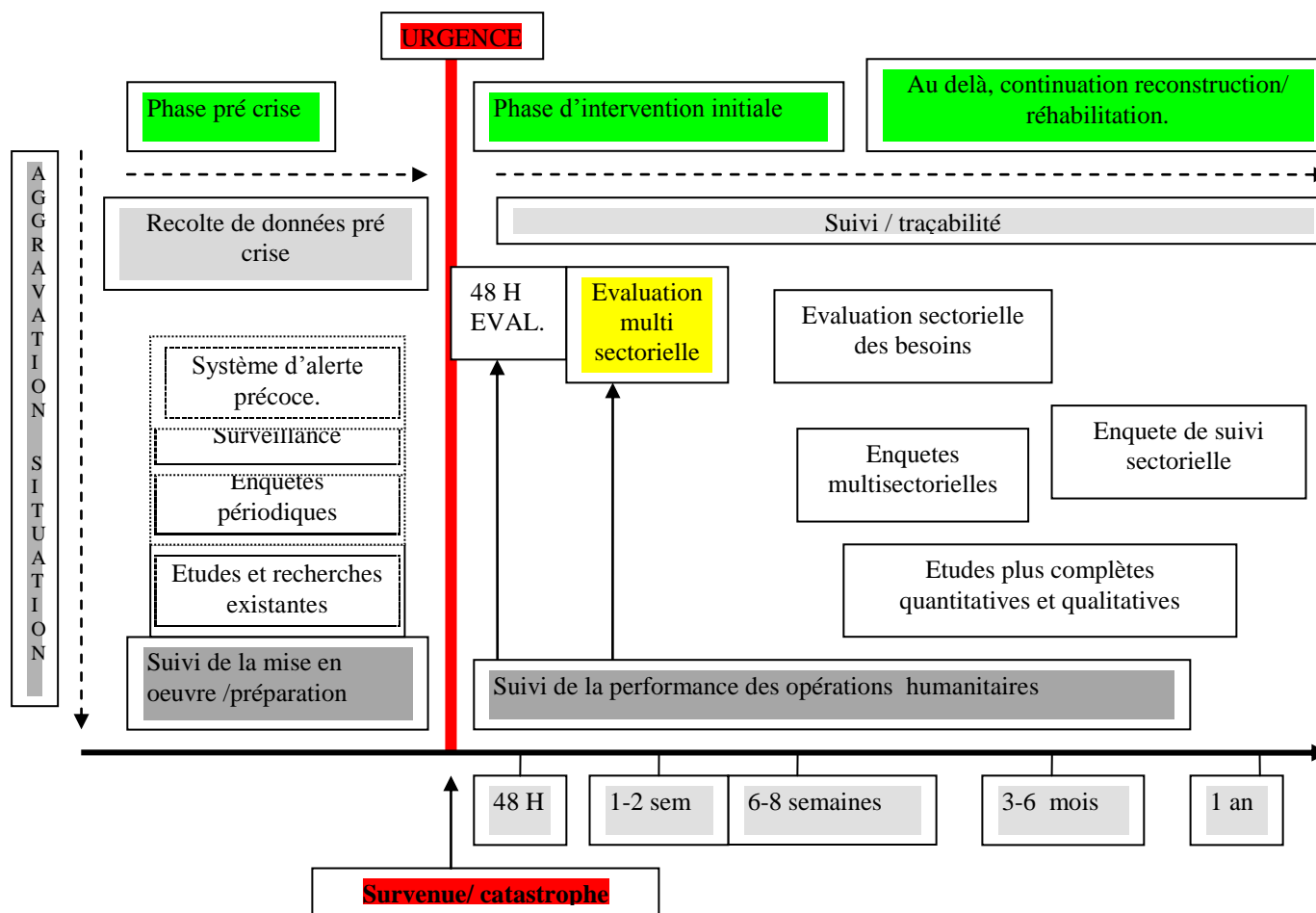
- Réunion des groupes convoqués par les chefs de file sectoriels
- Ajustement des plans sectoriels de réponse à la situation d'urgence en cours et aux recommandations de l'équipe d'évaluation rapide
- Mise en commun au niveau de l'Unité de Travail
- Lancement des opérations d'urgence
- Lancement des mécanismes de suivi et d'évaluation.

### 5.2.5 Déploiement des ressources humaines

Le personnel formé localement sera mobilisé en priorité. Ces ressources humaines auront pour tâches : D'évaluer la situation, de gérer techniquement et suivre les activités dans chacun des secteurs concernés.

En fonction de l'ampleur de la catastrophe d'autres ressources humaines seront impliquées au niveau régional, national ou international. Ces ressources seront potentiellement mobilisées utilisant les mécanismes suivants :

- Gouvernement (Membres du CONASUR sur le terrain, chef de file sectoriels)
- Equipe UNDAC déployée par OCHA
- Equipe RDRT Déployé par le mouvement Croix-Rouge et les équipes nationales (NDRT) déployées par la Croix-Rouge du BF
- Déploiement temporaire à partir des Bureaux Régionaux/Siège
- Banque CV mis en place au niveau des Ministères, ressources humaines nationales mobilisables,
- Déploiement d'appuis aux Ministères : chefs de file, organisations points focaux sectoriels pour une rapide mise en œuvre des interventions.



## 5.2.6 Mécanisme de gestion et d'échange d'information

### Les systèmes d'information sectoriels

Les systèmes d'information sectoriels sont caractérisés par l'existence d'un dispositif de collectes et de diffusions régulières de données spécifiques selon une méthodologie bien définie. Les systèmes d'information sectoriels produisent chacun des données spécifiques dont l'analyse intégrée permet de mieux cerner la préparation et la gestion des catastrophes naturelles et des crises humanitaires.

### Le système d'information agro-météorologique

Ce système permet de fournir l'information météorologique dont la plus essentielle dans le cadre du suivi de la campagne agricole est la pluviométrie et l'état végétatif. A travers un dispositif composé de 10 stations météorologiques synoptiques, 11 stations climatiques, 20 stations agro-météorologiques et 150 postes pluviométriques.

### Le système d'information sur les ressources en eau et l'opération SAAGA

Assuré par la direction générale des ressources en eau, ce système fournit l'information nécessaire à l'appréhension du facteur de production « eau » en vue de sa mobilisation et sa gestion rationnelle. Depuis sa mise en place en 2003, l'opération SAAGA contribue efficacement à la disponibilité des ressources en eau.

### Le système national d'information sanitaire (SNIS)

Ce système doit permettre de disposer des informations sur la santé et la nutrition à travers :

- le système de routine ;
- le système d'information sur la surveillance épidémiologique ;
- les enquêtes et études périodiques ;
- le système de surveillance nutritionnelle de la DN

### Le système d'information socio-économique

Sous la tutelle de l'INSD, ce système permet de disposer d'informations structurelles à travers les grandes opérations statistiques comme le RGPH, l'EDS, les EP, l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), le système national de suivi des prix dans les régions économiques, mais aussi d'informations économiques et sociales ponctuelles à travers les productions de l'INSD (annuaires, notes trimestrielles de conjoncture, les comptes nationaux, le RIC, bulletin d'informations statistiques et économiques).

### La société civile et les ONG

Il s'agit de renforcer la collaboration avec des ONG et organisations de la société civile disposant de dispositif de collecte d'information sur la sécurité alimentaire, l'objectif étant de mieux valoriser les informations collectées en les intégrant dans une analyse globale de la sécurité alimentaire nationale (cas du réseau d'éveil de la société civile, CRS)

### Les autres systèmes d'information.

Il s'agit de développer la collaboration avec les systèmes d'informations régionaux pour appréhender la mise en œuvre des grandes orientations en matière de sécurité alimentaire régionale et internationale (UEMOA, CILSS, FAO, FEWS Net, WANEP).

### Le dispositif décentralisé

Le dispositif décentralisé s'appuie sur un réseau de points focaux qui sont les relais du SAP au niveau des provinces. Le point focal travaille avec l'ensemble suivant :

- les structures de gestion territoriale propres à chaque niveau de démembrement,
- les autres acteurs du système d'information sur les catastrophes et crises humanitaires au niveau local et communautaire (départements techniques, société civile, ONG, groupes religieux).

Il correspond directement avec la Centrale d'Information au niveau national ; il collecte préalablement les informations de routine (fiche de suivi thématique) et les informations singulières qui seraient de nature à éveiller un signal utile pour le SAP. Il retourne l'information aux membres de la coordination régionale (SAP relais). Dans les instances régionales de coordination avec leurs différents niveaux de déconcentration (province, commune), le relais du SAP assure le rôle de rapporteur pour les thèmes techniques liés à la sécurité alimentaire.

## 5.2.7 Pré positionnement et décentralisation

Les stocks d'urgence seront entreposés aussi près que possible des zones à hauts risques en fonction de la nature du risque et des partenaires.

Dans le cadre du pré positionnement, une stratégie de regroupement géographique par localité sera mise en œuvre hormis le cas particulier du secteur de la santé qui dispose de sa propre stratégie.

Les localités suivantes sont retenues pour le pré positionnement des besoins de première nécessité :

- Bobo-Dioulasso pour les Régions des Cascades, du Sud Ouest et des Hauts Bassins ;
- Ouagadougou pour les Régions du centre, du Centre Nord, du Plateau Central, du Centre Sud et du Centre

Ouest.

- Dédougou pour la Région de la Boucle du Mouhoun
- Tenkodogo pour la Région du Centre Est, de l'Est
- Ouahigouya pour la Région du Nord
- Dori pour la Région du Sahel.

La mise en œuvre de la stratégie de pré-positionnement dans ces localités permettra de répondre aux besoins des populations affectées jusqu'au seuil de 500 victimes quel que soit le risque qui surviendrait au cours d'une année.

Au delà de ce nombre, le niveau national interviendra.

Il convient de noter que ce niveau permanent de capacité d'intervention au niveau local sera maintenu par la stratégie du renflouement en tenant compte des risques les plus probables

### **5.2.8 Réhabilitation et reconstruction**

L'idée de base consiste à développer durablement la capacité des populations concernées à surmonter les différentes crises. Le plan ne se limite pas à l'intervention.

Afin de déterminer les besoins de chaque communauté en matière de santé, d'approvisionnement en eau, d'assainissement, une approche participative, basée sur le processus de modification de comportement, sera adoptée.

Cette approche nécessitera :

- Une participation de la communauté ;
- Une formation et éducation au niveau communautaire ;
- Une mise à contribution des associations locales ou nationales (Croix-Rouge, CREDO, ODE) ;
- Un engagement des structures locales dans la réalisation des projets.

Des activités de réhabilitation et de reconstruction seront identifiées afin de restaurer l'environnement socio économique d'antan, voire l'améliorer.

Les actions de réinsertion socio économiques comme les AGR, et les actions de reconstruction des infrastructures communautaires seront nécessaires pour permettre aux communautés de s'autonomiser et de mener une vie normale.

### **5.2.9 Mobilisation des partenaires**

Le gouvernement cherchera à répondre aux urgences et besoins humanitaires des populations à travers l'activation du plan de contingence national et requérir le soutien de la communauté humanitaire à travers le RC chaque fois que de besoin.

Les partenaires seront impliqués chacun en fonction de son domaine d'expertise (secteur d'intervention) et de la nature des conventions signées avec le gouvernement. Des accords complémentaires entre les PTF et le gouvernement pourront être envisagés dans l'optique d'une large mobilisation des acteurs et des ressources en vue d'une réponse adéquate en situation de crise. La signature de ces accords complémentaires pourra se faire par anticipation au cours de la phase de préparation aux urgences ou lors des premiers jours suivant la survenue des catastrophes.

Il faudra explorer les possibilités d'implication des entreprises privées pour le financement des activités de préparation et de réponse d'urgence (PNUD/CH avec PMUC, MTN, Orange, Brasserie) au travers du Global Compact.

### **5.2.10 Mobilisation des Ressources financières (fonds d'urgence)**

Le MASSN doit mettre en place un « Fonds de secours d'urgence et de réhabilitation » pour la préparation, la gestion des catastrophes et les actions de réhabilitation. Ce fonds sera tiré du fonds de solidarité.

Dans le cadre de la gestion des opérations d'urgence, il est nécessaire que des ressources financières soient mobilisées pour permettre une intervention rapide en cas de catastrophes.

Ce fonds d'urgence proviendra de plusieurs sources de financement.

On peut citer entre autres :

- pour ce qui est de la gestion budgétaire 2009, des réaménagements des crédits alloués au Fonds National de Solidarité pourraient être faits afin de permettre la prise en charge des dépenses relatives aux secours d'urgence ;
- pour les prochains exercices budgétaires, des inscriptions budgétaires au titre des « Aides et Secours Divers » au profit du Fonds National de Solidarité et du CONASUR pourraient être regroupées en une ligne budgétaire au profit du Fonds National de Solidarité.

Pour ce qui est de l'utilisation de ces ressources, un compte trésor intitulé « Secours d'urgence » pourrait être ouvert au nom du Fonds National de Solidarité dans les livres de l'Agent Comptable Central du Trésor (ACCT). Ce compte recevrait l'ensemble des ressources financières mobilisées pour la prise en charge des dépenses relatives aux secours d'urgence.

Aussi, dès la mise en place du budget de l'Etat, les crédits alloués au CONASUR pour les dépenses relatives aux secours d'urgence seront virés dans ce compte par procédure simplifiée. Ainsi, après l'utilisation des fonds débloqués,

les pièces justificatives des dépenses devront être transmises à la Direction Générale du Budget pour vérification afin de permettre les débloquages ultérieurs.

En complément à ce mécanisme et en fonction de l'ampleur de la crise, des appels de fonds spécifiques pourraient être effectués par le gouvernement et ses partenaires.

Le Coordonnateur humanitaire/Coordonnateur résident supervise les agences, identifie les fonds d'urgence et reprogramme les ressources pour couvrir les 8 premières semaines de l'urgence.

Les donateurs sont informés de façon continue au niveau national, régional, dans une approche de coordination inter agence tout au long de la phase de préparation. Une mise à l'échelle sera nécessaire pour la phase initiale afin de permettre une pleine satisfaction des besoins et la re-planification d'un niveau minimum de réponse.

En ce qui concerne les Nations Unies une requête de flash appeal et du CERF (fonds d'urgence des Nations Unies) pourrait être soumise afin de couvrir les besoins prioritaires de l'urgence.

### **5.2.11 Suivi/évaluation de la situation des interventions humanitaires**

#### Le suivi évaluation de la mise en œuvre du plan

Le suivi de la mise en œuvre des interventions et l'évaluation de leurs impacts doit être effectué par une cellule conjointe de suivi évaluation ; elle sera sous la responsabilité du CONASUR à travers son Secrétariat permanent ; cette cellule sera composée des responsables du SP/COANSUR, des agences du SNU, des chefs de file sectorielle et des PTF. Ainsi, il sera mis en place un cadre de concertation trimestriel entre les différents acteurs humanitaires pour faire le point des différentes informations.

Ce suivi interne doit se baser sur l'organisation d'un système décentralisé qui responsabilise chaque niveau (régional, provincial, départemental, villageois) du dispositif aussi bien pour la collecte des données que pour l'analyse. Autrement dit, au niveau des provinces, le suivi de la réalisation des activités des différents secteurs du plan sera effectué par les COPROSUR. Ceux-ci produiront des rapports périodiques transmis au CONASUR/SP qui se chargera de les consolider en un rapport de synthèse.

Chaque acteur, partie prenante des opérations, doit également organiser un système interne de suivi évaluation qui permette un suivi et une évaluation de l'ensemble des interventions sur le terrain. Les synthèses de ces rapports seront adressées au CONASUR pour la capitalisation des informations.

Une évaluation et un audit externes doivent être commandités par le CONASUR à la fin des opérations pour évaluer l'efficacité et l'impact des réponses apportées, ainsi que la bonne gestion des ressources matérielles et financières.

Pour les crises prolongées, une évaluation à mi-parcours sera effectuée par une équipe conjointe composée des acteurs gouvernementaux et des autres acteurs humanitaires

Dans la mesure du possible, chaque acteur parti prenante doit également prévoir une évaluation et un audit externe de sa propre action et la communiquer au CONASUR pour une analyse globale.

Au niveau sectoriel, le suivi et l'évaluation de la préparation, de la réponse d'urgence des acteurs sectoriels relève de la responsabilité des chefs de file sectoriels.

Le suivi se fera sur la base des indicateurs de performance des secteurs.

#### Evaluation finale de la réponse d'urgence (post-crise)

Une évaluation finale sera effectuée un mois après la crise et par une équipe conjointe Gouvernement /autres acteurs humanitaires. Les membres de cette équipe seraient les mêmes que lors du Real Time évaluation.

### **5.2.12 Stratégie de communication, plaidoyer**

La communication et le plaidoyer permettront de mobiliser le public et d'influencer les décideurs, que ce soit au moyen de campagnes d'information ou de contacts personnels.

Ces campagnes auprès des pouvoirs publics, des organismes d'assistances, des partenaires, des Nations Unies, des organisations internationales, des ONG, des populations en général devront mobiliser l'attention et permettre de donner :

- une réponse satisfaisante en cas de catastrophe
- une assistance conforme aux us et coutumes
- un soutien particulier aux groupes vulnérables

Le plaidoyer devra insister sur la stratégie de préparation des différents secteurs, favoriser la participation de la communauté et des personnes affectées, combattre la discrimination pour que les groupes vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées, handicapés, personnes vivant avec le VIH/Sida, déplacés et migrants) ne soient pas exclus, rendre l'assistance transparente, renforcer les capacités locales et également initier le relèvement de la population.

### 5.2.13 Questions transversales (genre, VIH SIDA)

#### Genre

Le genre est un problème présent dans toutes les questions transversales, une attention particulière est accordée à la réalisation de l'équité entre les femmes et les hommes dans le cadre du présent plan (charte humanitaire Sphère). Les femmes et les hommes ont les mêmes droits dans les documents relatifs aux droits de l'homme, mais les femmes sont les plus touchées dans les situations de catastrophes. Les différents programmes des plans sectoriels doivent intégrer cette exposition particulière qui les rend plus vulnérables en période de crise. Pour cela chaque secteur doit :

- Prévenir la violence sexuelle et gérer les conséquences ;
- Distribuer des préservatifs pour limiter la propagation du VIH ;
- Intégrer les services de santé génésique dans les programmes ;
- Limiter la morbidité et la mortalité néonatales en distribuant des fournitures médicales.

#### VIH/Sida

Les personnes vivant avec le VIH/ sida ont besoin d'un soutien de leur proche, de leur communauté mais aussi d'un appui pour mieux se nourrir, pour lutter contre l'opprobre, pour prévenir la transmission du virus à leurs enfants et se traiter.

Ces groupes vulnérables ont des besoins particuliers, il convient de modifier les programmes de secours en conséquence. Le plan national multirisque portera une attention particulière aux personnes vivant avec le VIH/sida lors d'une catastrophe afin de ne pas les fragiliser davantage. Les différents plans sectoriels devront intégrer leur vulnérabilité particulière dans leurs activités en :

- Luttant contre l'opprobre et la discrimination de ces personnes vivant avec le VIH/sida pour les aider à vivre normalement et favoriser leur développement.
- Prévenant la propagation du virus par des campagnes d'IEC et en donnant aux personnes les moyens de se prémunir, ainsi qu'en mettant l'accent sur la transmission mère enfant, proposant des dépistages aux femmes enceintes, fournissant une alimentation de substitution aux bébés nés de mère séropositives.
- Mobilisant la communauté par des campagnes d'information générale, des activités d'éducation, de sensibilisation et de communication.
- Donnant un soutien psychologique pour les conseiller, dissiper les croyances, se traiter, traiter les effets secondaires, avoir une meilleure alimentation, les intégrer à un groupe de soutien.
- Donnant la possibilité d'avoir une alimentation équilibrée et une bonne hygiène personnelle (accès à l'eau potable et amélioration des conditions d'hygiène).
- Donnant un rôle aux personnes vivant avec le VIH/Sida en tant qu'éducateurs et conseillers de leur communauté pour ne pas transmettre le virus.

## 6. Processus de mise à jour du plan et intégration au sein des programmes

La planification de la réponse humanitaire pour faire face aux crises possibles ou probables est un processus continu.

Dans ce sens, le plan de contingence doit être un document dynamique, mis à jour annuellement et ajusté en fonction de l'évolution du contexte et des risques inhérents à ce contexte.

En l'absence de crises spécifiques, les membres se concerteront sur une base trimestrielle afin d'analyser les évolutions du contexte, les capacités en présence, les mécanismes de coordination et, le cas échéant, ajuster le plan. En période de crise, les membres se réuniront pour analyser la situation et décider de saisir le gouvernement afin d'activer le plan de contingence en consultation avec les partenaires.

Le processus participatif qui a prévalu à l'élaboration du plan doit perdurer pour les mises à jour périodiques prévues sur une base annuelle.

**ANNEXES**  
PLANS SECTORIELS

**Education / chef de file : Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation**

**1 – Objectifs sectoriels :**

- Assurer dans les 72 heures, l'inscription de tous les élèves sinistrés, déplacés ou rapatriés dans les écoles primaires, les lycées et collèges, les garderies et les centres d'apprentissage des régions d'accueil.
- Assurer dans les 7 jours suivant la survenue de la catastrophe naturelle et/ou des crises humanitaires, la mise en place des espaces provisoires d'apprentissage et la réhabilitation ou réfection des salles de classes endommagées au profit des élèves victimes inscrits.
- Doter les enfants d'âge préscolaire, les élèves, les apprenants et les enseignants victimes de catastrophes naturelles et/ou de crises humanitaires de matériel ludique et récréatif, de kits de fournitures et manuels scolaires et de matériel didactique.
- Mettre en place une cantine scolaire fonctionnelle pendant au moins les 2 premiers mois après la survenue des catastrophes naturelles et/ou des crises humanitaires.
- Former en amont, des équipes de formateurs provinciaux comme personnes ressources dans le cadre de la prévention pour la réduction des risques et catastrophes à l'école et auprès des autres populations vulnérables.

**2 – Stratégies et actions à mener :**

La préparation sectorielle se concentrera sur les conséquences humanitaires pouvant survenir suite aux risques tels que les mouvements de populations, les inondations, la sécheresse/crise alimentaire etc... entraînant des besoins d'éducation par l'acquisition d'espaces provisoires d'apprentissage, de kits scolaires et de vivres pour cantines scolaires. Les conséquences de ces risques peuvent se résumer à la perte ou à la limitation d'accès au service éducatif et aux déperditions scolaires. Ainsi, la mise en place d'une capacité minimale de réponse aux catastrophes naturelles et/ou aux crises humanitaires s'avère donc indispensable.

Pour ce faire les actions suivantes pourront être réalisées de concert avec les partenaires de l'éducation à savoir :

- La mise en place de 400 espaces d'apprentissage équipés en tables, bancs, et dotés de latrines provisoires et des postes d'eau potable pour assurer la continuité des cours.
- La dotation à 36 000 élèves, enfants d'âge préscolaire et apprenants sinistrés en kits scolaires (fournitures et manuels scolaires) et en matériel ludique et récréatif.
- La dotation de 400 animateurs et enseignants en matériel didactique et pédagogique essentiel (tableaux à chevalet, règles, équerres, craie, livres, guides).
- L'acquisition de 263,52 tonnes de vivres composés de 230,4 T. de riz, 28,8 T d'huile, et 4,32 T. de sel, pour les cantines scolaires.

Cela nécessitera le pré positionnement des espaces provisoires d'apprentissage (tentes), les kits scolaires et les vivres pour la cantine scolaire dans certaines villes proches des zones à risques. Ce qui contribuera au renforcement des capacités des acteurs locaux pour les premiers secours en cas de catastrophes ou de crises humanitaires.

Ainsi, 6 localités proches des zones à risque verront leurs capacités renforcées en tentes, en kits scolaires et en vivres. Il s'agit de :

- ✓ Bobo-Dioulasso pour les régions des Cascades, du Sud Ouest et des Hauts Bassins
- ✓ Fada pour les régions de l'Est et du Centre Est
- ✓ Dédougou pour la région de la Boucle du Mouhoun
- ✓ Ouahigouya pour la région du Nord
- ✓ Ouagadougou pour les régions du Centre, du plateau Central, du Centre Nord, du Centre Sud et du Centre Ouest.
- ✓ Dori pour la région du Sahel.

Enfin, le renforcement des compétences des acteurs à la base dans le cadre de la prévention pour la réduction des risques de catastrophes s'avère nécessaire. Ainsi, 510 personnes (349 chefs de circonscription, 45 DPEBA, 13 DREBA, 90 proviseurs, et 13 DRES) verront leurs compétences renforcées et formeront des équipes au niveau de chaque province pour former les enseignants qui dispenseront des cours et inculqueront les notions de la prévention pour la réduction des risques de catastrophes et les secours d'urgence aux élèves. Les élèves joueront ensuite le rôle de relais auprès des populations. Ce personnel formé deviendra des personnes ressources pour toute situation de catastrophes et de crises dans leur zone de compétence.

**3 – Suivi et évaluation des activités menées :**

**Indicateurs de performance :**

Après une catastrophe ou une crise, et au regard des actions programmées par l'ensemble des partenaires, le MEBA s'assurera que :

- Au moins 99% des élèves, enfants d'âge préscolaire et apprenants affectés ont été inscrits et ont repris le chemin de l'école avec un taux de fréquentation satisfaisant.
- Le matériel didactique et pédagogique est disponible dans les espaces d'apprentissage provisoires installés.
- Au moins 99% des élèves, enfants d'âge préscolaire et apprenants touchés ont reçu des kits scolaires.
- Au moins 99 % des élèves gagnent un repas quotidien à l'école.
- Au moins 99% des élèves ont été pris en charge sur les plans psychologique et sanitaire.

**Les systèmes et outils de suivi et évaluation**

Pour mieux apprécier l'ampleur de la catastrophe et afin de préparer une réponse adéquate, un diagnostic de la situation sera fait dans les 24 heures par le chef de file, le point focal et le SP/CONASUR en collaboration avec les responsables des structures déconcentrées et décentralisées. Un suivi de routine sera effectué 7 jours après



l'urgence et une évaluation sectorielle dans les 2 semaines qui suivent.

<b>Evaluation des capacités</b>				
<b>Structure /institutions</b>	<b>Besoins financiers</b>	<b>Budget disponible</b>	<b>Budget à rechercher</b>	<b>Ressources humaines et logistiques disponibles</b>
MEBA	<b>880 296 200</b>	<b>406 463 000</b>		
UNICEF		*		<b>3 personnes</b>
MESSRS		<b>330 077 000</b>		
MASSN				
MAHRH				
CRS				<b>2 chauffeurs</b>
PAM				
PLAN				
ACTION AID				
FDC				
ODE				
OCADES				
PNUD				
UNESCO				
Croix-Rouge du BF				<b>40 enseignants</b>
INTERMON OXFAM				
*- Fonds mobilisable en fonction de l'ampleur de la catastrophe :200 000\$ - Au dela, un appel d'urgence peut etre lancé				

**5 - Besoins du secteur de l'éducation en cas de catastrophes et/ou de crises :**

- Fournitures et manuels scolaires pour élèves et apprenants
- Matériel ludique et récréatif pour les enfants d'âge préscolaire
- Matériel didactique (tableaux à chevalet, règles, équerres, craies, livrets guides) pour les enseignants et les animateurs des espaces d'apprentissage provisoires.
- Tentes de 60 places minimum pour les espaces d'apprentissage.
- Latrines provisoires et postes d'eau potable au niveau des espaces d'apprentissage.
- Formation de 510 directeurs et encadreurs
- Carburant

**6.1 Activation et mise en œuvre du plan d'urgence décentralisé pour répondre aux besoins de 500 personnes sinistrées par région soit 500 X 13 = 6 500 personnes dont 780 enfants en âge de scolarisation (60 par région)**

<b>Activités Préparatoires</b>	<b>Coût</b>	<b>Responsable</b>	<b>Période</b>
Formation de 510 directeurs et encadreurs sur la prévention pour la réduction des risques de catastrophes et les secours d'urgence (30 000 x 510 x 6jrs)	91 800 000	CONASUR / MEBA / PTF	
Formation de 45 proviseurs et 45 éducateurs des jeunes enfants sur la prévention pour la réduction des risques de catastrophes et les secours d'urgence (30 000 x 90 x 6jrs)	16 200 000		
Acquisition de 13 abris de 60 places Tentes + abris couverts de plastic sheeting	Pris en charge secteur abris	CONASUR/ MEBA/PTF	
Acquisition de kits de fournitures scolaires pour les élèves inscrits au primaire, au secondaire et dans les centres d'apprentissage (780 x 3500 Frs)	2 730 000	CONASUR/ MEBA/PTF	
Acquisition de kits de matériel ludique et récréatif pour les enfants d'âge préscolaire (13 x 171 276 Frs)	2 226 588	CONASUR/ MEBA/PTF	
Acquisition de kits de manuels scolaires (memoire) pour élèves du primaire (lecture et calcul) (585 x 2 000 Frs)	1 170 000	MEBA	
Acquisition de kits de manuels scolaires pour élèves du secondaire (français et maths) (2 500 Frs x 156)	390 000	MEBA MESRS PTF	

Acquisition de kits de manuels scolaires pour apprenants (2 500 Frs x 26)	65 000	MEBA/ CONASUR/ PTF	
Acquisition de kits de matériel didactique (tableaux à chevalet, règles, équerres, craie, livrets guides) pour les enseignants et les animateurs (300 000 Frs x 13)	3 900 000	MEBA/ CONASUR/ PTF	
Équipement des 13 espaces provisoires d'apprentissage (tentes) en tables bancs (30 000 Frs x 10 x 13)	3 900 000	MEBA/ CONASUR/ PTF	
Acquisition de vivres pour cantines scolaires : Denrées de base : 400 000 Frs x 5 T Huile : 750 000 Frs x 0,7 T Sel : 80 000 Frs x 0,1 T	2 533 000	MEBA/ CONASUR/ PTF	
Prédis positionnement des kits dans les 6 zones retenues et au niveau national (600 x 1000 Frs x 6)	3 600 000	MEBA/ CONASUR/ PTF	
<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>128 514 588</b>		
<b>Activités d'interventions initiales</b>	<b>Coût</b>	<b>Responsable</b>	<b>Période</b>
Évaluation rapide de la situation en cas d'urgence suivi de l'identification et de la prise en charge des enfants victimes	PM	Mission conjointe CONASUR/ SP et démembrements PTF et Chefs de file	Dès survenue de la catastrophe
Acheminements des kits à partir des localités de pré positionnement et installations des tentes (600 Km x 670 F X 6 localités)	2 412 000	MEBA /CONASUR /CORESUR et PTF	Immédiatement après les premières évaluations
Distribution des kits au niveau des écoles et des centres provisoires d'apprentissage 13 P x 5 000F x 6	390 000	MEBA/PTF /CONASUR/SP et démembrements	Au plus tard 3 <sup>ème</sup> jour après la crise
Suivi des interventions Mission conjointe	PM	CONASUR SP / Démembrement et PTF et Chefs de file	Pendant la distribution
Evaluation des interventions assortie d'un rapport (Mission conjointe)	PM	CONASUR SP Démembrement et PTF et Chefs de file	Après les interventions
<b>SOUS TOTAL 2</b>	<b>2 802 000</b>		
<b>Rehabilitation/ reconstruction</b>			
Réhabilitation des salles de classe et logements d'enseignants endommagés au niveau du primaire	352 463 000	MEBA/ Faso Baara (inscrit au budget de l'Etat 2008)	
Réhabilitation des salles de classe et logements d'enseignants endommagés au niveau du secondaire	330 077 000	MESSRS (inscrit au budget de l'Etat 2008)	
Réfection des salles de classes utilisées comme abris provisoires (500 000 Frs x 100 salles)	50 000 000	MEBA / CONASUR/ PTF	
<b>SOUS TOTAL 3</b>	<b>732 540 000</b>		
<b>Suivi et évaluation</b>			
Organiser des missions de suivi et évaluation	<b>2 000 000</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>869 856 588</b>		

**869 856 588 FCFA**

NB: Financements acquis : MEBA : (352 463 000 + 54 000 000 = 406 463 000) ; MESSRS : 330 077 000  
Soit un financement total acquis de : **736 540 000 Frs**

## 6.2 Activation et mise en oeuvre du plan d'urgence pour répondre aux besoins de 36 000 enfants en âge de scolarisation

Activités Préparatoires	Coût	Responsable	Avant date:
Formation de 510 Directeurs et Encadreurs sur la prévention pour la réduction des risques de catastrophes et les secours d'urgence (30 000 x 510 x 6jrs)	91 800 000	CONASUR / MEBA / PTF	
Formation de 45 proviseurs et 45 éducateurs des jeunes enfants sur la prévention pour la réduction des risques de catastrophes et les secours d'urgence (30 000 x 90 x 6jrs)	16 200 000		
400 abris de 60 places Tentes + abris couverts de plastic sheeting	Pris en charge secteur abris	CONASUR/ MEBA/PTF	
Acquisition de kits de fournitures scolaires pour les élèves inscrits au primaire, au secondaire et dans les centres d'apprentissage (35 640 x 3500 Frs)	124 740 000	CONASUR/ MEBA/PTF	
Acquisition de kits de matériel ludique et récréatif pour les enfants d'âge préscolaire (13 x 171 276 Frs)	2 226 588	CONASUR/ MEBA/PTF	
Acquisition de kits de manuels scolaires pour élèves du primaire (lecture et calcul) (27 000 x 2 000 Frs)	54 000 000	MEBA	
Acquisition de kits de manuels scolaires pour élèves du secondaire (français et maths) (2 500 Frs x 7 200)	18 000 000	MEBA MESRS PTF	
Acquisition de kits de manuels scolaires pour apprenants (2 500 Frs x 1 440)	3 600 000	MEBA/ CONASUR/ PTF	
Acquisition de kits de matériel didactique (tableaux à chevalet, règles, équerres, craie, livrets guides) pour les enseignants et les animateurs (40 000 Frs x 400)	16 000 000	MEBA/ CONASUR/ PTF	
Équipement des 800 espaces provisoires d'apprentissage (tentes) (150 000 x 800)	120 000 000	MEBA/ CONASUR/ PTF	
Acquisition de vivres pour cantines scolaires : Denrées de base : 400 000 Frs x 230,4 T Huile : 750 000 Frs x 28,8 T Sel : 80 000 Frs x 4,32 T	114 105 600	MEBA/ CONASUR/ PTF	
Pré positionnement des kits dans les 6 zones retenues et au niveau national (600 x 1000 Frs x 6)	3 600 000	MEBA/ CONASUR/ PTF	
<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>564 272 188</b>		
Activités d'interventions initiales	Coût	Responsable	Période
Évaluation rapide de la situation en cas d'urgence suivi de l'identification et de la prise en charge des enfants victimes	PM	Mission conjointe CONASUR/ SP et démembrements PTF et Chefs de file	Dès survenue de la catastrophe
Acheminements des kits à partir des localités de pré positionnement et installations des tentes (600 Km x 670 F X 6 localités)	2 412 000	MEBA /CONASUR /CORESUR et PTF	Immédiatement après les premières évaluations
Distribution des kits au niveau des écoles et des centres provisoires d'apprentissage 500 P x 5 000Fx 6	15 000 000	MEBA/PTF /CONASUR/SP et démembrements	Au plus tard 3 <sup>ème</sup> jour après la crise
Suivi des interventions Mission conjointe	PM	CONASUR SP / Démembrement et PTF	Pendant la distribution

		et Chefs de file	
Evaluation des interventions assortie d'un rapport (Mission conjointe)	PM	CONASUR SP Démembrement et PTF et Chefs de file	Après les interventions
<b>SOUS TOTAL 2</b>	<b>17 412 000</b>		
<b>Rehabilitation/Reconstruction</b>	<b>Cout</b>	<b>Responsable</b>	<b>Période</b>
Réhabilitation des salles de classe et logements d'enseignants endommagés au niveau du primaire	352 463 000	MEBA/ Faso Baara (inscrit au budget de l'Etat 2008)	
Réhabilitation des salles de classe et logements d'enseignants endommagés au niveau du secondaire	330 077 000	MESSRS (inscrit au budget de l'Etat 2008)	
Réfection des salles de classes utilisées comme abris provisoires (500 000 Frs x 100 salles)	50 000 000	MEBA / CONASUR/ PTF	
<b>SOUS TOTAL 3</b>	<b>732 540 000</b>		
<b>Suivi et évaluation</b>			
Organiser des missions de suivi et évaluation	<b>2 000 000</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 316 224 188</b>		

**1 316 224 188 FCFA**

NB: Financements acquis : MEBA : (352 463 000 + 54 000 000 = 406 463 000) ; MESSRS : 330 077 000  
Soit un financement total acquis de : **736 540 000** Frs

### Recommandation

- De la formation des agents de sécurité
- Considérant le professionnalisme que requiert la sécurisation des sites d'accueil ;
- Considérant que la complémentarité et la cohésion sont cardinales dans la gestion des sites ;
- La commission recommande que la question du secours d'urgence soit du programme dans les écoles de formation d'une part, et d'autre part des exercices de simulation de cas au profit des membres de la commission régionale de sécurité.
- Considérer l'enseignement supérieur dans les situations d'urgence

**Sécheresse / crise alimentaire et/ou augmentation de la prévalence de la malnutrition, Invasion acridienne**

**1 – Objectifs sectoriels :**

- Assurer la prise en charge adéquate des cas de malnutrition aigue modérée et sévère chez les enfants de moins de 5 ans.
- Assurer la prise en charge des cas de malnutrition chez les femmes enceintes et allaitantes dans les 12 mois à venir

**2 – Stratégies et actions à mener :**

Les stratégies doivent permettre de prendre en charge correctement les cas de malnutrition aigue modérées et sévères afin de réduire les risques de morbidité et de mortalité tant chez les enfants que chez les femmes enceintes et allaitantes.

La mise en place d'une stratégie efficace à la réponse aux crises nutritionnelles se base sur les préalables suivants :

1. Situation de crise signalée par les autorités locales ;
2. Situation de crise signalée par les acteurs humanitaires sur le terrain ;
3. Conclusion de la mission conjointe dans les 48 heures au maximum après l'examen des points 1 et 2.

**La stratégie consistera à :**

- L'organisation du schéma de redéploiement du personnel de santé déjà formé sur la prise en charge de la malnutrition aigue ;
- L'organisation du schéma de redéploiement temporaire des ONG intervenant dans le domaine de la nutrition dans les zones affectées si nécessaire ;
- Le renforcement des capacités de préparation et de réponse du personnel de santé et des ONG déjà impliqués et mobilisés dans la lutte contre la malnutrition ;
- La mobilisation de toutes les structures publiques, privées et associatives de prise en charge de la malnutrition aigue sévère (CREN, CM, CMA, CHR et les structures spécialisées) et les organiser. Un répertoire des principales structures de prise en charge de la malnutrition est déjà disponible.
- La mise à disposition des intrants thérapeutiques, des médicaments, le matériel anthropométrique et les rations sèches au niveau local dans les structures de prise en charge identifiées ;
- La mise en place d'une cellule technique pluridisciplinaire regroupant des ONG, des partenaires techniques, le monde associatif et des éléments du secteur santé/nutrition pour la conduite et le suivi de la riposte;
- L'organisation du dépistage et des références vers les structures de prise en charge.

**Moyens d'intervention**

**Ressources humaines**

Il existe des agents de santé au niveau des Directions Régionales de Santé et des Districts Sanitaires qui ont déjà bénéficié de formations sur la prise en charge de la malnutrition aigue. Ce personnel sera d'office mobilisé.

En outre, le Ministère de la Santé en plus de ses partenaires techniques et financiers (UNICEF, PAM, OMS, BM, FAO, ...), dispose d'un réseau de partenaires de la société civile techniquement compétents et qui œuvrent déjà sur le terrain en matière de prévention et de lutte contre la malnutrition. Les ONG telles que : HKI, MSF, Croix Rouge Belge, Terre des Hommes, Africare, CREDO, OCADES, CRS, Aide à l'Enfance Canada, Plan Burkina, ... et les partenaires techniques et financiers de par leur engagement constant auprès du Ministère de la Santé seront également mobilisés.

**Disponibilité des intrants**

Dans le cadre de la prise en charge en routine de la malnutrition aigue, les Districts Sanitaires (DS) sont dotés en intrants thérapeutiques, en matériel anthropométrique et en médicament par le Ministère de la Santé et /ou par certains partenaires techniques et financiers.

La période de crise étant une période particulière, il va falloir dans un premier temps faire l'inventaire des intrants disponibles au niveau des Directions Régionales de la Santé (DRS), des Districts Sanitaires (DS), des ONG impliqués dans la prise en charge de la malnutrition aigue et des différents partenaires de la nutrition afin d'estimer les besoins supplémentaires liés à la crise. Pour cela, il faut envisager des commandes spécifiques urgentes d'intrants.

**Capacités d'entreposage**

En théorie, chaque structure sanitaire dispose au niveau régional et district d'un magasin d'entreposage. Cependant, il faut noter que les capacités d'accueil de ces magasins sont pour la plupart faibles. Toutefois, certains partenaires du Ministère de la Santé comme le PAM, la CAMEG disposent dans certaines régions de structures qui au besoin pourront contribuer à emmagasiner les intrants qui seront acheminés.

**Logistique roulant**

Pour l'acheminement des intrants thérapeutiques, des médicaments, du matériel anthropométrique et de la ration sèche, le Ministère de la Santé dispose de 2 camions. Au niveau décentralisé, chaque structure sanitaire régionale et district dispose d'au moins un véhicule et de motocycles. Ces engins pourraient être mis à contribution pour le transport des intrants.

Les autres départements ministériels pourraient être également sollicités de même que les partenaires.

**Structures de prise en charge de la malnutrition aigue**

Le cadre approprié pour une prise en charge adéquate de la malnutrition aigue conformément au protocole national sont les Centres de Récupération et d'Education Nutritionnelle (CREN) et structures de référence (CMA, CHR, CHU). En 2008, le Burkina Faso dispose de 03 CHU, de 09 CHR, d'une soixantaine de CMA et / CM, de 108 CREN et d'environ 1268 CSPS.

En cas de besoins, des structures temporaires de prise en charge des cas de malnutrition aigue pourraient être créées.

**3 – Suivi et évaluation des activités menées**

**Indicateurs de performance**

- taux de mortalité des enfants 0-59 mois et des femmes (<3%),
- taux d'abandon des enfants 0-59 mois et des femmes (<15%),
- taux de guérison des enfants 0-59 mois et des femmes (>70%),
- taux de supplémentation en vitamine A des enfants de 6 à 59 mois (>85%)

**Systèmes et outils :** - Fiches de stocks et - Supports de collecte des données

Evaluation des capacités				
Structure /institutions	Besoins financiers	Budget disponible	Budget à rechercher	Ressources humaines et logistiques disponibles
DN				2 camions Ensemble du personnel 60 agents(animat.,infirm.)
Croix-Rouge du BF				
DN				
DRS				
DN/CHU/CHR				
MASSN				
UNICEF, PAM, OMS, ACF, MSF, HKI, Africare, Save the Children Canada, etc.				

**4.1. Activation et mise en œuvre du plan d'urgence décentralisé pour répondre aux besoins de 500 personnes sinistrées par région soit 500 X 13 = 6 500 personnes**

Activités Préparatoires	Coût	Responsable	Période
Acquérir des stocks d'intrants pour la prise en charge de la malnutrition aigüe	16 842 000	MS, PTF	Immédiatement après les premières évaluations
Rendre disponibles des kits médicaux d'urgence pour la charge de la malnutrition aigüe sévère	750 000	MS, PTF	
Pré positionner des stocks d'intrants dans toutes les DRS	2 000 000	MS, PTF	
Identifier les structures de référence		DN, DRS	
Réajuster les besoins des structures de référence en intrants	1 000 000	MS, PTF	
Evaluation finale Indicateurs de performance ( <i>taux de mortalité, taux d'abandon, taux de guérison, taux de supplémentation en vitamine A des enfants de 6 à 59 mois</i> )	1 000 000		
<b>S/Total</b>	<b>21 592 000</b>		
Activités d'interventions initiales	Coût	Responsable	Période
Faire une évaluation rapide dans les zones touchées	1 000 000	DN	Dès survenue de la catastrophe
Evacuation des malnutris (terrestre, aéroporté, pirogue, canot de sauvetage...) vers les structures de référence	5 000 000	MS, PTF	
Renforcer le personnel	1 500 000	DGS, PTF	
Mettre en place des équipes mobiles pour l'offre de soins	4 000 000	DRS	
Faire le dépistage Prendre en charge les malnutris	PM	Districts Districts, DRS	
Evacuer les malnutris vers les structures de référence	5 000 000	MS, PTF	
Approvisionner les équipes de soins en intrants et en kits médicaux d'urgence	250 000	MS, PTF	
Sensibiliser la population des zones touchées pour le changement de comportements	500 000		
<b>S/ Total 2</b>	<b>17 250 000</b>		
Suivi et evaluation			
Organiser des missions de suivi et evaluation	2 000 000		
<b>S/Total 3</b>	<b>2 000 000</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>40 842 000</b>		

**Budget**

**40 842 000 FCFA**

#### 4.2. Activation et mise en œuvre du plan d'urgence pour une aide à 300 000 personnes sinistrée

Activités Préparatoires	Coût	Respons.	Periode
Faire une évaluation rapide dans les zones touchées	1 000 000	DN	
Acquérir des stocks d'intrants pour la prise en charge de la malnutrition aigue	336 821 302	MS, PTF	
Rendre disponibles des kits médicaux d'urgence pour la charge de la malnutrition aigue sévère	750 000	MS, PTF	
Pré positionner des stocks d'intrants dans toutes les DRS	2 000 000	MS, PTF	
Identifier les structures de référence		DN, DRS	
Réajuster les besoins des structures de référence en intrants	1 000 000	MS, PTF	
Evaluation finale Indicateurs de performance ( <i>taux de mortalité, taux d'abandon, taux de guérison, taux de supplémentation en vitamine A des enfants de 6 à 59 mois</i> )	1 000 000		
<b>S/Total 1</b>	<b>342 571 302</b>		
<b>Activités d'interventions initiales</b>			
	<b>Coût</b>		
Faire une évaluation rapide dans les zones touchées	1 000 000	DN	Des la survenue de la catastrophe
Evacuation des malnutris (terrestre, aéroporté, pirogue, canot de sauvetage) vers les structures de référence	5 000 000	MS, PTF	
Renforcer le personnel	1 500 000	DGS, PTF	Des la survenue de la catastrophe
Mettre en place des equips mobiles pour l'offre de soins	4 000 000	DRS	Immédiatement apres les premieres evaluations
Faire le depistage Prendre en charge les malnutris		PM Districts, DRS	
Evacuer les malnutris vers les structures de references	5 000 000	MS, PTF	
Approvisionner les équipes de soins en intrants et en kits médicaux d'urgence	500 000	MS, PTF	
Sensibiliser la population des zones touchées pour le changement de comportements	10 000 000		
<b>Sous Total 2</b>	<b>27 000 000</b>		
<b>Suivi et evaluation</b>			
Organiser des missions de suivi et d'evaluation	2 000 000		
<b>Sous Total 3</b>	<b>2 000 000</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>371 571 302</b>		

**371 571 302**

#### Recommandation

- Prévoir la formation du personnel (pour l'évaluation rapide, SR, genre et VIH SIDA, etc.) de tous les secteurs au niveau de la «Coordination et supervision» (CONASUR) et au niveau déconcentré

**Sécheresse / crise alimentaire et/ou augmentation de la prévalence de la malnutrition, Invasion acridienne****1 – Objectifs sectoriels :**

- Disposer d'une capacité installée de réponse capable d'assurer l'alimentation suffisante et équilibrée de 300 000 personnes pendant une période d'un mois (30 jours) en acheminant et distribuant un minimum de 4 545 tonnes de vivres composés de 3 600 tonnes de céréales, de 540 tonnes de légumineuses, de 225 tonnes d'huile, de 135 tonnes de sucre et de 45 tonnes de sel.
- Permettre aux populations affectées d'accéder aux aliments de base à même de couvrir un besoin de 2100 Kcal / J / Pers.

**2 - Stratégies et actions à mener**

- La stratégie du plan sectoriel de contingence pour le secteur de la sécurité alimentaire s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale de sécurité Alimentaire (SNSA) adoptée par le gouvernement en 2001 et actualisée en 2003
- La SNSA vise notamment à réunir les conditions permettant à l'ensemble des ménages burkinabé d'accéder à tout moment, à une alimentation suffisante, saine et équilibrée.
- Le plan de contingence du secteur de sécurité alimentaire vise spécifiquement à secourir des populations (maxima 300 000 et minima 22 500) affectées par une crise alimentaire suite à des périodes de sécheresse, d'inondations, ou d'invasion acridiennes

**La mise en œuvre de la Stratégie sur le terrain**

La mise en œuvre efficace de la stratégie nécessite quelques réajustements du dispositif actuel. Ces réajustements proposés sont :

- Pré positionner une certaine quantité de vivres essentiellement dans les chefs lieu des 13 régions à partir du stock d'intervention (SI) afin de diminuer les délais d'intervention. L'activation du plan se fera au niveau régional lorsque le nombre de personnes affectées sera inférieur à 5000 ; Quant au dispositif central il ne sera activé qu'au delà de 5000 personnes à secourir.
- Compléter le stock d'intervention (SI) existant par des produits alimentaires autres que céréales pour avoir des rations alimentaires équilibrées (945 tonnes).

**Actions antérieures à réaliser**

- Renforcer (par des formations) les capacités des communautés à la base en techniques d'accroissement de la production, de conservation, de transformation et d'utilisation rationnelle de celle –ci.
- Diminuer les délais d'intervention en pré positionnant des vivres au niveau des 13 chefs lieux de région ; Ainsi qu'à Djibo, Arbinda, et Gorom-Gorom.
- Réadapter les fiches d'évaluation rapide de la situation alimentaire existantes pour la première mission d'observation sur le terrain ;
- Réaliser des listes de contrôle de la situation de crise à l'usage des missions de suivi qui auront lieu une fois par semaine ;

**Activités préparatoires et réponse à la crise**

- Organiser une réunion de concertation pour examiner la situation de la catastrophe sur la base des informations provenant du terrain à l'initiative du CONASUR ;
- Désigner les membres de la première mission conjointe d'observation par le CONASUR ;
- Organiser une réunion de concertation entre la mission et les autorités régionales et les responsables techniques régionaux ;
- Faire une déclaration de la situation de crise (par le Ministre de l'action sociale) ;
- Activer le plan de contingence ;

**3 – Suivi et évaluation des activités menées****Indicateurs de performance**

- Le volume de vivres distribués
- Le nombre de personnes secourues
- Le délai d'acheminement et de distribution

**Systemes et outils :**

- Sortie conjointe de la première mission d'évaluation dans les 48 h après le déclenchement du plan.
- Suivi de routine hebdomadaire après l'activation du plan, avec des fiches préétablies.
- Evaluation finale 30 jours après le début de l'opération



▪ Evaluation des capacités

Structure /institutions	Budget disponible (information reçue)	Besoins financiers	Ressources humaines disponibles	Ressources logistiques disponibles
SE CNSA	3 293 787 330		10 cadres 1 conseiller	3 vehicules
SONAGESS		832 184 752	19 cadres	115 magasins 2 véhicules, 1 camion
DGPSA		12 125 000	15 cadres	3 véhicules
CONASUR		281 000 000		12 camions
SP/PAM				3 camions
PAM				
OCADES			16 cadres,	13 magasins 10 camions
CREDO			3 cadres, un chauffeur	1 camion
FAO		128 000 000	5 cadres, 3 chauffeurs	2 véhicules
Croix-Rouge du BF			120 volontaires (superviseurs, animateurs)	
ODE		40 000 000	4 cadres et 1 chauffeur	
ACCEDES (Alliance Chrétienne pour la Coopération Economique et le Développement Social)			4 cadres, 1 chauffeur	1 camion, 2 magasins
INTERMON OXFAM		200 000 000	15 agents,	2 véhicules
DGPV/DPVC(à contacter)				
HOPE 87 (eighty seven)				
Plan Burkina				
<b>TOTAL</b>	<b>3 293 787 330</b>	<b>1 493 309 752</b>		

4.2. . Activation et mise en œuvre du plan d'urgence décentralisé pour répondre aux besoins de 500 pers. sinistrées par région soit 500 X 13 = 6 500

Activités Préparatoires	Coût	Responsable	Période
Mise à jour du plan en fonction des données fournies par la Météo et Few's Net à partir de juin	500 000	DGPSA	
Identification des partenaires / zones touchées		MS, PTF	
<b>S/Total 1</b>	<b>500 000</b>		
<b>Activités d'interventions initiales</b>			
Faire une évaluation rapide dans les zones touchées	2 251 800	DGPSA/ SAP	
Lancement de l'opération		CONASUR	
Estimation rapide des besoins en vivres	17 104 040	DGPSA	
Collecte / Transport	376 289	SONAGESS	
Stockage / Entretien	410 000	SONAGESS	
Analyse	410 000	SONAGESS	
Manutention	67 950	SONAGESS	
<b>S/Total 2</b>	<b>20 620 079</b>		
<b>Réhabilitation et reconstruction</b>			
Octroi de semences	578 000	FAO	
Octroi d'intrants et petits élevages	22 176 000	FAO	
Octroi de petits matériels agricoles	1 152 000	FAO	
Réhabilitation de petits barrages (5)	32 200 000	FAO	
Petits périmètres irrigués (10) bas fond de 10ha soit 100 ha	5 760 000	FAO	
Renforcement des capacités techniques des Communautés de base.	4 320 000	MASSN/ Fonds de Solidarité National	
Activités Génératrices de Revenus (AGR) <b>Petits commerces</b>	14 400 000	MASSN/ Fonds de Solidarité National	
Aviculture	17 280 000		
Embouche ovine	20 160 000		
Transformation agro alimentaire	23 040 000		
<b>S/Total 3</b>	<b>141 066 000</b>		
<b>Suivi et évaluation</b>			
Suivi régulier de l'opération (4 missions)	3 900 000		
Evaluation finale (1 mission)	825 000		
<b>S/Total 4</b>	<b>4 725 000</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>166 911 079</b>		

Budget

**166 911 079**

#### 4.2. Activation et mise en œuvre du plan d'urgence pour une aide à 300 000 personnes

Activités Préparatoires	Coût	Responsable	Période
Mise à jour du plan en fonction des données fournies par la Météo et Fewes Net à partir de juin	500 000	DGPSA	
Renforcement des capacités techniques des Communautés de base.	15 000 000	MASSN Fonds de Sol National	
Identification des partenaires / zones touchées		MS, PTF	
<b>S/Total 1</b>	<b>15 500 000</b>		
Activités d'interventions initiales	Coût	Responsable	Période
Faire une évaluation rapide dans les zones touchées	6 900 000	DGPSA	
Lancement de l'opération		CONASUR	
Estimation rapide des besoins en vivre	789 000 000	DGPSA	
Collecte / Transport	17 360 800	SONAGESS	
Stockage / Entretien	18 874 502	SONAGESS	
Analyse	3 135 000	SONAGESS	
Manutention	9 815 250	SONAGESS	
<b>S/Total 2</b>	<b>845 085 552</b>		
Réhabilitation et reconstruction			
Octroi de semences	2 000 000	FAO	
Octroi d'intrants et petits élevages	77 000 000	FAO	
Octroi de petits matériels agricoles	4 000 000	FAO	
Réhabilitation de petits barrages (5)	32 200 000	FAO	
Petits périmètres irrigués (10) bas fond de 10ha soit 100 ha	20 000 000	FAO	
Activités Génératrices de Revenus (AGR) <b>Petits commerces</b>	50 000 000	MASSN Fonds Sol Nal	
Aviculture	60 000 000		
Embouche ovine	70 000 000		
Transformation agro alimentaire	80 000 000		
<b>S/Total 3</b>	<b>395 200 000</b>		
Suivi et évaluation			
Suivi régulier de l'opération	3 900 000		
Evaluation finale	825 000	DGPSA	
<b>S/Total 4</b>	<b>4 725 000</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 260 510 552</b>		

Budget

1 260 510 552

## Eau potable, Hygiène et Assainissement

**1. Objectif général :**

- Réduire les risques de maladies liées à la consommation d'eau insalubre, aux pratiques non hygiéniques et au manque d'installations adéquates d'assainissement au sein des populations affectées par la crise ;

**2. Objectifs sectoriels :**

Assurer l'accès à l'eau potable aux populations affectées : disponibilité de l'eau potable pour (300 000)

- Assurer la disponibilité de matériel de stockage et d'utilisation de l'eau pour (60 000) personnes déplacées (20 % des populations affectées par la crise)
- Assurer la disponibilité d'infrastructures d'assainissement et d'hygiène (trou d'aisance, douches et aires de lavage + puisards) pour les (60 000) personnes déplacées.
- Promouvoir l'hygiène et l'assainissement au sein des populations affectées et des communautés hôtes

**3. Stratégies et actions à mener :**

1. La préparation sectorielle se concentrera sur les conséquences humanitaires relevant du secteur de l'AEPA recoupant plusieurs risques, sécheresse, mouvement de population, inondation (La stratégie doit permettre aux populations affectées d'accéder à une ressource d'eau potable alternative et à des ouvrages en quantité suffisante. La mise en place de la stratégie nécessite :
  - La mise en place d'un système de pré alerte et d'alerte avec définitions de plusieurs niveaux (CONASUR)
  - La mise en place du système organisationnel de décisions graduées en fonction du niveau d'alerte (CONASUR)
  - La mise en place des dispositifs alternatifs d'approvisionnement en eau potable impliquant :
    - D'orienter les populations vers d'autres ressources non touchées
    - La mobilisation de moyens de transport, de stockage, de traitement et de distribution
2. Coordination des actions entre intervenants à tous les niveaux ;
3. Participation des populations cibles dans la mise en œuvre des activités, notamment la sensibilisation et l'éducation à l'hygiène ;
4. Promotion de l'esprit de partage au sein des populations d'accueil au regard de l'utilisation des sources d'eau et des installations d'assainissement

**Méthodologie**

La mise en place d'une capacité minimale de réponse aux crises pré citées:

- La définition des indicateurs et outils d'alerte (norme de potabilité de l'eau, taux d'accès à l'eau à raison d'un point d'eau moderne pour 500 habitants d'une distance maximale de 500 mètres de rayon).
- La définition du système de surveillance des indicateurs d'alerte
- La définition du protocole de déclenchement d'alerte
- La définition du protocole d'information auprès des populations
- La définition du protocole de mobilisation graduée des moyens en matériel et personnel
- La définition des acteurs impliqués dans la chaîne de déclenchement d'alerte et dans la chaîne de décisions
- L'organisation du redéploiement temporaire des agents humanitaires dans les zones affectées
- L'inventaire des capacités disponibles (y compris auprès de la sécurité civile et de l'armée)
- Le pré positionnement des stocks près des zones sensibles
- L'identification des indicateurs de performance.

Mode d'intervention sur le terrain

- Réunion de concertation pour examiner les indicateurs d'alerte et déclencher l'alerte selon le protocole défini
- Première mission conjointe d'observation et d'évaluation dans les 48 h ayant suivi le déclenchement du plan d'urgence
- Activation du plan d'urgence d'intervention
- Suivi
- Evaluation

**4. Suivi et évaluation des activités menées :****Indicateurs de performance :**

1. Le volume minimum journalier d'eau potable d'au moins 20 litres/jour/personne pour les besoins domestiques (lessive, consommation, vaisselle, toilette) est servi ;
2. % des points d'eau desservant la population affectée fonctionnels et utilisés ;
3. % de la population affectée ayant accès à des sources d'eau potable à moins de 1000 m de distance ;
4. % des populations déplacées ayant leurs besoins immédiats en matériel de stockage et d'utilisation d'eau satisfaits ;
5. % des populations déplacées et les membres des familles d'accueil ayant accès et utilisant les infrastructures d'assainissement (latrines, douches, puisards);
6. % des populations affectées connaissant les mesures élémentaires d'hygiène et veillant à leur application (utilisation des latrines d'assainissement, lavage des mains au savon après usage des toilettes et avant les repas ;
7. % des cas de maladies hydriques ayant été reportées et les mesures nécessaires prises ;
8. Nombre de personnes disposant d'une latrine /toilette séparée par genre (en hommes/femmes) suivant le ration de 1 latrine pour 50 personnes ;
9. 2 personnes par village ou par quartier sont formées comme vulgarisateur de bonne pratique d'hygiène ;

1. **Systèmes et outils:** Les différents documents sectoriels des zones affectées ;
2. Les fiches pour collecte d'informations auprès des populations, des organisations communautaires, des communes et des services (santé, agriculture et hydraulique.) ;
3. Les fiches de suivi des différents acteurs de terrain ;
4. Les rapports de mission de suivi et d'évaluation.

**Contribution des acteurs pour la mise en œuvre d'une capacité de réponse initiale et pour sa mise en œuvre**

Structure	Ressources humaines	Budget	Matériel / produit
	<u>Personnel spécialisé disponible et spécialité</u>	<u>Budget disponible</u>	<u>Ressources logistiques</u>
DGRE	Disponibilité de cadres et de chauffeurs	Néant	Néant
CONASUR			2 citernes de 75 000 litres
AMBF			
ONEA	Une équipe pour les villes couvertes : - Plombier - Electromécanicien - Chimiste Et pour les villes non couvertes, une équipe de contrôle de la qualité de l'eau	Envisageable en cas de crise par le conseil d'administration	Disponibilité de désinfectant hypochlorite de calcium et de pastille de chlore
Directions Régionales chargé de l'eau et de l'assainissement	- Un ingénieur, - un technicien supérieur - 2 technicien SA - 2 CJFJA - 2 ATAS	Néant	1vehicule 4 x 4 mauvais état 2 motos
UNICEF	4 personnes	Variable en fonction de l'appel	- Pastilles de chlore : 400 kg - Savon cartons de 48 morceaux : 471 cartons - Bouilloires : 50 - Seaux plastic de 17 litres: 747 - Bidons plastic de 5 litres : 9494 - Gobelets plastic de 1 litre : 4092 - Réalisation de 7 forages équipés de pompes manuelles dans la province du Nahour
OMS	-		
UN-HABITAT	-		
OCADES	-		
Eau vive	-		
MSF	-		
OXFAM Intermon	15 cadres 2 chauffeurs	100 000 000	
ACCEDES	-		
CREDO	-		
ODE	2 cadres	13 600 000	matériels et produit entretien (savons, seaux)
Croix Rouge du Burkina	4 techniciens	Variable en fonction de la réponse de ses partenaires institutionnels (Fédération CR et Sts CR)	1 kit d'urgence pour secourir 1000 menages
CREPA			
WATER AID			
CRS			
<b>TOTAL</b>		<b>113 600 000</b>	

**5.1 Activités et budget pour une aide à 500 personnes par région (500 X 13 = 6 500 personnes)**

1. Activités Préparatoires	Coût	Responsable	Période
- Mobilisation des ressources			
- Rencontre de concertation		DGRE / CONASUR UNICEF	
- Contrat/ Protocole avec des prestataires ou ONG des artisans pour la construction		DGRE/CONASUR UNICEF	
- Mission d'évaluation ( 5 personnes en 3 jours + carburant ) par région	500 000	DGRE /CONASUR UNICEF	
- Elaborer et diffuser une fiche pour évaluation des ressources en eau (rme de papier, encre et photocopies pour 100 fiches)	50 000	DGRE/CONASUR/UNICEF	
- Réactualiser l'inventaire des ressources en eau dans les zones potentielles de catastrophes		DGRE /CONASUR UNICEF/ONEA	
- Pré - positionnement des stocks stratégiques (polytank, groupe électrogène, kit d'analyse d'eau) à centraliser à Ouaga		DGRE /CONASUR /UNICEF ONEA Transport	
- Pré - positionnement des stocks stratégiques (chlore, polytank, groupe		DGRE/CONASUR	

électrogène, kit d'analyse d'eau)		UNICEF/ONEA Transport	
- Contrat /protocole avec des prestataires ou des ONG pour la formation de 100 artisans et 100 maçons		DGRE/CONASUR CROIX ROUGE	
- Commande de rouleaux de « plastic sheeting » devant servir de clôture des trous d'aisance		DGRE/CONASUR Transport	
- Campagnes de sensibilisation, éducation à l'hygiène par la formation d'agent communautaire à raison d'un agent pour 250 personnes pour un mois et 30 000 frs /mois pour chaque agent communautaire y compris leur formation par un prestataire ou une ONG	1 000 000		
<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>1 550 000</b>		
<b>2. Activités d'interventions initiales</b>	<b>Coût</b>	<b>Responsable</b>	<b>Période</b>
- Approvisionnement eau potable		MEBA /CONASUR /CORESUR et PTF	Immédiat. après les premières évaluations
- Location de 2 citernes	150 000	MEBA/PTF /CONASUR/SP et démembrements	Au plus tard 3 <sup>ème</sup> jour après la crise
- Carburant pour 1 citernes y compris 2 citernes du CONASUR	675 360	CONASUR/ SP / Démembrement et PTF et Chefs de file	Pendant la distribution
- Indemnités pour les 1 chauffeurs y compris 1 aides chauffeurs soit 10 000 pour les chauffeurs et 5 000 pour les aides chauffeurs	120 000	CONASUR/SP / Démembrement et PTF et Chefs de file	Après les interventions
- Frais de puisage aux bornes fontaines (60 f/200) pour les 1 citernes à raison de 4 voyages par citerne et par jour	572 727		
- Location de moto pompes à raison de 15 000 frs/jour/par pompes	15 000		
- Distribution des désinfectants et kit d'analyses			
- Réhabilitation d'un forage en panne autour d'une distance de 1 kilomètre à raison d'un point d'eau moderne pour 300 personnes soit un forage par région	26 000 000		
- Réalisation d'un forage autour d'une distance de 1 kilomètre à raison d'un point d'eau moderne pour 300 personnes (en fonction de la situation des infrastructures sur le terrain)	PM		
- Fourniture de bidons	PM		
- Fourniture de seaux	PM		
- Fourniture de gobelets	PM		
Fourniture de bouilloires	PM		
Fourniture de savon cartons	PM		
Polytank (voir CONASUR)	1 000 000		
Disponibilité d'une pompe immergée + un groupe 7,5 kva plus accessoires	PM		
Fourniture de produit de traitement/ désinfection de l'eau (pastilles de chlore, ou flacons d'eau de javel, ou hypochlorite de calcium) par jour soit 0,2mg/l à prélevé sur les stock de l'ONEA et remboursable après par le CONASUR	140 000		
Réalisation de latrine douches publiques temporaires (50 personnes/unités de douches) 10 par région	19 500 000		
Appui technique aux 6 500 personnes affectées à la réalisation des trous d'aisances familiales par la disponibilité de 2 agents communautaires d'encadrement par quartier	1 000 000		
Formation des artisans, maçons, (100 ouvriers à former)	650 000		
Véhicules	PM		
Distribution de rouleaux de plastic sheeting (construction)	3 000 000		
<b>SOUS TOTAL 2</b>	<b>52 823 087</b>		
<b>3. Suivi et evaluation</b>			
Organiser des missions de suivi et evaluation (4 personnes pour une mission de deux semaines)	2 000 000		
<b>S/Total 3</b>	<b>2 000 000</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>56 373 087</b>		

**Total : 56 373 087**

#### 5.2. Activités et budget pour une aide à 60 000 personnes

1. Activités Préparatoires	Coût	Responsable	Période
Mobilisation des ressources			
Rencontre de concertation		DGRE/ CONASUR/UNICEF	
contrat/ Protocole avec des prestataires ou ONG des artisans pour la construction		DGRE/ CONASUR/UNICEF	
Mission d'évaluation (5 personnes en 3 jours + carburant ) par région	500 000	DGRE/ CONASUR/UNICEF	

Elaborer et diffuser une fiche pour évaluation des ressources en eau (rame de papier, encre et photocopies pour 100 fiches)	50 000	DGRE/CONASUR/ UNICEF	
Réactualiser l'inventaire des ressources en eau dans les zones potentielles de catastrophes		DGRE/CONASUR/UNICE F/ONEA	
Pré - positionnement des stocks stratégiques polytank, groupe électrogène, kit d'analyse d'eau) à centraliser à Ouaga		DGRE/CONASUR/ UNICEF/ONEA/Transport	
Pré - positionnement des stocks stratégiques (chlore, polytank, groupe électrogène, kit d'analyse d'eau)		DGRE/CONASUR/UNICEF /ONEA/Transport	
contrat /protocole avec des prestataires ou des ONG pour la formation de 100 artisans et 100 maçons		DGRE/CONASUR CROIX ROUGE	
Commande de rouleaux de « plastic sheeting » devant servir de cloture des trous d'aisance		DGRE/CONASUR/Transp.	
Campagnes de sensibilisation, éducation à l'hygiène par la formation d'agent communautaire à raison d'un agent pour 250 personnes pour un mois et 30 000 frs /mois pour chaque agent communautaire y compris leur formation par un prestataire ou une ONG	10 000 000		
<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>10 550 000</b>		
<b>2. Activités d'interventions initiales</b>	<b>Coût</b>	<b>Responsable</b>	<b>Période</b>
Evaluation rapide de la situation dans les zones et les sites (3 jours)	210 000		
Approvisionnement eau potable		MEBA /CONASUR /CORESUR et PTF	Immédiatement après les premières évaluations
Location de 2 citernes	300 000	MEBA/PTF /CONASUR/SP et démembrements	Au plus tard 3 <sup>ème</sup> jour après la crise
Carburant pour 1 citernes y compris 2 citernes du CONASUR	2 701 440	CONASUR/ SP / Démembrement et PTF et Chefs de file	Pendant la distribution
Indemnités pour les 1 chauffeurs y compris1 aides chauffeurs soit 10 000 pour les chauffeurs et 5 000 pour les aides chauffeurs	420 000	CONASUR/ SP / Démembrement et PTF et Chefs de file	Après les interventions
Frais de puisage aux bornes fontaines (60 f/200) pour les 1 citernes à raison de 4 voyages par citerne et par jour	2 290 909		
Location de moto pompes à raison de 15 000 frs/jour/par pompe.	60 000		
Distribution des désinfectants et kit d'analyses			
Réhabilitation d'un forage en panne autour d'une distance de 1 kilomètre à raison d'un point d'eau moderne pour 300 personnes soit un forage par région (45 forages)	90 000 000		
Réalisation d'un forage autour d'une distance de 1 kilomètre à raison d'un point d'eau moderne pour 300 personnes (en fonction de la situation des infrastructures sur le terrain)	PM		
Fourniture de bidons	PM		
Fourniture de seaux	PM		
Fourniture de gobelets	PM		
Fourniture de bouilloires	PM		
Fourniture de savon cartons	PM		
Polytank (voir CONASUR)	5 000 000		
Disponibilité d'une pompe immergée + un groupe 7,5 kva plus accessoires	PM		
Fourniture de produit de traitement/ désinfection de l'eau (pastilles de chlore, ou flacons d'eau de javel, ou hypochlorite de calcium) par jour soit 0,2mg/l à prélevé sur les stock de l'ONEA et remboursable après par le CONASUR	1 260 000		
Réalisation de latrine douches publiques temporaires (50 personnes/unités de douches) pour les 60000 personnes déplacées	180 000 000		
Appui technique aux 240 000 personnes affectées à la réalisation des de trou d'aisances familiales par la disponibilité de 2 agents communautaires d'encadrement par quartier	2 000 000		
Formation des artisans, maçons, (100 ouvriers à former)	1 000 000		
Véhicules	PM		
Distribution de rouleaux de plastic sheeting (construction)	22 500 000		
<b>SOUS TOTAL 2</b>	<b>307 742 349</b>		
<b>3. Suivi et evaluation</b>			
Organiser des missions de suivi et evaluation	2 000 000		
<b>Total</b>	<b>320 292 349</b>		

**Total: 320 292 349 FCFA**

**ABRIS /MATERIELS DE SURVIE**

**Objectifs sectoriels :**

- Assurer dans les 72 heures des conditions d'hébergement à au moins 5000 ménages sinistrés (soit 40 000 personnes) ayant perdu leurs habitations du fait des catastrophes naturelles et/ou des crises humanitaires.
  - Assister dans les 3 jours au moins 40 000<sup>5</sup> personnes victimes de catastrophes en matériels de survie (vêtements, articles ménagers et de couchage...) suivant la survenue de la catastrophe naturelle et/ou des crises humanitaires.
- Fournir un appui à la reconstruction des logements des ménages sinistrés les plus vulnérables (Femmes chef de ménages, personnes âgées, personnes handicapées...) ayant perdu leurs habitations.

**Stratégies :**

La préparation sectorielle se focalisera sur les conséquences humanitaires pouvant survenir suite aux inondations, sécheresses, feux de brousse, mouvements de population, etc entraînant des besoins d'abris et de matériels de survie.

Dans l'attente des premiers secours extérieurs, les sinistrés seront provisoirement pris en charge par communauté (hébergement dans les familles d'accueil, les bâtiments publics : églises, mosquées, écoles ...)

Cela nécessitera le pré positionnement des abris (tentes) et autres matériels de survie dans certaines villes proches des zones à risques ; ce qui contribuera au renforcement des capacités des acteurs locaux pour les premiers secours en cas de catastrophe ou de crises humanitaires.

Ainsi, 06 localités proches des zones à risque verront leurs capacités renforcées en tentes, en nattes, en couvertures, en ustensiles de cuisine, en ballots de friperie, il s'agit de :

- ✓ Bobo-Dioulasso pour les régions des Cascades, du Sud Ouest et des Hauts Bassins ;
- ✓ Fada pour les régions de l'Est et du Centre Est;
- ✓ Dédougou pour la région de la Boucle du Mouhoun;
- ✓ Ouahigouya pour la région du Nord;
- ✓ Ouagadougou pour les régions du Centre, du Plateau Central, du Centre Nord, du Centre Sud et du Centre Ouest) ;
- ✓ Dori pour la région du Sahel.

Le renforcement des compétences des acteurs de distribution s'avère nécessaire. Ainsi, 455<sup>6</sup> membres des différents CORESUR et COPROSUR seront formés en évaluation des pertes (dégâts) et des besoins en cas de catastrophes ou des crises humanitaires.

Une liaison permanente sera établie entre le Secrétariat Permanent du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation, les Conseils régionaux de secours d'urgence et de réhabilitation et les Conseils provinciaux de secours d'urgence et de réhabilitation, afin de disposer d'informations en temps réel.

La dotation du Fonds d'Urgence (au niveau du Fonds national de solidarité) pour les interventions d'urgence

**Suivi et Evaluation**

• **Indicateurs de performance :**

- Délai d'analyse de la situation (< 24 heures) ;
- Délai d'intervention en faveur des victimes (dans les 72 heures) ;
- Taux de ménages victimes de catastrophes naturelles ou de crises humanitaires sans abris relogés ;
- Taux de personnes victimes de catastrophes naturelles ou de crises humanitaires ayant bénéficié de matériels de survie ;
- Taux de ménages victimes de catastrophes naturelles et/ou de crises humanitaires ayant bénéficié d'appuis pour une activité génératrice de revenus.

**Evaluation des capacités:**

STRUCTURE/ INSTITUTIONS	Budget Disponible	Besoins Financiers	Ressources Humaines Disponibles	Ressources / Logistiques Disponibles
<b>MASSN</b>	56 000 000		2085 Agents du	<b>Véhicules</b> <b>Capacités</b> <b>Etat</b>
<b>SP/FNS</b>			MASSN	1 Camion    07 Tonnes    en panne
<b>SP/CONASUR</b>	100 000 000		1740 <sup>7</sup>	6 Camions    10 Tonnes    assez bon
			Membres des	3 Camions    15 Tonnes    assez bon
			structures	2 Camions    30 Tonnes    assez bon
			décentralisées du	2 Citernes    75 000 Litres    assez bon
			CONASUR	Magasins= 1 magasin MASSN/ Ouagadougou
<b>Croix Rouge</b> <b>Burkinabé</b>			400 volontaires	Kit pour 1000 menages
<b>Armée Nationale</b>				
<b>O D E</b>				
<b>CREDO</b>				1 camion benne 1 véhicule 4x4 double cabine 1 magasin de stockage
<b>OCA DES</b>		122 200 000	16 cadres en secours d'urgence Des milliers de bénévoles	13 magasins 10 camions
<b>CRS</b>				
<b>DGPC</b>				
<b>ABAC ONG</b>				
<b>Aide à Enfance</b> <b>Canada</b>				
<b>UNICEF</b>	16 840 000			
<b>CONAREF</b>				
<b>OCADES</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>172 840 000</b>			

<sup>5</sup> Le ménage est composé de huit (08) personnes selon les normes de planification internationales.

D'où le chiffre de planification 40 000 qui correspond à 8 x 5000.

<sup>6</sup> 35 personnes x 13 régions = 455 personnes

<sup>7</sup> (30 membres en moyenne par CORESUR x 13 + 30 membres en moyenne par COPROSUR x 45)

Besoins : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat de tentes familiales</li> <li>• Achat de matériels de survie (voir liste dans le tableau des activités préparatoires) ;</li> <li>• Carburant ;</li> <li>• Véhicules.</li> </ul>		
<b>1 Activités et budget pour une aide à 500 personnes par région (500 X 13 = 6 500 personnes)</b>		
<b>Activités Préparatoires</b>	<b>Coût</b>	<b>Responsable</b>
Identification des magasins susceptibles de servir pour le stockage des articles acquis Identification des structures détentrices de tentes pour éventuelle réquisition (500 000 x 6 localités)	3 000 000	SONAGESS/ MASSN/ CONASUR/ MEF/ DRAHRH/ DRASSN
Achat de 39 tentes familiales 500 000 FCFA	19 500 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR/ SP
195 rouleaux de plastic sheeting (150 000 unité)	29 250 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR /SP
11 700 perches pour l'armature des abris (300 unités)	3 510 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR /SP
8 125 mètres de cordelette pour attacher les perches (100 le mètre)	812 500	
Achat de 3 250 Nattes de 2 places 3000 X 3 250	9 750 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR /SP
Achat de 6 500 Couvertures 5000 FCFA	32 500 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR/ SP
Achat de 910 Seaux en plastic 1500 FCFA X 910	2 975 500	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR/ SP
Achat de 6 500 Gobelets 250 X 6 500	1 625 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR/SP
Achat de 260 cartons de 48 boules de savons/mois 260 cartons x 250x 48	3 120 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR/SP
13 Ballots friperie 50 KG/hommes 100 000 FCFA 60 X 100 000	1 300 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR/SP
26 Ballots friperie pour femmes 26 X 100 000	2 600 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR /SP
39 Ballots friperie pour enfants et adolescents 39 X 100 000	3 900 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR/ SP
910 Bouilloires (910 x 2500)	2 275 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR/ SP
Achat de 910 Lampes tempêtes 5000 FCFA X 910	4 550 000	DEP/DAF/ CONASUR/ SP
Achat de 6 500 Assiettes en plastic 150 FCFA	975 000	MASSN/DCF CONASUR/ SP
<b>Autres besoins en matériel</b>		
910 seaux avec couvercles de 20 litres pour stockage eau (8000 FCFA)	7 280 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR /SP
<b>S/Total 1</b>	<b>128 923 000</b>	
<b>Activités d'interventions initiales</b>	<b>Coût</b>	<b>Responsable</b>
Evaluation rapide des dégâts (3jrsX4persX20000X6) carb 200 000X6 chauffeur 10 000F/jr	3 000 000 Mission conjointe	CONASUR/ SP et démembrements PTF



Acheminements des aides à partir des localités de pré positionnement (1000 Kmx 670 F X 6 localités)	4 020 000 PM Transport	CONASUR/SP /CORESUR ET PTF
Distribution des aides aux sinistrés Mission conjointe 26Px5000Fx 30	3 900 000	PTF/CONASUR/SP et démembrements
Suivi des interventions (3X5X20000X6) carb 200 000X6 Mission conjointe	3 000 000	CONASUR/ SP / Démembrement et PTF
Evaluation des interventions assortie d'un rapport (3X5X20000X6) X 2 carb 200 000X6X 2 (Mission conjointe)	6 000 000	CONASUR/ Démembrement/PTF
Bilan des interventions Mission conjointe	PM	CONASUR/SP ET PTF
<b>S/Total 2</b>	<b>19 920 000</b>	
<b>Réhabilitation et reconstruction</b>		
Ciment, Fer, (pour 91 ménages les plus vulnérables) 100 000 X 91	9 100 000	
<b>Suivi et évaluation</b>		
Organiser des missions de suivi et evaluation	<b>2 000 000</b>	
<b>S/Total 3</b>	<b>11 100 000</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>159 943 000</b>	

Total budget1:

**159 943 000**

#### 1 Activités et budget pour une aide à 40 000 personnes

Activités Préparatoires	Coût	Responsable
Identification des magasins susceptibles de servir pour le stockage des articles acquis Indentification des structures détentrices de tentes pour éventuelle réquisition (500 000 x 6 localités)	3 000 000	SONAGESS/ MASSN/ CONASUR/ MEF/ DRAHRH/ DRASSN
Achat de 250 tentes familiales 500 000 FCFA	125 000 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR/ SP
1250 rouleaux de plastic sheeting (150 000 unité)	187 500 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR /SP
75 000 perches pour l'armature des abris (300 unité)	22 500 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR /SP
50 000 mètres de cordelette pour attacher les perches (100 le mètre)	5 000 000	
Achat de 20 000 Nattes de 2 places 3000 X 20000	60 000 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR /SP
Achat de 40 000 Couvertures 5000 FCFA	200 000 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR/ SP
Achat de 44 158 Seaux en plastic 1500 FCFA X 44 158	66 237 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR/ SP
Achat de 61 158 Gobelets 250 X 61 158	15 289 500	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR/SP
Achat de 1650 cartons de 48 boules de savons/mois 1650 cartons x 250x 48	19 800 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR/SP
60 Ballots friperie 50 KG/hommes 100 000 FCFA 60 X 100 000	6 000 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR/SP
120 Ballots friperie pour femmes 120 X 100 000	12 000 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR /SP

220 Ballots friperie pour enfants et adolescents 220X 100 000	22 000 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR/ SP
19 786 Bouilloires (19 786 x 2500)	49 465 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR/ SP
Achat de 5 000 Lampes tempêtes 5000 FCFA 5000	25 000 000	DEP/DAF/ CONASUR/ SP
Achat de 30 000 Assiettes en plastic 150 FCFA	3 600 000	MASSN/DCF CONASUR/ SP
<b>Autres besoins en matériel</b>		
10 000 seaux avec couvercles de 20 litres pour stockage eau (8000 FCFA)	80 000 000	DEP/DAF/ MASSN/DCF/ CONASUR /SP
<b>S/Total 1</b>	<b>902 391 500</b>	
<b>Activités d'interventions initiales</b>	<b>Coût</b>	<b>Responsable</b>
Evaluation rapide des dégâts (3jrsX4persX20000X6) carb 200 000X6 chauffeur 10 000F/jr	3 000 000 Mission conjointe	CONASUR/ SP et démembrements PTF
Acheminements des aides à partir des localités de pré positionnement (1000 Kmx 670 F X 6 localités	4 020 000	CONASUR/SP /CORESUR ET PTF
Distribution des aides aux sinistrés Mission conjointe 500Px5000Fx 30	75 000 000	PTF/ CONASUR/SP et démembrements
Suivi des interventions (3X5X20000X6) carb 200 000X6 Mission conjointe	3 000 000	CONASUR/ SP / Démembrement et PTF
Evaluation des interventions assortie d'un rapport (3X5X20000X6) X 2 carb 200 000X6X 2 (Mission conjointe)	6 000 000	CONASUR/ Démembrement/PTF
Bilan des interventions Mission conjointe	PM	CONASUR/SP ET PTF
<b>S/Total 2</b>	<b>91 020 000</b>	
<b>Réhabilitation et reconstruction</b>		
Ciment, Fer, (pour 500 ménages les plus vulnérables) 100 000 X 500	50 000 000	
<b>Suivi et évaluation</b>		
Organiser des missions de suivi et evaluation	<b>2 000 000</b>	
<b>S/Total 3</b>	<b>52 000 000</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 045 411 500</b>	

Total budget 2

1 045 411 500

**Situation d'urgence 1: Catastrophes naturelles : Risques sanitaires (Manque d'accès aux soins de base  
Eclosion de maladies à potentiel épidémique, Traumatismes, Troubles psychologiques**

**1. Objectifs sectoriels :**

- Faciliter l'accès aux soins de base dans les zones concernées
- Réduire la morbidité et la mortalité dues aux épidémies
- Assurer la PEC des personnes victimes de traumatismes
- Assurer un soutien psycho social aux victimes des catastrophes

**2. Stratégies et actions à mener :**

- Renforcement de l'offre de soins
- Prise en charge locale
- Evacuation des victimes vers les structures de référence
- Prise en charge psychosociale des victimes

**3. Suivi et évaluation des activités menées :****Indicateurs de performance :**

- Délais de réaction (< 48 heures)
- Proportion de victimes prise en charge dans les 48 heures (> 50%)

**Systèmes et outils:**

- Fiches de stock
- Supports de collecte des données
- Registres des victimes
- Rapports Conasur et demembrements

**Contribution des acteurs pour la mise en œuvre d'une capacité de réponse initiale et pour sa mise en œuvre**

Structure	Ressources humaines	Budget	Matériel / produit
DLM	Ensemble du personnel	200 000 000 (FONALEP)	Médicaments, Vaccins, réactifs consommables
DRS	Ensemble du personnel		Un document sera annexe
DS	Ensemble du personnel		
CHR et CHU	Ensemble du personnel		
Croix-Rouge du BF	900 volontaires		
OMS, UNICEF, GAVI, UNFPA, MSF, Plan Burkina ADRA, OCADES et tous partenaires.		<u><b>En fonction de l'appel d'urgence</b></u>	
<b>TOTAL</b>		<u><b>200 000 000</b></u>	

**1.1. Activités et budget pour un soutien à 500 personnes/Région soit 6 500 personnes**

Activités Préparatoires	Coût	Responsable	Période
<b>Renforcement de l'offre de soins</b>			
Pre positionner des kits d'urgence		DLM	
Examiner la situation de la grippe aviaire		DLM	
Accéder aux stocks existant de médicaments, matériel médico technique et consommable pour le paludisme	14 901 250	DLM	
Acquérir 6500 moustiquaires imprégnées	13 000 000	DLM	
Accéder aux stocks existant de médicaments, matériel médico technique et consommables pour le choléra	6 500 000	DLM	
Acquérir des kits SONU			
Accéder aux stocks existant de médicaments, matériel médico technique et consommables pour le maladies diarrhéiques	6 500 000	DLM	
Permettre à toutes les DRS d'accéder aux médicaments et consommables	3 000 000	DLM	
<b>Prise en charge locale</b>			
Constituer un stock de kit pour la PEC des blessés	3 177 373	DLM	
Pré positionner des kits d'urgence pour la prise en charge des blessés	1 500 000	DLM	
Identifier les moyens logistiques pour le transfert des blessés (Terrestre, aéroporté, pirogue / canot de sauvetage)	Néant	DLM	
Mobiliser des tentes dispensaires	PM	DLM	
<b>Evacuation des victimes vers les structures de référence</b>			
Identifier les structures de référence	Néant	DLM	
Rendre disponibles des kits d'urgence pour la PEC des blessés	500 000	DLM	
Renforcer les Structures de référence en matériel médico technique pour la PEC des blessés	2 500 000	DRS	

<b>Prise en charge psycho-sociale des victimes</b>			
Identifier les structures de référence	Néant	DLM	
Identifier le personnel spécialisé	Néant	DLM	
<b>S/Total 1</b>	<b>51 578 623</b>		
<b>Activités d'interventions initiales</b>	<b>Coût</b>	<b>Responsable</b>	<b>Période</b>
<b>Renforcement de l'offre de soins</b>			
Faire une évaluation rapide dans les zones à haut risque	1 500 000	DLM	
Renforcer le personnel	1 500 000	DRS	
Mettre en place des équipes mobiles pour l'offre de soins	7 200 000	DRS	
Distribuer les moustiquaires	4 000 000	DLM	
Renforcer les stocks de médicament selon les besoins	1 500 000	ECD	
Assurer la PEC effective des sinistrés selon les besoins	PM	ECD	
Faire le tri des blessés (monitoring)	Néant	ECD	
Prendre en charge les blessés	PM	ECD	
Approvisionner les équipes de soins en Kit	250 000	DLM	
Renforcer la surveillance Epidémiologique	3 000 000	ECD	
Mobiliser la logistique pour le transport des blessés	500 000	ECD	
Evacuer les blessés graves vers les structures de référence	6 500 000	ECD	
Prendre en charge les blessés	PM	ECD	
Effectuer un tri (monitoring)	PM	ECD	
Mobiliser le personnel spécialisé pour la PEC	6 000 000	DLM	
Assurer une PEC collective	PM	ECD	
Assurer une PEC individuelle	PM	ECD	
<b>S/ TOTAL 2</b>	<b>31 950 000</b>		
<b>Suivi et évaluation</b>			
Organisation des missions de suivi et d'évaluation	2 000 000		
<b>TOTAL</b>	<b>85 528 623</b>		

Budget 1.1

**TOTAL : 85 528 623**

**1.2. Activités et budget pour un soutien à 300 000 personnes**

Activités Préparatoires	Coût	Responsable	Période
<b>Renforcement de l'offre de soins</b>			
Pre positionner des kits d'urgence		DLM	
Examiner la situation de la grippe aviaire		DLM	
Accéder aux stocks existant de médicaments, matériel médico technique et consommable pour le paludisme	687 750 000 *	DLM	
Acquérir 30 000 moustiquaires imprégnées	60 000 000		
Accéder aux stocks existant de médicaments, matériel médico technique et consommables pour le choléra	13 363 965 *	DLM	
Accéder aux stocks existant de médicaments, matériel médico technique et consommables pour le maladies diarrhéiques	24 000 000 *	DLM	
Permettre à toutes les DRS d'accéder aux médicaments et consommables	3 000 000	DLM	
<b>Prise en charge locale</b>			
Constituer un stock de kit pour la PEC des blessés	146 648 566	DLM	
Pré positionner des kits d'urgence pour la prise en charge des blessés	1 500 000	DLM	
Identifier les moyens logistiques pour le transfert des blessés (Terrestre, aéroporté, pirogue / canot de sauvetage)	Néant	DLM	
Mobiliser des tentes dispensaires	PM	DLM	
<b>Evacuation des victimes vers les structures de référence</b>			
Identifier les structures de référence	Néant	DLM	
Rendre disponibles des kits d'urgence pour la PEC des blessés	500 000	DLM	
Renforcer les Structures de référence en matériel médico techniq pour la PEC des blessés	2 500 000	DRS	
<b>Prise en charge psycho-sociale des victimes</b>			
Identifier les structures de référence	Néant	DLM	
Identifier le personnel spécialisé	Néant	DLM	
<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>939 262 531</b>		
<b>Activités d'interventions initiales</b>	<b>Coût</b>	<b>Responsable</b>	
Faire une évaluation rapide dans les zones à haut risque	1 500 000	DLM	
Renforcer le personnel	1 500 000	DRS	
Mettre en place des équipes mobiles pour l'offre de soins	7 200 000	DRS	

Distribuer les moustiquaires	4 000 000	DLM	
Renforcer les stocks de médicaments selon les besoins	1 500 000	ECD	
Assurer la PEC effective des sinistrés selon les besoins	PM	ECD	
Faire le tri des blessés (monitoring)	PM	ECD	
Prendre en charge les blessés	PM	ECD	
Approvisionner les équipes de soins en Kit	250 000	DLM	
Renforcer la surveillance epidem.	3 000 000	ECD	
<b>Evacuation des victimes vers les structures de référence</b>			
Mobiliser la logistique pour le transport des blessés	500 000	ECD	
Evacuer les blessés graves vers les structures de référence	10 000 000	ECD	
Prendre en charge les blessés	PM	ECD	
<b>Prise en charge psycho-sociale des victimes</b>			
Effectuer un tri (monitoring)	PM	ECD	
Mobiliser le personnel spécialisé pour la PEC	6 000 000	DLM	
Assurer une PEC collective	PM	ECD	
Assurer une PEC individuelle	PM	ECD	
<b>SOUS TOTAL 2</b>	<b>35 450 000</b>		
<b>Suivi et évaluation</b>			
Organisation des missions de suivi et d'évaluation	2 000 000		
<b>TOTAL</b>	<b>976 712 531</b>		

**TOTAL : 976 712 531**

- **Utilisation du stock national**
- **En annexe plan national méningite et grippe aviaire**

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Situation d'urgence 2: Mouvement de population : Risques sanitaires (Manque d'accès aux soins de base Eclosion de maladies à potentiel épidémique, Manque d'accès à l'Eau potable Traumatisme physiques (Viols, fractures, blessures), Troubles psychologiques)</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>1. Objectifs :</b></li> <li>▪ Assurer la prévention des maladies évitables par la vaccination</li> <li>▪ Assurer gratuitement la PEC des cas</li> <li>▪ Faciliter l'accès aux soins de base y compris les soins maternels et infantiles dans les zones concernées</li> <li>▪ Faciliter l'accès à l'eau potable pour les populations déplacées</li> <li>▪ Assurer un soutien psycho social aux populations déplacées</li> <li>▪ Assurer la PEC des personnes victimes de traumatismes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Stratégies :</b></li> <li>▪ Campagne de vaccination de masse (Rougeole, Polio, Méningite, Fièvre Jaune Tétanos)</li> <li>▪ Information-Education-Communication</li> <li>▪ Renforcement de la surveillance épidémiologique</li> <li>▪ Renforcement de l'offre de soins</li> <li>▪ Prise en charge psychosociale des victimes</li> <li>▪ Prise en charge locale</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Suivi et Evaluation</b></li> <li>▪ <b>Indicateurs de performance :</b></li> <li>▪ Promptitude dans la réaction (&lt; 48 heures)</li> <li>▪ Proportion de victimes couvertes dans les 48 heures (&gt; 50%)</li> <li>▪ <b>Systèmes et outils:</b></li> <li>▪ Supports de collecte des données</li> <li>▪ Registres des victimes</li> </ul>

Activités et budget pour un soutien à 500 personnes/région soit 6 500 personnes

Activités Préparatoires	Cout	Respons.	Période
<b>Renforcement de l'offre de soins</b>			
Accéder aux stocks existant de médicaments, matériel médico technique et consommable	27 479 809	DLM	
Pré positionner des stocks de médicaments et consommables dans toutes les DRS	3 000 000	DLM	
<b>Campagne de vaccination de masse (Rougeole, Polio, Méningite, Fièvre Jaune Tétanos)</b>			
Accéder au stock de vaccins et de consommables	17 788 333	DLM	
<b>Information-Education-Communication</b>			
Pré positionner des stocks de supports d'IEC dans toutes les DRS	2 500 000	DLM	
Acquérir des préservatifs	5 000 000	DLM	
<b>Renforcement de la surveillance épidémiologique</b>			
Diffuser les directives pour la surveillance	1 000 000	DLM	
<b>Prise en charge psychosociale des victimes</b>			
Identifier les structures de référence	2 000 000	DLM	
Identifier le personnel spécialisé	200 000		
<b>Prise en charge locale</b>			
Rendre disponibles des kits d'urgence pour la PEC des blessés	500 000	DLM	
Acquérir du matériel de protection (blouses, masques, lunettes, bottes, gants) des torches, des piles....	6 500 000	DLM	
Acquérir des produits de désinfection	2 500 000	DRS	
<b>Evacuation des victimes vers les structures de référence</b>			
Identifier les structures de référence	Néant	DLM	
Rendre disponibles des kits d'urgence pour la PEC des blessés	500 000	DLM	
<b>S/TOTAL</b>	<b>68 968 142</b>		
<b>Activités d'interventions initiales</b>			
Faire une évaluation rapide dans les zones à haut risque	3 000 000	DLM	
Renforcer le personnel	2 000 000		
Mettre en place des équipes mobiles pour l'offre de soins	18 000 000	DRS	
Renforcer les stocks de médicament selon les besoins	1 500 000	DLM	
Assurer la PEC effective des sinistrés selon les besoins	PM	ECD	
<b>Campagne de vaccination de masse (Rougeole, Polio, Méningite, Fièvre Jaune Tétanos)</b>			
Mobiliser les ressources (matérielles, humaines, financières)	2 000 000	ECD	
Mettre en œuvre les campagnes	40 000 000	ECD	
<b>Information-Education-Communication</b>			
Sensibiliser les populations	30 000 000	ECD	
Distribuer les préservatifs	4 000 000	ECD	
<b>Renforcement de la surveillance épidémiologique</b>			
Mener des investigations épidémiologiques selon les besoins	10 000 000	ECD	
<b>Prise en charge psychosociale des victimes</b>			
Effectuer un tri (monitoring)	PM	ECD	
Rédéploier un personnel spécialisé pour la PEC	3 000 000	DRS	
Assurer une PEC psychosociale collective	3 000 000	ECD	
Assurer une PEC psychosociale individuelle	3 000 000	ECD	
<b>Prise en charge locale</b>			
Faire le tri des blessés (monitoring)	PM	ECD	
Prendre en charge les blessés	PM	ECD	
Acquérir les médicaments pour la prise en charge des cas d'IST/VIH	14 950 000	ECD	
Prendre en charge les cas d'IST/VIH	PM	ECD	
Mobiliser la logistique pour le transport des blessés	500 000	ECD	
Evacuer les blessés graves vers les structures de référence	6 500 000	ECD	
<b>S/TOTAL</b>	<b>141 450 000</b>		
<b>Suivi et évaluation</b>			
Organisation des missions de suivi et d'évaluation	2 000 000		
<b>TOTAL</b>	<b>212 418 142</b>		

Budget 2.1

**TOTAL 212 418 142**

## 2.2 Activités et budget pour un soutien à 300 000 personnes

Activités Préparatoires	Cout	Responsable	Période
<b>Renforcement de l'offre de soins</b>			
Accéder aux stocks existant de médicaments, matériel médico technique et consommable	1 268 298 915 *	DLM	
Pré positionner des stocks de médicaments et consommables dans toutes les DRS	3 000 000	DLM	
<b>Campagne de vaccination de masse (Rougeole, Polio, Méningite, Fièvre Jaune Tétanos)</b>			
Accéder au stock de vaccins et de consommables	821 000 000 *	DLM	
<b>Information-Education-Communication</b>			
Pré positionner des stocks de supports d'IEC dans toutes les DRS	2 500 000	DLM	
Acquérir des préservatifs	5 000 000	DLM	
<b>Renforcement de la surveillance épidémiologique</b>			
Diffuser les directives pour la surveillance	1 000 000	DLM	
<b>Prise en charge psychosociale des victimes</b>			
Identifier les structures de référence	Néant	DLM	
Identifier le personnel spécialisé	Néant	DLM	
<b>Prise en charge locale</b>			
Rendre disponibles des kits d'urgence pour la PEC des blessés	500 000	DLM	
Acquérir du matériel de protection (blouses, masques, lunettes, bottes, gants) des torches, des piles....	25 000 000	DLM	
Acquérir des produits de désinfection	2 500 000	DRS	
<b>Evacuation des victimes vers les structures de référence</b>			
Identifier les structures de référence	200 000	DLM	
Rendre disponibles des kits d'urgence pour la PEC des blessés	500 000	DLM	
<b>S/TOTAL</b>	<b>2 129 498 915</b>		
Activités d'interventions initiales	Cout	Responsable	Période
<b>Renforcement de l'offre de soins</b>			
Faire une évaluation rapide dans les zones à haut risque	3 000 000	DLM	
Renforcer le personnel	2 000 000	DRS	
Mettre en place des équipes mobiles pour l'offre de soins	18 000 000	DRS	
Renforcer les stocks de médicament selon les besoins	1 500 000	DLM	
Assurer la PEC effective des sinistrés selon les besoins	PM	ECD	
Mobiliser les ressources (matérielles, humaines, financières)	2 000 000	ECD	
Mettre en œuvre les campagnes	40 000 000	ECD	
<b>Information-Education-Communication</b>			
Sensibiliser les populations	30 000 000	ECD	
Distribuer les préservatifs	4 000 000	ECD	
<b>Renforcement de la surveillance épidémiologique</b>			
Mener des investigations épidémiologiques selon les besoins	10 000 000	ECD	
<b>Prise en charge psychosociale des victimes</b>			
Effectuer un tri (monitoring)	PM	ECD	
Rédéploier un personnel spécialisé pour la PEC	3 000 000	DRS	
Assurer une PEC psychosociale collective	3 000 000	ECD	
Assurer une PEC psychosociale individuelle	3 000 000	ECD	
<b>Prise en charge locale</b>			
Faire le tri des blessés (monitoring)	PM	ECD	
Prendre en charge les blessés	PM	ECD	
Acquérir les médicaments pour la prise en charge des cas d'IST/VIH	15 000 000	ECD	
Prendre en charge les cas d'IST/VIH	PM	ECD	
<b>Evacuation des victimes vers les structures de référence</b>			
Mobiliser la logistique pour le transport des blessés	500 000	ECD	
Evacuer les blessés graves vers les structures de référence	10 000 000	ECD	
<b>S/TOTAL</b>	<b>145 000 000</b>		
<b>Suivi et évaluation</b>			
Organisation des missions de suivi et d'évaluation	2 000 000		
<b>TOTAL</b>	<b>2 276 498 915</b>		

Budget 2.2

**TOTAL 2 276 498 915**

**Communication et Préviation Météorologique pour une alerte précoce des inondations, des sécheresses, des invasions acridiennes et des feux de Brousse**

**Objectifs sectoriels :**

- Détecter au moins 6 heures à l'avance l'arrivée d'un phénomène météorologique dangereux (une forte ligne de grains) pouvant occasionner une inondation
- Identifier les signes annonciateurs de risque de sécheresse, d'invasion acridienne ou de feux de brousse ;
- Améliorer les informations de prévision et de suivi délivrées aux structures administratives et aux services de l'Etat en charge de la sécurité civile et de gestion des catastrophes, leur permettant de préparer et de gérer l'événement ;
- Assurer simultanément l'information la plus large possible des médias et des populations en donnant à ces dernières des conseils ou consignes de comportement adaptés à la situation ;
- Donner aux autorités publiques à l'échelon national, régional, provincial, départemental et communal, les moyens d'anticiper, par la prévision des stratégies de déploiement des réseaux de télécommunications fiable et efficace.

**Stratégies :**

La préparation sectorielle se concentrera sur les aspects de télécommunications en situation d'urgence et la mise place de systèmes d'alerte précoces pour la prévision, la détection et le suivi des phénomènes météorologiques pouvant occasionner des inondations (une forte ligne de grains), des sécheresses ( fort déficit pluviométrique), des invasions acridiennes ( conditions climatiques favorable à l'éclosion et à la prolifération des acridiens ), des feux de brousse ( fort déficit hydrique et fort vent ) ;

Dans le cadre de la gestion de ces phénomènes, les systèmes d'alertes seront construits autour des composantes suivantes :

- Une composante prévision météorologique ;
- Une composante prévision des crues ;
- Une composante sécurité alimentaire ;
- Une composante de suivi des feux de brousse ;
- Une composante veille acridienne.

La chaîne d'information doit être dissociée de la chaîne d'alerte. Ainsi, l'élaboration de l'alerte est de la responsabilité des services techniques tandis que sa transmission (diffusion) sera de la responsabilité des structures administratives des localités concernées par la catastrophe.

L'organisation sectorielle exigera donc la mise en place d'un dispositif de « vigilance météo », d'un dispositif de « vigilance crues », d'un dispositif de veille environnementale et d'un dispositif de veille acridienne.

Les missions de veille hydrométéorologique seront essentiellement exercées en période de crue, 24 h sur 24 *sur les bassins à risque*, en appui aux services de prévision.

Un bulletin d'information est élaboré que de besoin à destination du public sous la forme d'une carte de vigilance en code couleur, vert, jaune, orange, rouge qui indiquera le niveau du risque météorologique ou d'inondation. En période de crise, la carte sera actualisée plusieurs fois par jour.

L'organisation sectorielle exigera aussi la mise en place d'une capacité minimale de prévision météorologique, de prévision des crues, de prévision des récoltes, de suivi des feux de brousse et de veille acridienne, au sein des services en charge de ces questions :

**Il s'agira à cet effet de renforcer les capacités opérationnelles de :**

- 1) **La Direction de la météorologie** par :
  - 1) La liaison (par fibre optique, faisceaux hertziens ou VSAT) aux sources de données de télédétection (images satellites et images radar) et aux produits de sortie de modèles de prévision météorologique (Centre météorologique Principal de l'ASECNA et Programme SAAGA) ;
  - 2) La liaison (liaison spécialisée BLR, ADSL, liaison fax et téléphone) avec les Structures de la protection civile et de la gestion des catastrophes (Direction générale de la protection civile, CONASUR) ;
  - 3) la densification du réseau pluviométrique existant en dotant chaque chef lieu de Département d'un poste pluviométrique classique et l'acquisition de postes pluviométriques automatisés ;
  - 4) La liaison des postes pluviométriques à la Direction de la météorologie (mise en flotte téléphonique des observateurs) pour une remontée journalière rapide des données pluviométriques;
  - 5) L'acquisition de logiciels adaptés à chaque situation pour le traitement et la production des produits.
- 2) **La Direction Générale des Ressources en Eau** par :
  - 1) La densification du réseau hydrométrique actuel et l'acquisition de stations hydrométriques automatisées ;
  - 2) La liaison des postes hydrométriques à la Direction Générale des Ressources en Eau (mise en flotte téléphonique des observateurs) pour une remontée journalière rapide des données hydrométriques;
  - 3) La liaison de la DGRE avec les structures en charge de la protection civile pour la transmission des données et produits hydrologiques
  - 4) L'acquisition de logiciels adaptés à chaque situation pour le traitement et la production des produits.
  - 5)
- 3) **La Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles** par :
  - 1) La liaison de la DGPSA avec les structures en charge de la protection civile pour la transmission des données et produits sur le suivi de la campagne agropastorale
  - 2) L'acquisition de logiciels adaptés à chaque situation pour le traitement et la production des produits.
- 4) **La Direction Générale des productions végétales**



- 1) La liaison de la DGPV avec les structures en charge de la protection civile pour la transmission des données et produits sur le suivi de la campagne agropastorale notamment de la situation acridienne
- 2) L'acquisition de logiciels adaptés à chaque situation pour le traitement et la production des produits.

5) **La Direction Générale du Suivi Ecologique**

- 1) La liaison de la DGSE avec les structures en charge de la protection civile pour la transmission des données et produits sur le suivi de la situation des feux de brousse
- 2) L'acquisition de logiciels adaptés à chaque situation pour le traitement et la production des produits.

6) **Les Télécommunications**

Toutes les stratégies doivent être mises en place afin de faciliter l'utilisation des ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe. Ainsi cette situation peut comprendre.

7. **Les structures de communication audio visuelle privées**

- la mise en œuvre d'équipement de télécommunication de Terre et par satellite pour prévoir et surveiller les risques naturels, les risques sanitaires et les catastrophes et pour fournir des informations y relatives;
- le partage des informations concernant les risques naturels, les risques sanitaires et les catastrophes avec d'autres Etats et des entités autres que des Etats, et la diffusion de ces informations auprès du public et notamment des communautés exposées;
- la mise à disposition rapide d'une assistance en matière de télécommunication pour atténuer les effets d'une catastrophe;
- l'installation et la mise en œuvre de ressources de télécommunication fiables et souples qui seront utilisées par les organisations de secours et d'assistance humanitaires.
- Les technologies les plus adaptées dans ces genres de circonstance :
  - ✓ La technologie GSM
  - ✓ La technologie CDMA
  - ✓ La technologie BLR
  - ✓ Technologies WIFI et WIMAX
  - ✓ Mise en place des réseaux Vsat et Usat
  - ✓ Mise en place des systèmes GMPCS
  - ✓ Talkie walki
- Signer des conventions en matière d'assistance en situation d'urgence avec les pays voisins.
- Adhérer aux conventions existantes en la matière coordonnées par l'Union Internationale des Télécommunication (UIT) (exemple la convention de Tampere)
- Signer des conventions entre l'Etat et les équipementiers présents au Burkina : ERICSSON, ALCATEL, SIEMENS...

**ETUDE DU CAS EXISTANT**

Le Burkina Faso de nos jours, comporte trois opérateurs mobiles à savoir :

- ✓ CELTEL
- ✓ TELECEL
- ✓ TELMOB

Et un opérateur fixe à savoir :

- ✓ ONATEL.

Tous les trois opérateurs mobiles ont une licence GSM (Global System for Mobile communication) et donc ils utilisent cette technologie pour déployer leurs réseaux sur tout le territoire national.

L'opérateur fixe utilise le raccordement filaire : le RTC (Réseau Téléphonique Commuté) pour desservir les différentes localités et la technologie CDMA (Code Division Multiple Accès) pour le déploiement de son réseau sans fil.

Système de téléphonie utilisé dans les six (6) zones de références choisies comme des points focaux :

Pour OUAGADOUGOU ET BOBO DIOULASSO

- ✓ Téléphonie GSM (téléphonie cellulaire)
- ✓ Téléphonie CDMA
- ✓ Téléphonie filaire

• Pour les 4 autres zones :

- ✓ La téléphonie GSM
- ✓ La téléphonie filaire

Ces différents systèmes de communications peuvent palier aux catastrophes d'ordre mineurs (feux de brousse, inondation, soulèvement de populations, invasion acridienne....)

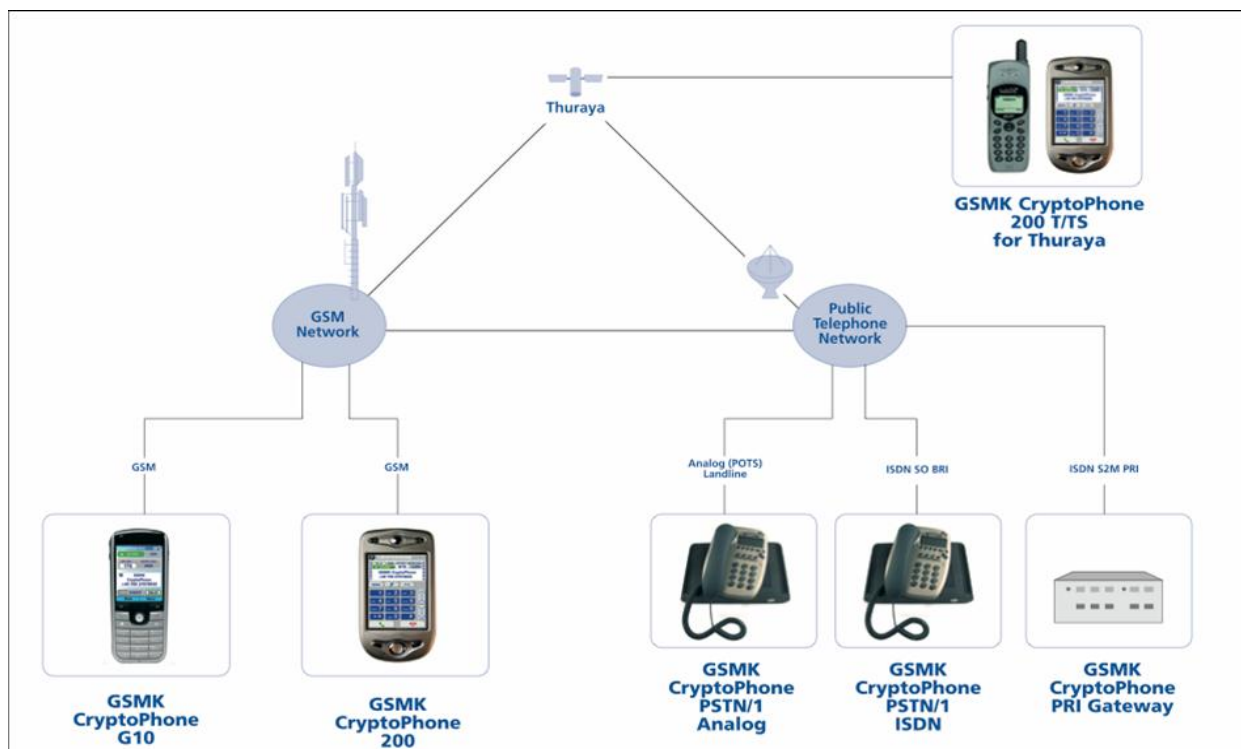
**ETUDE COMPLEMENTAIRE AU CAS EXISTANT**

Les technologies qui peuvent être complétées aux cas existant ce sont les technologies satellitaires. En effet, ces dernières permettent une couverture générale du territoire, ce qui permet de palier la non couverture des réseaux GSM en milieu rurale.

Ce qui peut être envisagé :

- ✓ Doter chaque point focal d'un téléphone satellitaire
- ✓ D'une connexion Internet (Vsat, ADSL, BLR..)
- ✓ Mise en place des conventions citées plus haut

Exemple d'un réseau GMPCS : cas de thuraya



#### Suivi et Evaluation

- **Indicateurs de performance :**

- Les prévisions météorologiques sur les phénomènes météorologiques extrêmes (inondations, sécheresses) sont fiables à plus de 75%
- les structures de la protection civile et de gestion des catastrophes sont informées à temps de l'arrivée de phénomènes météorologiques dangereux dans 75% des cas

(à compléter DGPSA, DGRE pour les aspects Sécurité alimentaire et hydrologiques)

- **Systèmes et outils:**

- Mise en place d'une veille météorologique à la Direction de la météorologie de Mai à Octobre ;
- Traitement et analyse des images satellites et des produits des modèles ;
- Elaboration et diffusion d'avis sur phénomènes météorologiques extrêmes (fortes averses, vents violents, vents de sables, déficit hydrique,)
- Mise en place d'une veille hydrologique à la DGRE de Mai à Octobre
- Evaluation des risques d'inondation dans tous les bassins hydrographiques du pays (informations sur l'emplacement des bassins hydrographiques existants dans les localités concernés, nombre et ampleur d'inondations survenues dans le passé, probabilité d'inondations à venir et conséquences estimées de celles-ci ;
- Classement des bassins hydrographiques en zone à risque potentiel significatif ou comme zone ne présentant pas de risque significatif ;
- Cartographie des risques d'inondation dans toutes les régions où il existe un risque important d'inondation ;
- Production de plans de gestion des risques d'inondation (fixation des niveaux de protection appropriée pour chaque bassin hydrographique et sous bassin, établissement de mesures permettant de respecter ces niveaux de protection).

#### Evaluation des capacités:

	Budget disponible	Besoins financiers	Ressources Humaines disponibles et spécialités	Ressources Logistiques
MPTIC (ARTEL)				
ONATEL /TELMOB				
CELTEL				
Communications audio visuelle privée				
TELECEL				
Direction Météo		50 000 000	2 Ingénieurs météo / 2 Techniciens supérieurs	
DGRE				
DGPSA				
DGPV				
DGSE				
CR/HC				
HCR				
IGB			Cartographie et évaluation des risques	
PAM				
UNDSS				
UNICEF				
OCHA				
MINT				
FEWSNET				
PNUD				
Ministère en charge de la communication				

Croix-Rouge du BF			1 ingénieur 2 volontaires	2 STATIONS HF 1 STATION VHF 40 handset 30 tel cellulaire
-------------------	--	--	------------------------------	---

**Besoins :**

- Matériels de sauvegarde des données (CD, disques dur externes)
- Carburant ;
- Bande de fréquence pour la mise en place des technologies sans fils
- Besoin d'équipements pour le déploiement des réseaux
- Location de bande passante avec les satellites (Intelsat, télé globe, imarsat...)
- Besoin de ressources en numérotation

Activités Préparatoires	Coût	Responsable	
Liaison de la Direction de la Météorologie au Centre Météorologique Principal (ASECNA) et au Programme SAAGA	35 000 000	MPTIC (ARTEL) ONATEL	
Liaison de la Direction de la Météorologie au CONASUR par ligne spécialisée Haut débit	15 000 000	MPTIC (ARTEL) ONATEL	
Liaison de la Direction de la Météorologie au Postes météorologiques par la mise dans une flotte téléphonique des observateurs		ONATEL TELECEL CELTEL TELMOB	
Renforcement du réseau pluviométrique existant en dotant chaque chef lieu de Département d'un poste pluviométrique classique (100 nouveaux postes)	15 000 000	DM	
Renforcement du réseau pluviométrique existant en dotant chaque chef lieu de Province d'une station climatologique (25 nouvelles stations)	125 000 000	DM	
Acquisition de Stations climatologiques automatiques (5 stations) ;	100 000 000		
Acquisition et installation d'un poste de travail à la DM et au CONASUR	10 000 000	CONASUR	
Acquisition de stations Hydrométriques automatiques	PM		
Acquisition de logiciels spécifiques de traitement et d'élaboration des produits météorologiques			
Acquisition de logiciels spécifiques de traitement et d'élaboration des produits hydrologiques			
Renforcement des capacités de prévisions météorologiques de deux ingénieurs et de deux techniciens supérieurs de la météorologie	PM		
Activités d'interventions initiales	Coût	Responsable	
Mise en place d'une veille météorologique à la DM et élaboration des bulletins de prévisions spécifiques		DM	
Suivi et évaluation			
<b>Organiser des missions de suivi et d'évaluation</b>	2 000 000		
<b>Sous Total</b>	<b>2 000 000</b>		
<b>Total</b>	<b>302 000 000</b>		

**Budget**

**302 000 000**

Signification du Code de risque d'inondation :

**Rouge** : Risque de phénomène météorologique dangereux ou de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens ;

**Orange** : Risque de phénomène météorologique dangereux ou de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes ;

**Jaune** : Risque phénomène météorologique modéré ou de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées ;

**Vert** : Pas de vigilance particulière requise

**Recommandations :**

**La commission communication et prévisions météo recommande de:**

- **Doter le CONASUR d'une stratégie de communication pour les situations d'urgence**
- **Désigner un responsable ou une structure chargée de la communication au niveau du CONASUR**

## PROTECTION

**Chef de file : Ministère des affaires étrangères et de la coopération régionale : commission nationale pour les réfugiés (CONAREF) et CONASUR pour les rapatriés**

### 1 – Objectifs sectoriels :

- Assurer dans les 72 heures, l'enregistrement de quinze mille (15 000) demandeurs d'asile en afflux massif faisant partie des trois cent mille (300 000) personnes déplacées dans certaines circonstances et à la demande du gouvernement, avec la collaboration coordonnée des différents partenaires impliqués.
- L'accueil, l'identification, et l'enregistrement des quinze mille (15 000) demandeurs d'asile en afflux massif.
- L'identification et la réinstallation des quinze mille (15 000) réfugiés et demandeurs d'asile faisant partie des personnes déplacées internes.
- La réunification des familles des demandeurs d'asile dans les camps.
- Veiller à l'application des textes nationaux, régionaux et internationaux, auxquels l'Etat Burkinabé est parti en matière de protection internationale.
- La préservation de l'intégrité physique et morale des personnes à protéger.

### 2 – Stratégies et actions à mener :

La préparation sectorielle se concentrera sur :

- L'identification des points de passage et d'accueil des flux massifs d'environ quinze mille (15 000) demandeurs d'asile sur le territoire.
  - Le pré positionnement du matériel de construction, des vivres, des médicaments, dans les zones à risque par les acteurs du domaine de la construction, de la santé, et de la sécurité alimentaire.
- La disponibilité des sites identifiés en direction des pays voisins où il y a latence de crises :

	Sites d'accueil	Sites d'installation
Vers la Côte d'Ivoire	Yendere Batie	Toussiana Gaoua
Vers le Niger	Falangoutou Markoy	Dori Gorom-Gorom
Vers le Mali	Baraboule Gandafabou	Djibo Gorom-Gorom

- La conformité des sites retenus pour l'accueil des demandeurs d'asile selon la réglementation nationale et internationale en vigueur.
- L'élaboration d'un plan topographique des sites d'installation.
- La sensibilisation des populations locales d'accueil y compris des autorités locales et coutumières, en vue de faciliter l'intégration locale des nouveaux arrivants.
- L'implication des populations locales d'accueil, y compris les autorités locales et coutumières dans la gestion des camps.
- La sensibilisation des demandeurs d'asile et réfugiés à la préservation de l'environnement.
- La production de quinze mille (15 000) documents de protection nationaux et internationaux (traités, conventions, protocoles d'accords, lois, décrets...) afin de vulgariser les principes de protection internationale.
- L'organisation et la mise en place des équipes multisectorielles dans les sites d'accueil et dans les camps, notamment :
  - ✓ Sécurité (police, gendarmerie, armée)
  - ✓ Santé, nutrition (Ministère de la santé, OMS, UNICEF, FNUAP, Médecins sans frontières, Croix-Rouge).
  - ✓ Alimentation (PAM, Croix-Rouge, UNICEF, CREDO, CONASUR).
  - ✓ Abris et matériels de survie (HCR, CONASUR, UNICEF, CREDO, Croix-Rouge).
  - ✓ Eau, assainissement, hygiène (MAHRH, CONASUR).
- La production de quinze mille (15 000) documents de protection nationaux et internationaux (traités, conventions, protocoles d'accords, lois, décrets...) afin de vulgariser les principes de protection internationale.
- L'organisation et la mise en place des équipes multisectorielles dans les sites d'accueil et dans les camps, notamment :
  - ✓ Sécurité (police, gendarmerie, armée)
  - ✓ Santé, nutrition (Ministère de la santé, OMS, UNICEF, FNUAP, Médecins sans frontières, Croix-Rouge).
  - ✓ Alimentation (PAM, Croix-Rouge, UNICEF, CREDO, CONASUR).
  - ✓ Abris et matériels de survie (HCR, CONASUR, UNICEF, CREDO, Croix-Rouge).
  - ✓ Eau, assainissement, hygiène (MAHRH, CONASUR).
- La coordination des interventions des chefs de file impliqués dans les opérations : santé, nutrition, abris et matériels de survie, eau/hygiène/assainissement, logistique, sécurité.
- La participation selon les domaines de compétences respectifs et de manière coordonnée avec l'ensemble des partenaires impliqués à l'exécution du plan d'urgence nationale pour les personnes déplacés.

### 3 – Suivi et évaluation des activités menées :

#### Indicateurs de performance :

- 100% des demandeurs d'asile et éventuellement des personnes déplacées ont été enregistrés, identifiés, et installés sur les sites.
- 100% des besoins alimentaires et des besoins en eau des demandeurs d'asile sont satisfaits.
- 100% des demandeurs d'asile a été installé dans des abris.
- 95% des besoins concernant les soins de santé sont couverts.
- 95% des sites répondent aux normes prédéfinies (assainissement, latrines, sécurité).
- 100% des gestionnaires de camps ont été formés.

#### Les systèmes et outils de suivi et évaluation

- Les abris et le matériel de survie sont pré positionnés au niveau des trois antennes régionales.
- Des fiches d'identification, d'enregistrement sont au préalable conçues et pré positionnées.
- Une réunion d'urgence de coordination des différents chefs de file et points focaux, partenaires techniques et financiers, se

- tiendra dès la constatation des afflux massifs.
- Mise en place d'une cellule de coordination constituée des chefs de file.
- Une mission conjointe opérationnelle des chefs de file impliquée sera effectuée pour ouvrir les sites.
- Une réunion d'évaluation après les soixante douze heures sera effectuée pour déterminer la suite des opérations.

#### Evaluation des capacités

Structure /institutions	Budget disponible	Besoins financiers	Ressources humaines disponibles	Ressources logistiques disponibles
CONAREF	aucune prévision pour 2009.( dans ce cas de figure, le HCR mobilisera les fonds en cas d'afflux de réfugiés)	100 000 000	5 agents de protection 1 chauffeur 1 agent de liaison 1 secrétaire	1 Peugeot Partner 5 places  - 1 pick-up
UNICEF				
Mvt Croix-Rouge			60 volontaires(liens familiaux, ENA) 40 volontaires diffuseurs	
UNHCR	En fonction de l'appel d'urgence			
CREDO			7 personnes	1 pick-up Toyota 1 Toyota double cabines
CRS			2 chauffeurs	2 véhicules
PAM				
DGPC				
Intermon Oxfam				
MBDH				
MPF				
TDH Lausanne			6 personnes	1 véhicule
Commission Nationale des Droits Humains				
Ministère de la Justice et auxiliaires de justice				
Ministère de la Defense				
Ministère des Droits humains				
MASSN/ CONASUR				- 1 camion 7T - 6 camions 10T -3 camions 15T - 2 camions 30T - 2 citernes 7500L - 1 magasin /Ouaga.

#### 4 - Besoins du secteur de la protection en cas de catastrophes et/ou de crises :

- Fournitures de bureau : 5.000.000 CFA
- Carburant : 20.000.000 CFA
- 8 ordinateurs de bureau : 9.600.000 CFA
- 1 ordinateur portable : 1.000.000 CFA
- 2 imprimantes : 1.000.000 CFA
- 5 photocopieurs : 1.600.000 CFA
- 20 téléphones portables + recharges : 4.000.000 CFA

Activités Préparatoires	Coût	Responsable	Période
Formation : agents /formateurs	5.000.000	CONAREF / HCR	
Identification des sites d'accueil, d'installation et des antennes	5.000.000	CONAREF/ HCR	
Achat materiel et fournitures de bureaux	22 200 000	CONAREF	
Fournitures et documents juridiques	5.000.000	CONAREF / partenaires	
Réquisition/achatde véhicules 4X4 Et motos		CONASUR/ CONAREF/ Partenaires	
Réunion de concertation avec les partenaires	1 500 000	CONASUR/ HCR/ CONAREF	
Achat de carburant pour les véhicules	20 000 000	CONAREF /HCR	
<b>S/Total 1</b>	<b>58 700 000</b>		
Activités d'interventions initiales	Coût	Responsable	Période
Missions d'évaluation de la situation	4 800 000	CONAREF/ Partenaires	
Préparation des sites	210 000 000	CONAREF/ Partenaires	
Sensibilisation de la population au droit national et international	2 000 000	CONAREF/Part.	
Suivi des interventions	5 000 000	CONAREF	
Organiser les réunifications familiales			
Etablissement des fiches d'identification et d'enregistrement et enregistrer les réfugiés et déplacés	15 200 000	CONAREF/HCR	

<b>S/Total 2</b>	<b>237 000 000</b>		
<b>Suivi et evaluations</b>			
Organisation des missions de suivi des interventions	5 000 000		
<b>S/Total 3</b>	<b>5 000 000</b>		
<b>Total</b>	<b>300 700 000</b>		

**Budget :**

**300 700 000**

### **Recommandations**

En matière d'évaluation des capacités, compte tenu des difficultés à obtenir des chiffres exacts sur les budgets disponibles, la commission recommande le recensement des partenaires opérationnels afin de solliciter leur concours en cas de survenu de catastrophes.

## Coordination et Gestion des Centres d'Accueil et Sécurité du personnel humanitaire et des populations

### Coordination et Gestion des Centres d'Accueil et Sécurité du personnel humanitaire et des populations

**Objectifs sectoriels :**

- Assurer une coordination et une gestion des centres de transit des sites d'accueil et des camps de réfugiés ;
- Assurer la sécurité du personnel humanitaire ainsi que des populations affectées tout au long de l'existence desdits Centres suite à une catastrophe d'ici les 12 prochains mois.

**Stratégies :**

- La préparation sectorielle se concentrera sur les conséquences humanitaires relevant du secteur sécurité recoupant plusieurs risques (Inondation, mouvement de populations, Réfugiés, rapatriés, personnes déplacées et grippe aviaire), ceux-ci engendrant :
  - des problèmes de cohabitation entre réfugiés, rapatriés, déplacés et populations hôtes ;
  - des problèmes de sécurité (criminalité, violence sexuelle)
  - des problèmes de tensions sociales internes
  - la mise en place d'un système minimal de sécurité
  - le renforcement des capacités techniques des Conseils régionaux de sécurité en :
    - pré positionnant les masques à gaz, les extincteurs, les tentes, les lampes tempêtes, le matériel de couchage, le matériel logistique, les gilets fluorescents, les canots de sauvetage etc. ;
  - renforçant les capacités de préparation et de réponse aux urgences des Conseils Régionaux de Sécurité (Cons.Rég.Séc.) en formant 50 agents de sécurité par région administrative (prendre en compte les agents des forces de sécurité et le concept genre) ;
  - redéployant temporairement les agents de sécurité/suppléants ainsi que les moyens matériels et logistiques vers les différents centres.
- La mise en place d'un système minimale de coordination et de gestion des centre de transit, des sites d'accueils et des camps de réfugiés impliquant les acteurs humanitaires, les populations affectées.
- La sensibilisation des personnes affectées sur les règles élémentaires de sécurité ;

**Suivi et Evaluation :**

- **Indicateurs de performance :**
  - La couverture sécuritaire de chaque Centre de transit, site d'accueil et camps de réfugiés au ratio d'un agent de sécurité pour 100 personnes affectées est effective ;
  - aucun cas d'abus ou de violence physique/sexuelle n'est enregistré sur les sites ;
  - aucun incident de sécurité sur le personnel humanitaire en déplacement ou à l'intérieur des camps n'est enregistré ;
  - des rencontres régulières de coordination sont organisées avec toutes les parties prenantes de l'assistance aux personnes affectées ;
- **Systèmes et outils:**
  - Installation d'une Unité de Commandement (UC) dans chaque Centre de transit, sites d'accueil ou des camps de réfugiés dès la création de celui-ci;
  - Suivi quotidien des activités de maintien de l'ordre et de la sécurité au niveau desdits Centres ;
  - Identification/recensement de l'ensemble des acteurs humanitaires et de la population affectée ;
  - Concertations périodiques entre les responsables de l'Unité de Commandement (UC) et ceux des autres acteurs humanitaires pour l'Evaluation sectorielle.

Activités Préparatoires	Coût	Responsable	Periode
Formation des agents membres des conseils régionaux de Sécurité dont les agents de sécurité (50 agents X 7 jours X 13 régions X 3 750 FCFA)	17 062 500		
Participation à l'identification des sites d'accueil et de transit (50 agents X 1 jour X 13 régions X 800 FCFA)	520 000	CORESUR	
Achat et pré positionnement d'équipements complet (masques, gants, bottes (50 X 13 régions X 37 700 FCFA)	24 505 000	CORESUR	
Achat et pré positionnement d'Extincteurs (50 Extincteurs X 13 régions X 99 750 FCFA)	64 837 500	CORESUR	
Achat et pré positionnement des Tentes Militaires (3 Tentes X 13 régions X 300 000 FCFA)	11 700 000	CORESUR	
Tentes Individuelles (2 Tentes X 13 régions X 100 000 FCFA)	2 600 000	CORESUR	

Achat et pré positionnement de chasubles (50 Gilets X 13 régions X 10 000 FCFA)	6 500 000	CORESUR	
Achat et pré positionnement des Canots de Sauvetage à confier aux structures spécialisées (2 Canots X5 000 000 FCFA)	10 000 000	CORESUR	
Achat et pré positionnement d'un reseau de groupe X 13 régions X 500 000 FCFA)	6 500 000	CORESUR	
Achat et pré positionnement des Motos de liaison (1 Moto X 13 régions X 550 000 FCFA)	7 150 000	CORESUR	
Réquisition de 13 Véhicules 4X4 bâchés (pick up mono cabine)		CORESUR	
Achat et pré positionnement des Lampes tempêtes étanches (50 Lampes X 13 régions X6 000 FCFA)	3 900 000	CORESUR	
Achat et pré positionnement de torches étanches (50 Torches X 13 régions X 20000 FCFA)	1 300 000	CORESUR	
Achat et pré positionnement de Matériels et Fournitures de Bureau (13 régions X 270 000 FCFA)	3 510 000	CORESUR	
Achat et pré positionnement de troussees medicales (13 régions X 80 000 FCFA)	1 040 000	CORESUR	
Achat de Nécessaire de toilette (50 agents X 13 régions X 3 000 FCFA)	1 950 000	CORESUR	
Achat et pré positionnement des Lits Pliables (50 Lits X 13 régions X 25 000 FCFA)	16 250 000	CORESUR	
Achat de carburant et lubrifiant (50 Litres X 30 jours X 13 régions X 800 FCFA)	15 600 000	CORESUR	
<b>Sous Total 1</b>	<b>194 925 000</b>		
<b>Activités d'interventions initiales</b>	<b>Coût</b>	<b>Respons.</b>	<b>Période</b>
Prise en charge des agents de l'Unité de Commandement (50 agents X 30 jours X 13 régions X 3 000 FCFA)	58 500 000	CORESUR	
Redéploiement temporaire des agents de Sécurité/suppléants ainsi que des moyens matériels et logistiques (13 régions X 500 000 FCFA)	6 500 000	Cons.Rég. Séc	
Evacuation et Installation des Personnes Affectées	PM	UC	
Identification et Recensement des Personnes Affectées et de leurs Biens	PM	UC	
Sensibilisation les personnes affectées sur les règles élémentaires de sécurité	PM	UC	
Inventaire des structures disposant de matériels susceptible de réquisition	PM	CORESUR	
<b>Sous total 2</b>	<b>65 000 000</b>		
<b>Suivi et evaluation</b>			
Organiser des missions de suivi et d'évaluation	2 000 000		
<b>Sous total 3</b>	<b>2 000 000</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>261 925 000</b>		

**261 925 000**

**RECOMMANDATION** de la commission Nationale de Sécurité (Considérant le nouveau découpage administratif du territoire (Région) et la nécessité de déconcentrer la structure nationale) :La commission chargée de la coordination et la gestion des centres d'accueil et de sécurité du personnel humanitaire et des populations affectées, recommande la création et la mise en place des commissions régionales de sécurité, par la relecture du décret relatif à la commission nationale sécurité.



## Logistique et transport

### Logistique et transport

#### 1. Objectifs sectoriels :

- Transporter ou évacuer les personnes sinistrées
- Acheminer les secours d'urgence et les vivres
- Remettre en état les infrastructures de transport
- Faciliter les formalités portuaires et douanières

#### 2. Stratégies et actions à mener :

- Evaluer dans les 48 heures la situation d'urgence
- Mobiliser et mettre en œuvre les moyens
- Superviser et contrôler la mise en œuvre de la stratégie
- Evaluer à mi-parcours et en fin- parcours l'intervention
- Mettre à jour le plan sectoriel

#### 3. Suivi et évaluation des activités menées :

##### Indicateurs de performance :

- Nombre de personnes transportées
- Quantité de vivres acheminée
- Quantité de non vivre acheminée
- Nombre de formalités douanières et portuaires effectuées

##### Systemes et outils:

- Bordereau de transport des personnes) ;
- Bon de livraison
- Les rapports de mission de suivi et d'évaluation.

#### Contribution des acteurs pour la mise en œuvre d'une capacité de réponse initiale et pour sa mise en œuvre

Structure	Ressources humaines	Budget	Matériel / produit
	<u>Personnel spécialisé disponible et spécialité</u>	<u>Budget disponible</u>	<u>Ressources logistiques</u>
▪ DGTTM	▪	▪	▪
▪ CONASUR	▪	▪	▪
▪ DGR	▪	▪	▪
▪ DGPR	▪	▪	▪
▪ SOPAFER	▪	▪	▪
▪ DGACM	▪	▪	▪
▪ Armée de terre et de l'aire	▪	▪	▪
▪ Secteur privé/transporteurs et entrepreneurs	▪	▪	▪
▪ PAM	▪	▪	▪
▪ Croix-Rouge du BF	▪	▪	•
▪ SOPAFER-B/SITARAIL	▪	▪	▪
▪ <b>TOTAL</b>	▪	▪	▪
<b>GAP financier</b>	▪	▪	▪

**1 Activités et budget pour une aide à 500 personnes par région (500 X 13 = 6 500 personnes)**

Activités Préparatoires	Coût	Responsable
Mobilisation des ressources	PM	DGTTM
Rencontre de concertation	200 000	DGTTM CONASUR
contrat/ Protocole avec des prestataires ou ONG	PM	DGTTM
Mission d'évaluation ( 5 personnes en 3 jours + carburant ) par région	500 000	DGTTM/ CONASUR
Fournitures de bureau	200 000	DGTTM
<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>900 000</b>	
Activités d'interventions initiales	Coût	Responsable
Evaluation rapide de la situation dans les zones et les sites (3 jours)	210 000	
Ouverture et entretien des pistes	25 000 000	
Location de cars (60 pers. par car) 110 x 250 000 CFA	27 500 000	DGTTM
Location camions 24 x 100 000 CFA	2 400 000	DGTTM
Prise en charge des chauffeurs 134 x 5 000 CFA	670 000	DGTTM
Carburant (distance moyenne 900kms A/R Consom. 30 litres /100) 134x189 000 CFA	25 326 000	DGTTM
Transport International Vivres et non vivres (Lome-Ouagadougou = 32,44 CFA x tonnes x kms)	2 600 000	
<b>SOUS TOTAL 2</b>	<b>83 706 000</b>	
Suivi et évaluation		
<b>Organiser des missions de suivi et évaluation</b>	<b>2 000 000</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>86 606 000</b>

**TOTAL : 86 606 000**

## 2. Activités et budget pour une aide à 40 000 personnes

Activités Préparatoires	Coût	Responsable
Mobilisation des ressources	PM	DGTTM
Rencontre de concertation	200 000	DGTTM CONASUR
contrat/ Protocole avec des prestataires ou ONG	PM	DGTTM
Mission d'évaluation ( 5 personnes en 3 jours + carburant ) par région	500 000	DGTTM/ CONASUR
Fournitures de bureau	200 000	DGTTM
<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>900 000</b>	
Activités d'interventions initiales	Coût	Responsable
Evaluation rapide de la situation dans les zones et les sites (3 jours)	210 000	
Ouverture et entretien des pistes	25 000 000	
Location de cars (60 pers. par car) 667 x 250 000 CFA	166 750 000	DGTTM
Location camions 148 x 100 000 CFA	14 800 000	DGTTM
Prise en charge des chauffeurs 815 x 5 000 CFA	4 075 000	DGTTM
Carburant (distance moyenne 900kms A/R Consom. 30 litres /100) 815 x 189 000 CFA	154 035 000	DGTTM
Transport International Vivres et non vivres (Lome-Ouagadougou = 32,44 CFA x tonnes x kms)	16 000 000	
<b>Sous Total 2</b>	<b>380 870 000</b>	
Suivi et évaluation		
Organiser des missions de suivi et évaluation	2 000 000	
<b>TOTAL</b>	<b>383 770 000</b>	

**TOTAL : 383 770 000**

|

## COORDINATION ET SURPERVISION / CONASUR

### Objectifs :

- offrir un cadre permanent de concertation sur les catastrophes ;
- fournir les orientations en vue d'éclairer les décisions liées à la conduite du plan de contingence national multirisques ;
- approuver et valider les rapports et bulletins des autres organes du dispositif ;
- coordonner l'information sur les catastrophes naturelles et les crises humanitaires;
- coordonner la mobilisation des ressources du dispositif ;

### Stratégies :

le CONASUR doit :

- organiser les rencontres pour partager l'information et convenir des approches et des stratégies ainsi que les actions immédiates à entreprendre.
- Veiller à la coordination de toutes les activités prévues en complétant si nécessaire les mesures de préparation et d'activation du plan de Contingence par le Gouvernement.

### Suivi et Evaluation

- **Indicateurs de performance :**
  - Délai d'analyse de la situation (< 24 heures) ;
  - Délai d'intervention en faveur des victimes (dans les 72 heures) ;
  - Nombre d'acteurs et de partenaires impliqués dans l'opération ;
  - Nombre de rencontre de coordination organisées
  - Nombre de rapport de situation.

### Evaluation des capacités:

STRUCTURE/ INSTITUTIONS	Budget Disponible	Besoins Financiers	Ressources Humaines Disponibles	Ressources / Logistiques Disponibles		
<b>CONASUR</b>		332 940 000	33 membres	<b>Véhicules</b>	<b>Capacités</b>	<b>Etat</b>
<b>Secretariat permanent</b>			27 agents	1 Camion	07 Tonnes	en panne
<b>Structures décentralisées du CONASUR</b>			1740 membres	6 Camions	10 Tonnes	assez bon
				3 Camions	15 Tonnes	assez bon
				2 Camions	30 Tonnes	assez bon
				2 Citernes	75 000 Litres	assez bon
				Magasins= 1 magasin MASSN/ Ouagadougou		
				2 véhicules 4X4		bon état

### 1 Activités et budget

#### Activités Préparatoires

	Coût	Responsable
Acquisition de Moyens logistiques (matériels roulant 13 véhicules pick up pour les Régions et deux Land Cruiser pour le CONASUR/SP (15 x 20 000 000)	300 000 000	MEF/PTF
Formation des cadres supérieurs en coordination et gestion des urgences (04 personnes) 2 000 000 par personne	8 000 000	
Quatre (04) ateliers de formation des cadres régionaux et provinciaux en évaluation 4 au niveau central 26 au niveau régional 90 au niveau provincial	12 080 000	CONASUR
Quatre (04) ateliers de concertation avec les acteurs humanitaires	6 040 000	CONASUR
Recrutement de gardiens pour les sites (2 par site) 2gardiens x6 régions x12 mois x 50 000 FCFA	7 200 000	
<b>Total 1</b>	<b>333 320 000</b>	
<b>Activités d'interventions initiales</b>	<b>Coût</b>	<b>Responsable</b>
Evaluation rapide des dégâts (3jrsX4persX20000X6 regions) carb 200 000X6 chauffeur 10 000F/jrx 3x6	2 820 000 Mission conjointe	CONASUR/SP et Démembre- ments PTF
12 Réunions de coordination	1 000 000	CONASUR/ SP
Supervision des activités	9 000 000	CONASUR/SP /CORESUR ET PTF
<b>Total 2</b>	<b>12 820 000</b>	
Missions de suivi et évaluation	2 000 000	
<b>Total 3</b>	<b>2 000 000</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>348 140 000</b>	

Total budget:

**348 140 000**

## Annexe 2 : Check-list – actions du comité de gestion de crise (48h à 2 semaines)

- **Suivi de la mise en œuvre de préparation**

### Récolte de données précises

- Système d'alerte précoce
- Surveillance
- Enquêtes périodiques

- **Phase d'intervention initiale**

- **48H**

- Réunion du comité de gestion crise CORESUR/ CONASUR sur plusieurs niveaux (en fonction de l'ampleur de la crise)
- Evaluation initiale multisectorielle des besoins
- Enquêtes multisectorielles
- Rapport de l'évaluation au CORESUR/ SP CONASUR
- Demande de fonds d'urgence

- **72H/2semaines**

- Opérations sectorielles (santé, eau, nutrition, sec. alimentaire, constructions d'abris...) pour une assistance ne dépassant pas 500 personnes
- Coordination des activités CORESUR
- Enquêtes de suivi
- Rapport de situation au niveau supérieur SP CONASUR
- Ecriture du plan d'action
- Intervention au niveau supérieur et renforcement de l'opération décentralisée en fonction de l'ampleur de la catastrophe, dans les secteurs déterminés (santé, eau, nutrition, sec. alimentaire, constructions d'abris...)
- Rapport de situation au niveau supérieur SP CONASUR
- Suivi des dépenses du fonds d'urgence
- Evaluation de la réponse à la situation d'urgence (fin de 2<sup>ème</sup> semaine)

## Annexe 3 : Terme de référence (chefs de file sectoriels)

L'objectif du plan national multirisques de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires est d'assurer une intervention cohérente et efficace aux situations d'urgence, en mobilisant les différents services techniques de l'Etat, les partenaires techniques et financiers, la Croix Rouge et les ONG/Associations, pour apporter une réponse stratégique dans tous les principaux secteurs ou domaines d'activités, chaque secteur disposant d'un chef de file conformément au tableau ci-dessous :

SECTEURS	CHEF DE FILE
santé	Ministère de la Santé (Direction de la Lutte contre la Maladie (DLM))
nutrition	Ministère de la Santé (Direction de la Nutrition (DN))
sécurité alimentaire	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire)
éducation /enseignement de base	Ministère de l'Enseignement de Base (Direction de l'Allocation des Moyens Spécifiques aux Ecoles)
abris / matériel de survie	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (Direction de études et de la planification)
protection	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale (Commission Nationale pour les Réfugiés (CONAREF))
eau / hygiène et assainissement	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (Direction Générale des Ressources en Eau)
logistique et transport	Ministère du Transport (Direction Général des Transports Terrestres et Maritimes)
réseaux de communication /prévision météorologique	Ministère des Postes, des Technologies de l'Information et de la Communication (Autorité de Régulation des Télécommunication (ARTEL))
coordination /gestion des centres d'accueil et sécurité populations /acteurs	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (Direction Générale de la Protection Civile)

Les chefs de file sectoriels au niveau national ont la responsabilité vis-à-vis du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) à travers son Secrétariat permanent, de garantir

**l'établissement et le maintien de mécanismes appropriés pour la coordination des interventions d'urgence humanitaire en :**

- Assurant une collaboration appropriée avec tous les différents chefs de file concernés ;

- Assurant une collaboration appropriée de tous les partenaires humanitaires œuvrant dans le secteur (y compris les ONG nationales et internationales, le mouvement de la Croix Rouge/du Croissant Rouge, et d'autres organisations internationales) ;
- Etablissant/maintenant des mécanismes de coordination sectorielle appropriés au niveau central et entre le niveau central et le niveau local;
- Garantissant la complémentarité des actions des différents acteurs humanitaires ;
- Mettant en œuvre les interventions d'urgence intégrant des mesures de réhabilitation et de reconstruction ainsi que celles de prévention et de réduction des risques ;
- Veillant à ce que les mécanismes de coordination sectorielle soient adaptés au fil du temps de manière à refléter les capacités des acteurs locaux et l'engagement des partenaires au développement ;

**L'implication des autorités administratives déconcentrées et décentralisées, de la société civile locale en :**

- Mobilisant les structures déconcentrées et décentralisées relevant de leur département ;
- Veillant à ce que les réponses humanitaires renforcent les capacités locales ;

**L'implication des principaux partenaires humanitaires en :**

- Assurant la participation des principaux partenaires humanitaires dans le secteur ;
- Respectant leurs mandats et priorités de programme respectifs ;

**L'intégration des thèmes transversaux prioritaires en :**

- Garantissant la prise en compte des thèmes transversaux prioritaires (environnement, genre, VIH/SIDA, droits humains), dans l'évaluation des besoins sectoriels, l'analyse, la planification et le suivi de la réponse aux urgences ;

**L'évaluation et l'analyse des besoins des populations affectées en :**

- Développant et en harmonisant les outils et méthodes d'évaluations rapides conjointes (Gouvernement/PTF) des besoins et des évaluations sectorielles plus détaillées ;
- Veillant à la participation de son secteur si nécessaires, à une évaluation rapide (dans les 48 heures) et une analyse efficaces et cohérentes des besoins au niveau sectoriel, impliquant toutes les parties concernées selon l'appréciation de la situation qui prévaut sur le terrain ;
- Assurant des évaluations sectorielles plus détaillées (dans les 2 semaines) ;

**La préparation aux situations d'urgence en :**

- Assurant une planification adéquate des mesures d'urgence et la préparation aux nouvelles situations d'urgences ;
- Veillant à la mise à jour régulière des plans d'urgence sectoriels dans le cadre de la mise à jour du plan national ;
- S'assurant de la prise en compte des plans d'urgence sectoriels dans le programme d'action annuel de son ministère ;

**La planification et l'élaboration d'une stratégie d'intervention en :**

Garantissant une action prévisible au sein du groupe sectoriel pour :

- L'identification des insuffisances dans la préparation (mise en place d'une capacité minimale avant la crise) et la réponse aux urgences ;
- L'élaboration/l'actualisation des stratégies de réponse et des plans d'actions convenus pour le secteur,
- L'enseignement des activités passées et réviser les stratégies en conséquence ;
- L'élaboration d'une stratégie de sortie de crise ou de transition pour le groupe sectoriel.

**L'application des normes en :**

- Veillant à ce que les participants du groupe sectoriel connaissent les directives, les normes minimales techniques et éthiques et les engagements pertinents pris par le Gouvernement en vertu du Droit International des Droits Humains ;
- Veillant à ce que les réponses soient conformes aux orientations politiques existantes, aux normes techniques et aux obligations juridiques pertinentes du Gouvernement en matière de Droits Humains ;

**Le suivi et l'établissement des rapports en :**

- Veillant à la mise en place des mécanismes de suivi adéquats afin de passer en revue l'impact du groupe de travail sectoriel ainsi que les progrès accomplis à travers des indicateurs de performance préalablement définis;
- Produisant des rapports périodiques (périodicité à déterminer) et en partageant ces informations détaillées (par âge et par sexe) avec les autres membres du secteur et le CONASUR à travers son Secrétariat permanent (avec l'appui d'OCHA).

**La sensibilisation et l'évaluation des besoins financiers en :**

- Identifiant les préoccupations clés (thématiques pertinentes) en matière de sensibilisation et contribuer par des messages clés aux initiatives de sensibilisation plus larges du SP/CONASUR et des autres acteurs ;
- Evaluant les besoins financiers pour :
  - 1) La mise en place et le maintien d'un niveau minimum de capacité d'intervention ;
  - 2) La réponse initiale dans le secteur ;
  - 3) La mise à l'échelle des interventions depuis la réponse initiale jusqu'à la réhabilitation/reconstruction ;

**La formation et le renforcement des capacités en :**

- Promouvant/soutenant la formation du personnel et le développement des capacités des partenaires humanitaires membres du secteur ;
- Renforçant les capacités de réponse du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (Conseils Régionaux de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CORESUR), Conseil Provinciaux de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (COPROSUR), Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CODESUR), Conseil Villageois de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (COVISUR) et de la Société civile dans les secteurs respectifs.



## Mise en œuvre des activités préparatoires 2008 - 2009

SECTEURS	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Mar	Avr	Responsables
<b>Coordination</b>								S.P CONASUR/ Mini action sociale
1. Achat des moyens logistiques					x	x	x	
2. Formation des cadres				x				
3. Formation déconcentrée						x	x	
4. Réunion coordination		x			x			
5. Elaborer des outils pour les évaluations multi sectorielles					x	x		
6. Elaborer des indicateurs de performance					x	x		
7. Formation des communicateurs					x			
8. Organisation d'une table ronde pour le financement du plan		x						
<b>Santé</b>								DLM
1. Faire l'inventaire des médicaments (paludisme, cholera, maladie diarrhéiques, divers)		x	x					
2. Achat de moustiquaires		x	x					
3. Faire l'inventaire des moyens logistiques		x						
4. Acquérir des tentes et des kits d'urgences				x	x	x		
5. Identifier les structures de référence (p.e.c psychosociale des victimes)		x	x					
6. Identifier le personnel pour les p.e.c. psychosociales		x	x					
<b>Nutrition</b>								DN/Mini Santé
1. Achat de stock pour la lutte contre la malnutrition				x				
2. Pre- positionner les stocks					x			
3. Identifier des structures de référence			x					
4. Mobiliser les moyens logistiques			x	x				
<b>Sécurité alimentaire</b>								SE CNSA / Mini agriculture
1. créer un mécanisme de mise a jour du système d'alerte précoce				x				
2. Identifier des partenaires		x						

<b>Education / Enseignement de base</b>								<b>DAMSE/ Mini enseignement de base et alphabétisation</b>
1. Formation des cadres sur la prévention réduction des risques			x					
2. Achat des abris					x			
3. Achat des matériels didactiques					x	x		
4. Achat des matériels scolaires					x	x		
5. Achat des vivres pour cantine scolaire							x	
6. Pre positionner les stocks						x	x	
<b>Abris /matériel de survie</b>								<b>DEP / Mini action sociale et solidarité nationale</b>
1. Identifier les magasins de stockage		x						
2. Acheter les matériels et fournitures					x	x	x	
3. Pre positionner les stocks						x	x	
<b>Protection</b>								<b>CONAREF Mini affaires étrangères</b>
1. Former les formateurs sur l'accueil, l'identification et enregistrement de réfugiés et déplacés			x					
2. Identifier les sites d'accueil		x						
3. Etablir des fiches d'identification			x					
3. Acheter des matériels et fournitures			x	x	x	x	x	
4. Multiplier et diffuser des documents juridiques			x					
5.. Faire une réunion de concertation avec les partenaires	x							
<b>Eau/hygiène assainissement</b>								<b>DGRE / MAHRH</b>
1. Faire une réunion avec les partenaires de secteur			x					
2. Faire des conventions avec les partenaires et fournisseurs				x				
3. Elaborer des outils pour les évaluations				x	x			

4. Faire l'inventaire des ressources en eau			x	x	x			
5. Pre positionner les stocks								
<b>Logistique Et transport</b>								DGTTM / Mini transport
1. Faire une réunion avec les partenaires du secteur			x					
2. Faire des conventions avec les partenaires et fournisseurs				x				
3. Acheter des matériels et fournitures				x	x	x	x	
<b>Communication /prévis. météo</b>								ARTEL / Mini culture et communication
1. Créer une liaison entre la direction et le centre de météo						x		
2. Créer une ligne haut débit avec le CONASUR			x					
3. Renforcer le réseau pluviométrique					x			
4. Acquérir des matériels et logiciels					x			
5. Renforcer les capacités des prévisions météorologiques				x				
<b>Coordination / gestion centres d'accueil et sécurité des acteurs humanitaires</b>								DGPC / Mini administration territoriale et décentralisation
1. Former les agents des conseils régionaux				x				
2. Participer a l'identification des sites				x				
3. Acheter des matériels et fournitures					x	x	X	

## Annexe 4 : Liste des indicateurs d'alerte précoce

Cartes des risques de catastrophes naturelles et des crises humanitaires potentielles au Burkina Faso (C.R du Burkina Faso)

Risques potentiels que font face les provinces du Burkina et qui peuvent excéder leurs capacités et nécessiter une assistance extérieure											
Provinces	Tornade/ Ouragan	Inondation	Sécheresse	Sécurité Alimentaire	Mouvement de populations	accidents Industriels	Erosion	Tremblements de terre	Volcan	Feux	Epidémies
<b>Région du Centre</b>											
Kadiogo	N/A	H	M	M	H	M	L	N/A	N/A	M	H
<b>Région du Plateau Central</b>											
Oubritenga	N/A	H	M	M	M	L	L	N/A	N/A	M	H
Ganzourgou	N/A	M	M	M	L	L	L	N/A	N/A	M	M
Kourwéogo	N/A	L	M	M	L	L	L	N/A	N/A	M	H
<b>Région du Centre Nord</b>											
Sanmentenga	N/A	M	H	H	L	L	L	N/A	N/A	M	H
Bam	N/A	H	M	M	L	L	L	N/A	N/A	L	M
Namentenga	N/A	M	H	H	L	L	L	N/A	N/A	M	H
<b>Région du Nord</b>											
Yatenga	N/A	M	H	H	H	L	M	N/A	N/A	M	H
Zonoma	N/A	L	H	H	M	L	M	N/A	N/A	M	H
Loroum	N/A	M	H	H	M	L	M	N/A	N/A	M	H
Passoré	N/A	M	H	H	L	L	M	N/A	N/A	M	H
<b>Région du Sahel</b>											
Séno	N/A	M	H	H	M	L	M	N/A	N/A	L	H
Soum	N/A	M	H	H	M	L	M	N/A	N/A	L	H
Oudalan	N/A	M	H	H	M	L	M	N/A	N/A	L	H
Yagha	N/A	H	H	H	L	L	M	N/A	N/A	L	H
<b>Région de Est</b>											
Gourma	N/A	L	M	M	H	L	L	N/A	N/A	M	M
Komandjari	N/A	M	M	M	L	L	L	N/A	N/A	M	M
Gnagna	N/A	L	H	H	M	L	L	N/A	N/A	M	H
Provinces	Tornade/ Ouragan	Inondation	Sécheresse	Sécurité Alimentaire	Mouvement de populations	accidents Industriels	Erosion	Tremblements de terre	Volcan	Feux	Epidémies
Kompienga	N/A	M	L	M	M	L	L	N/A	N/A	M	M
Tapoa	N/A	L	M	H	L	L	L	N/A	N/A	M	M
<b>Région du Centre Est</b>											
Boulgou	N/A	M	M	H	H	L	L	N/A	N/A	M	H
Kourittenga	N/A	H	M	H	H	L	L	N/A	N/A	M	H
Koulpelogho	N/A	M	M	H	M	L	L	N/A	N/A	M	M
<b>Région du Centre Ouest</b>											
Boulkiemdé	N/A	L	M	M	H	M	L	N/A	N/A	M	H
Sissili	N/A	H	L	L	H	L	L	N/A	N/A	M	M
Balé	N/A	H	L	L	M	L	L	N/A	N/A	M	M
Ziro	N/A	M	L	L	M	L	L	N/A	N/A	H	M
Sanguié	N/A	M	M	M	M	L	N/A	N/A	N/A	M	M

<b>Région du Boucle de Mouhoun</b>											
Mouhoun	N/A	M	M	M	M	L	L	N/A	N/A	M	M
Nayala	N/A	L	M	M	L	L	M	N/A	N/A	M	M
Sourou	N/A	M	M	M	M	L	L	N/A	N/A	M	M
Banwa	N/A	H	M	M	M	L	L	N/A	N/A	M	M
<b>Région des Hauts Bassins</b>											
Houet	N/A	H	L	M	H	M	L	N/A	N/A	M	H
Tuy	N/A	H	L	M	M	L	L	N/A	N/A	M	M
KénéDougou	N/A	H	L	M	H	L	L	N/A	N/A	M	H
<b>Région des Cascades</b>											
Comoé	N/A	H	L	M	H	M	L	N/A	N/A	M	H
Leraba	N/A	H	L	M	H	L	L	N/A	N/A	M	H
<b>Région du Centre - Sud</b>											
Nahouri	N/A	H	L	M	H	L	L	N/A	N/A	M	H
Zounwéogo	N/A	H	M	M	M	L	L	N/A	N/A	M	H
Bazèga	N/A	M	M	M	M	L	L	N/A	N/A	M	H
<b>Région du Sud Ouest</b>											
Poni	N/A	H	M	M	H	L	L	N/A	N/A	M	H
Noumbiel	N/A	H	M	M	H	L	L	N/A	N/A	M	H
Bougouriba	N/A	M	M	M	H	L	L	N/A	N/A	M	H
Ioba	N/A	M	L	M	M	L	L	N/A	N/A	M	M

Nb : H=haut M= moyen L= léger N/A= non applicable

## Annexe 5 : Seuils épidémiques

EPIDEMIES	SEUILS
Choléra	1 cas confirmé
Méningite	Taux d'attaque : 8 cas pour 100 000 habitants en 1 semaine
Fièvre jaune	1 cas confirmé
Grippe aviaire	1 cas confirmé

## Annexe 6 : Liste des indicateurs de performance– outils de suivi

Population totale affectée dans la zone couverte:

Zones couverte

Date:

Remplis par:

Indicateurs de performance	Benchmark/Target/ Résultat Escompte	Etat d'avancement	Sources de données	Zones	Partenaire responsable
<b>Protection de l'Enfance</b>					
% d'enfants qui ont participé aux activités récréatives					
% de volontaires qui ont été formés dans les activités récréatives					
% d'enfants qui ont été éduqués sur la violence à travers des activités récréatives					
% de la population sensibilisée sur les droits des enfants dans les conflits					
% des parents, acteurs gouvernementaux, ONG et autres acteurs sur la prévention de la séparation des enfants					
% d'enfants séparés identifiés mis en famille d'accueil					
% d'enfants mis en famille d'accueil, dont les cas ont été revus par les autorités compétentes et/ou les ONG					
% des communautés avec un système de référence pour la réunification des enfants séparés					
% de cas de violence sexuelle identifiés qui ont été					

transporte a l'hôpital/centre de santé					
% de cas de violence sexuel identifiés qui ont reçu de l'assistance médicale et psychologique					
% de personnel de santé formé en assistance et traitement post-viol	Ref. Sphere 1 staff x 10,000 personnes		Rapports d'activités		
% d'enfants libérés qui ont bénéficiés d'au moins une visite de suivi par les autorités compétentes et/ou les ONG					
% d'enfants ayant été associés aux groupes armés bénéficiant d'une éducation formelle et/ou d'un apprentissage métier					

Indicateurs de performance	Benchmark/Target/ Résultat Escompte	Etat d'avancement	Sources de données	Zones	Partenaire responsable
Education					

% d'écoles rouvertes a travers l'assistance d'urgence	100%				
% d'enfants entre 6-15 ans des communautés affectées qui fréquent les centres scolaires temporaires	100% d'enfants déplacés reçoit 3 cours par semaine/50% d'étudiants sont filles/				
% d'enfants entre 6-15 ans des communautés affectées qui ont reçu les livres scolaires	45,000 enfants de 6-15ans ont reçu le matériel scolaire et l'utilisent				
% d'enfants entre 3-5 ans qui fréquent les structures scolaires temporaires (structures pour le Développement et la Survie de la petite enfance)	100% d'enfants déplacés reçoit 3 cours par semaine/50% d'étudiants sont filles				
% d'enfants de 3-5 ans qui ont reçu les matériaux pour le Développement et la Survie de la petite enfance					
% d'écoles qui ont accueilli les enfants déplacés					
% d'enfants bénéficiant de maîtres et para-professionnels formés en alphabétisation/numérotation	Ratio maitre-enfants 1:40				
% d'enfants/écoles qui reçoivent les kits scolaires et les kits récréatifs	3 kits scolaires & 1 kit récréatif x école				
% d'étudiants qui reçoivent des messages socio-éducatifs	80%				
% d'enfants qui bénéficient d'un système d'eau amélioré dans les écoles	Ref Sphère 3 litres/étudiant/jour				
% d'enfants qui bénéficient de latrines adéquates dans les écoles	Ref Sphère: 20 personnes par latrine				
% de relais communautaires formés en hygiène					
% de centres temporaires équipés de chlore et de bidons rétractables					
% de séances de sensibilisation sur l'importance de l'accès aux écoles					
% de séances de sensibilisation avec les autorités et les communautés pour la réhabilitation des écoles des que la sécurité améliore					
<b>Indicateurs de performance</b>	<b>Benchmark/Target/Résultat Escompte</b>	<b>Etat d'avancement</b>	<b>Sources de données</b>	<b>Zones</b>	<b>Partenaire responsable</b>
<b>Santé</b>					
% de vaccinateurs formés	100%				
% de campagnes de mobilisation sociale					
% d'enfants (6m-14ans) qui ont été vaccinés de rougeole	90%				



% d'enfants (6-59m) qui ont reçu une dose de Vit A lors de la vaccination contre la rougeole	95%				
% de la population qui peut bénéficier d'un kit médical d'urgence	1 kit x 1,000 personnes/3 mois				
% de nouveaux cas de diarrhée ayant reçu un traitement adéquat (base sur les protocoles standard)	100%				
% de cas de diarrhée qui ont reçu les SRO					
% de cas traités avec le ACT	100%				
% d'enfants qui ont été traités de IRA	100%				
% de la population (déplacée et communautés hotes) assistée par les cliniques mobiles					
% de ménages ayant reçu des moustiquaires imprégnées	1 moustiquaire x 1 mère & 1 enfant				
% de personnel de santé formé					
% de femmes 15-49 ans qui ont reçu au moins 2 doses de vaccination TT	80%				
% de accoucheuses formées					

Indicateurs de performance	Benchmark/Target/ Résultat Escompte	Etat d'avancement	Sources de données	Zones	Partenaire responsable
<b>Nutrition</b>					
% cas de décès parmi les bénéficiaires sévèrement malnutris admis dans les centres de nutrition thérapeutique	Ref. Sphère <10%		Registres CNT		
% cas de décès parmi les bénéficiaires modérément malnutris admis dans les centres de nutrition supplémentaires	Ref. Sphère <10%		Registres CNS		
% cas d'abandon parmi les bénéficiaires sévèrement malnutris admis dans les centres de nutrition thérapeutique supportés	Ref. Sphère <15%		Registres CNT		
% de cas d'abandons parmi les bénéficiaires modérément malnutris admis dans un centre de nutrition thérapeutique	Ref. Sphère <15%		Registres CNS		
% de cas de guérison parmi les bénéficiaires sévèrement malnutris admis dans un centre de nutrition thérapeutique	Ref. Sphère >75%		Registres CNT		
% de cas de guérison parmi les bénéficiaires modérément malnutris admis dans les centres nutritionnels supplémentaires supportés	Ref. Sphère >75%		Registres CNS		
% d'enfants de 6 à 59 mois ayant été supplémentés en VIT A lors de la campagne de vaccination contre la rougeole	Ref. Sphère >75%		Registres de vaccinations		
% d'enfants de 6 à 59 mois ayant été supplémentés en Fer Acide Folique dans les centres de nutrition supplémentaires	95%		Registres de vaccinations		
% des enfants de 6 à 59 mois ayant bénéficiés de la distribution de biscuits à protéines BP5	30 par enfant par mois		Rapports de distribution		

**Annexe 7 : Liste des fournitures d'urgence**

Abris	Santé	Centres d'accueil	Education	Com et prev. météo	Protection	Transport et logistique	Eau et assainissement	Sécurité alimentaire	Nutrition
250 tentes	Médicaments Paludisme : 100 000 traitements	50 masques à gaz	25 200 fournitures scolaires pour le primaire	Liaison VSAT DM a ASECNA et au Programme SAAGA	5 ordinateurs de bureau	Voir les différents secteurs	51 858 bidons	3 600 tonnes de céréales	8 451 sachets de F75
1250 rlx plast. Sheet.	Médicaments choléra : 3 000 traitements	26 Tentes individuelles	7200 fournitures scolaires pour le secondaire	Liaison DM au CONASUR par ligne spécialisée Haut débit	1 ordinateur portable		34 158 seaux	540 tonnes de légumineuses	17 465 sachets de F100
20 000 nattes	Moustiquaires : 60 000	26 tentes grand format	2520 fournitures scolaires pour apprenants	Liaison DM au Postes météorologiques par une flotte téléphonique	1 imprimante		51 858 gobelets	225 tonnes d'huile	655 878 comprimés de fer
40 000 couvert	Médicaments diarrhéiques/ 3 000 traitements	650 Extincteurs	1080 matériels ludiques	Creation de 100 postes pluviométriques postes	5 photocopieurs		17 286 bouilloires	135 tonnes de sucre	135 216 sachets de plumpy nut
44 158 seaux	Kits PEC blessés : 3 000	650 mat. De couchage	7200 manuels pour le secondaire	Creation de 25 stations climatologiques	20 tel. portable		5 politanks	45 tonnes de sel	19 237 capsules de vitamines A
61 158 gobelets	Vaccins : 300 000	650 gilets fluorescents	25200 manuels pour le primaire	Acquisition de 5 Stations climatologiques automatiques	2 groupes electrogenes		1 pompe immergée	500 kgs de semence maraichères	2 817 comprimés d'acide foliquei
1650 cartons de 48 savons	Mat. de protect. Masques, bottes, gants : 1 000	2 canots de sauvetages	2520 manuels pour apprenants	Acquisition et installation de 2 ordinateurs	1 appareil photo numerique		1groupe electrogène	2 tonnes de maïs et niébé	548 flacons de cotrimoxazole
Friperie Hommes : 60 ballots de 50 kgs Femmes : 120 ballots de 50kgs Enfants : 220 ballots de 50 kgs	Produits de désinfection : 1 000	130 talkie walkie	600 matériels didactiques	Acquisition de 6 postes Thuraya SG-2520				200 tonnes de NPK	177 471 capsules d'amoxicilline
Bouilloires : 19 786		130 lampes tempêtes						50 tonnes d'urée	59 157 flacons d'ampiciline
5 000 Lampes		650 lampes torches						1 000 râteaux, pelles, pioches	6 162 ampoules de gentamycine
30 000									

assiettes									
10 000 seaux de 20 l avec couvercles		13 boites à pharmacie							39 438 flacons de nystatine
Ciment, fer pour réhabiliter 500 maisons		650 nécessaires de toilette							564 flacons de mebendazole
75 000 sticks		650 lits pliables							51554 comprimés de mebendazole
		650 paires de gants							19 904 comprimés d'albendazole
		650 bottes							8 451 pacs de sulfameth
									1409 sachets de résomal
									301 554 kgs d'UNIMIX
									301 554 kgs de CSB
									301 554 kgs de mil, sorgo, mais
									75 388 kgs de niébé
									32 309 kgs d'huile
									21 540 kgs de sucre
									9 650 KGS de CMV
									10 705 boites de BP5

## Annexe 8 : Sommaire financier

### 8.1 Urgence décentralisée : Fournir une aide à 500 personnes par région (500 X 13 = 6 500 personnes)

SECTEURS	Financements disponibles pour le plan sectoriel	Financements à rechercher	Budget total
Sécurité Alimentaire	166 911 079	0	166 911 079
Santé	*	297 946 765	297 946 765
Nutrition	*	40 842 000	40 842 000
Eau, Hygiène, Assainissement	*	56 373 087	56 373 087
Education	736 540 000	133 316 588	869 856 588
Protect. des réfugiés et dépl.	*	300 700 000	300 700 000
Abris et matériels	159 943 000	0	159 943 000
Logistique et transport	0	86 606 000	86 606 000
Com. et prévision météo	0	302 000 000	302 000 000
Gestion des centres d'accueil	0	261 925 000	261 925 000
Coordination et supervision	*	348 140 000	348 140 000
<b>Total FCFA</b>	<b>1 063 394 079</b>	<b>1 827 849 440</b>	<b>2 891 243 519</b>

\* Se référer aux plans sectoriels: les fonds ne sont pas encore attribués au secteur mais pourraient être mobilisés en cas d'appel d'urgence

### 8.2. Coûts estimés pour une réponse complète au pire scénario (voir matrice des risques)

SECTEURS	Financements disponibles pour le plan sectoriel	Financements à rechercher	Budget total
Sécurité Alimentaire	1 260 510 552	0	1 260 510 552
Santé	*	3 253 211 446	3 253 211 446
Nutrition	*	371 571 302	371 571 302
Eau, Hygiène, Assainissement	*	320 292 349	320 292 349
Education	736 540 000	579 684 188	1 316 224 188
Protect. des réfugiés et dépl.	*	300 700 000	300 700 000
Abris et matériels	172 840 000	881 571 500	1 045 411 500
Logistique et transport	0	383 770 000	383 770 000
Com. et prévision météo	0	302 000 000	302 000 000
Gestion des centres d'accueil	0	261 925 000	261 925 000
Coordination et supervision	*	348 140 000	348 140 000
<b>Total FCFA</b>	<b>2 169 890 552</b>	<b>7 002 865 785</b>	<b>9 163 756 337</b>

\* Se référer aux plans sectoriels: les fonds ne sont pas encore attribués au secteur mais pourraient être mobilisés en cas d'appel d'urgence

## Annexe 9 : Normes techniques (selon les normes Sphère)

Tableau des besoins en eau		
Consommation (boisson)	2,5 - 3 litres par jour	Variet suivant le climat et la physiologie
Pratique d'hygiène	2 - 6 litres par jour	Variet suivant les normes sociales et culturelles
Cuisine	3 - 6 litres par jour	Variet suivant le type d'aliments et les normes sociales et culturelles
<b>TOTAL</b>	<b>7,5 - 15 litres par jour</b>	

Les normes visent à quantifier les besoins des personnes affectées par une catastrophe ou un conflit dans les domaines :

- Eau, hygiène et assainissement
- Sécurité alimentaire
- Nutrition
- Aide alimentaire
- Abris et articles non alimentaires
- Soins médicaux

Les personnes doivent avoir accès à l'essentiel et vivre dans la dignité.

### 1.1 Normes communes

- Proposer à la population affectée de participer à l'évaluation, la conception, la mise en œuvre le suivi et l'évaluation du programme.
- Effectuer une évaluation initiale afin d'analyser les causes et les risques pour déterminer si une intervention est nécessaire.
- Proposer une intervention lorsque les besoins essentiels de la population ne sont plus satisfaits.
- Fournir l'assistance sur la base de la vulnérabilité des personnes affectées.
- Suivre et évaluer d'une façon continue le programme afin qu'il soit efficace.
- Donner une formation au personnel pour qu'il puisse mettre en œuvre efficacement les programmes.

### 2.2 Eau, hygiène et assainissement

#### 2.2.1 Eau

- Fournir aux personnes affectées une quantité d'eau suffisante pour couvrir les besoins de consommation, d'hygiène personnelle, de cuisson des aliments ;
- Fournir une qualité de l'eau satisfaisante pour être bue sans risques pour la santé ;
- Disposer d'installations et de matériels suffisants pour collecter l'eau prévue pour la boisson, la cuisson ; des aliments et l'hygiène personnelle.

#### 2.2.2 Elimination des excréments

- Disposer d'un nombre adéquat de toilettes, proches des habitations (50 mètres maximum) ;
- Limiter l'utilisation d'une latrine à 20 personnes ;
- Séparer les toilettes hommes et femmes ;
- Entretenir les toilettes ;
- S'assurer que les toilettes soient confortables, hygiéniques et sûres d'utilisation.

#### 2.2.3 Lutte antivectorielle

- Protéger les personnes des vecteurs porteurs de maladies qui représentent un risque pour la santé en fournissant : des abris salubres, des moustiquaires, contrôlant les poux corporels, protégeant les aliments des mouches, insectes et rongeurs ;
- Maintenir à un niveau acceptable le nombre de vecteurs de maladies ;
- Mettre en œuvre des mesures de contrôle chimique des vecteurs en protégeant le personnel et les personnes affectées : entreposage conforme, vêtements de protection, bains, information sur les risques potentiels des substances utilisées.

#### 2.2.4 Gestion des déchets

- Avoir les moyens d'éliminer les ordures ménagères : les personnes participent à la collecte des déchets, ont accès à un conteneur de 100l. Les déchets d'origines médicales sont séparés, des endroits sont déterminés pour leur destruction.

#### 2.2.5 Drainage des eaux

- Eliminer les eaux stagnantes des zones proches des habitations ;
- Veiller à ce que les installations d'approvisionnement ne soient pas submergées ;
- Veiller à ce que les eaux usées ne polluent pas les sources d'eau.

### 3.3 Sécurité alimentaire

- Permettre au programme, lors de l'évaluation initiale, de tenir compte de la manière dont la population accède à la nourriture et de l'impact de la catastrophe sur la sécurité alimentaire ;

- Baser le programme sur une compréhension des causes, du type et du degré de la malnutrition ;
- Permettre aux personnes d'accéder à des articles alimentaires adéquats et appropriés, tout en maintenant leur dignité ;
- Protéger et soutenir les mécanismes de production primaire ;
- Exercer, lorsque les bénéficiaires le peuvent, des activités rémunérées sans compromettre les ressources sur lesquelles se basent les moyens de subsistance ;
- Permettre aux personnes affectées d'accéder aux produits et services du marché en tant que producteurs, consommateurs et négociants.

#### **4.4 Nutrition**

- Satisfaire les besoins nutritionnels de la population ;
- Satisfaire les besoins nutritionnels des groupes à risque ;
- Aborder la malnutrition modérée ;
- Aborder la malnutrition grave ;
- Aborder les carences en micronutriments.

#### **5.5 Aide alimentaire**

- Combler la lacune entre les besoins et les ressources de la population ;
- Fournir des articles alimentaires appropriés, acceptables, et propres à la consommation ;
- Entreposer, préparer, consommer la nourriture de manière sûre et acceptable ;
- Gérer les denrées au moyen de systèmes transparents ;
- Distribuer la nourriture d'une façon transparente et équitable.

#### **6.6 Abris et articles non alimentaires**

- Accorder la priorité aux abris et établissements existants.
- Assurer la santé, la sécurité, la sûreté et le bien-être de la population affectée ;
- Assurer un degré approprié d'intimité et de séparation entre les abris et ménages ;
- Fournir une habitation digne avec suffisamment d'espace couvert ;
- Concevoir un abri avec suffisamment de confort thermique, de protection contre les intempéries ;
- Se conformer à la construction locale ;
- Réduire l'impact négatif de l'installation sur l'environnement ;
- Disposer de vêtements, de couvertures pour assurer le bien-être et la dignité des bénéficiaires ;
- Fournir du savon pour assurer l'hygiène de chaque ménage ;
- Fournir des ustensiles pour la préparation des aliments.
- Fournir des installations communes pour la cuisine et un éclairage pour assurer la sécurité
- Responsabiliser les ménages à l'entretien de leur abri.

#### **7.7 Soins médicaux**

- Permettre aux personnes d'accéder aux services de santé ;
- Soutenir les systèmes et structures existants dans le domaine de la santé
- Produire un impact maximum en coordonnant entre agences l'accès aux services de santé ;
- Baser les services de santé sur les principes des soins de santé primaires ;
- Standardiser les services cliniques suivant les protocoles et lignes directrices ;
- Guider les services de santé par la collecte de données relative à la santé publique ;
- Prévenir les maladies transmissibles qui contribuent à la morbidité et à la mortalité excessives ;
- Immuniser les enfants de 6 mois à 15 ans contre la rougeole ;
- Diagnostiquer et traiter les maladies infectieuses qui contribuent à la morbidité et mortalité excessives ;
- Prendre des mesures pour éviter les flambées de maladies infectieuses ;
- Détecter, enquêter, contrôler les flambées de maladies transmissibles ;
- Mettre à la disposition un kit minimum pour prévenir la transmission du VIH/sida ;
- Garantir des services appropriés pour la gestion des blessures ;
- Réduire la morbidité relative à la santé mentale, les handicaps et les problèmes sociaux ;
- Assurer des thérapies essentielles aux personnes atteintes de maladies chroniques.

## CODE DE CONDUITE POUR L'ACTION HUMANITAIRE AU BURKINA FASO

### 1. INTRODUCTION

Le Burkina Faso est un pays vulnérable aux catastrophes de plus en plus récurrentes. Les principales catastrophes enregistrées par le Burkina ces dix (10) dernières années sont les épidémies de méningite, la grippe aviaire, les sécheresses, les inondations, les invasions acridiennes et les mouvements massifs de populations.

Au regard des importantes pertes en vies humaines et aux dégâts matériels engendrés par les calamités qui entravent le développement socioéconomique du pays, le Gouvernement a mis en place un dispositif de gestion des urgences, le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation. Depuis sa création, ce dispositif travaille sur le terrain sans préparation efficiente. Dans l'objectif d'améliorer l'intervention de cette structure de coordination nationale, la première session ordinaire du CONASUR, tenue les 21 et 22 mars 2008 à Ouagadougou, a recommandé d'élaborer un Plan National Multirisques de Préparation et de Réponse aux Catastrophes Naturelles et aux Crises Humanitaires, ce qui contribuera fortement à réduire les délais d'intervention et par conséquent le nombre de perte de vies humaines.

Afin de consolider la crédibilité et d'accroître l'efficacité de l'action humanitaire, tous ces acteurs humanitaires (Gouvernement, SNU, Mouvement de la Croix Rouge, ONG et Associations humanitaires) conviennent de se conformer aux dispositions du présent Code de Conduite dans le but de conforter la logique et le professionnalisme humanitaires.

Le but de l'action humanitaire est de promouvoir la dignité des êtres humains en garantissant la jouissance et le plein exercice des droits de l'homme. L'assistance humanitaire vise à sauver des vies, réduire les souffrances, promouvoir l'auto suffisance et le maintien des moyens de subsistance des populations affectées ou exposées au conflit. Ce faisant, les efforts doivent tendre à minimiser l'impact potentiellement négatif des interventions humanitaires.

### 2. Principes humanitaires

L'assistance humanitaire sera fondée sur le droit international des droits de l'homme, le droit des réfugiés, le droit humanitaire international, les principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, et toute autre norme internationale pertinente à laquelle le Burkina Faso a adhéré. Les principes humanitaires fondamentaux sont : la non discrimination, l'humanité, l'impartialité, la neutralité, et l'indépendance.

#### ➤ Non discrimination

- Le principe de non discrimination tel que prescrit dans les principaux textes internationaux de droits de l'homme, sous-tend la jouissance et l'exercice de tous les droits de l'homme. Des mesures efficaces doivent être prises pour assurer la pleine participation des femmes dans la mise en œuvre de l'action humanitaire.
- Il est de la responsabilité du Burkina Faso de veiller en toute circonstance, que les violations graves et massives de droits de l'homme, en particulier celles basées sur la discrimination, soient évitées.

#### ➤ Humanité:

- La souffrance humaine doit être soulagée quel que soit le lieu où elle se produit. La dignité et les droits de toutes les victimes doivent être respectés, protégés et garantis.
- Toutes les parties en conflit se doivent d'accorder un accès libre et inconditionnel aux activités d'assistance humanitaire et au personnel relevant d'organisations humanitaires.

#### ➤ Impartialité:

- L'assistance humanitaire doit être fournie sans distinction en raison de l'origine ethnique, du sexe, de la nationalité, de l'opinion politique, de la race ou de la religion.
- Les intervenants humanitaires s'efforcent de soulager les souffrances individuelles en entreprenant des activités guidées par les besoins des victimes et dans le respect de leurs droits.

#### ➤ Neutralité :

- La neutralité consiste à ne pas prendre partie en faveur de l'un ou l'autre des protagonistes du conflit ou de s'aligner sur l'un des aspects du conflit.
- Conformément au droit international, l'assistance humanitaire doit être fournie en dehors de tout engagement dans les hostilités et sans parti pris dans les controverses de nature politique, raciale, religieuse, idéologique ou autres.
- L'action humanitaire n'est pas un acte partisan ou politique. Les acteurs humanitaires doivent mener leur action en évitant qu'elle ne soit perçue comme tel par l'une des parties en conflit.

#### ➤ Indépendance :

- La communauté humanitaire doit avoir la liberté d'agir sur la base de considérations exclusivement humanitaires, indépendamment de toute interférence et intérêt militaire, politique et économique.

### 3. POLITIQUES HUMANITAIRES

L'action humanitaire sera menée conformément aux axes politiques que sont le respect de la dignité humaine, la durabilité, l'assistance ciblée, la responsabilité et la transparence :

➤ **Respect de la dignité humaine :**

- La protection et la promotion des droits de l'homme sont un aspect fondamental de l'action humanitaire, d'où le rejet de toute complicité active ou passive face aux violations de droits de l'homme et du droit humanitaire international ;
- Obligation de relever toutes les violations constatées ou portées à la connaissance des personnels humanitaires ou/et des autorités publiques compétentes, en particulier les cas d'abus sexuels perpétrés sur les personnes sinistrées ;
- Devoir de communiquer les cas de violations constatées aux autorités gouvernementales compétentes suivant une procédure à convenir ;
- Relever et combattre les actes ou mesures de discrimination de l'assistance humanitaire à l'égard de certains groupes minoritaires nationaux et/ou d'origine étrangère ;
- Recueillir tous les cas d'allégations de violations, notamment, les violences et abus sexuels, tout comme les atteintes ou menaces d'atteintes à l'autorité des représentants du Burkina Faso.

➤ **Durabilité :**

- L'action humanitaire est fondée sur les spécificités locales et vise à consolider les ressources et les mécanismes localement disponibles ;
- Le renforcement des capacités locales en vue de prévenir la survenance de crises futures et les situations d'urgence sont parties intégrantes du mandat humanitaire.

➤ **Assistance ciblée :**

- Engager des opérations transparentes et efficaces sur la base des besoins préalablement évalués, en tenant compte de la spécificité du groupe cible considéré ;
- Le mode opératoire des interventions humanitaires doit demeurer souple en raison du caractère chaotique engendré par la situation de crise humanitaire; cependant, l'intervention ne saurait s'écarter des principes fondateurs de l'action humanitaire.

➤ **Responsabilité :**

- Les acteurs humanitaires sont responsables devant les personnes sinistrées et veillent à ce que les interventions humanitaires aient un impact positif.
- Les autres acteurs humanitaires sont aussi responsables de leur gestion financière devant leurs organes directeurs lorsque ceux-ci existent, et les donateurs qui soutiennent leur action.

➤ **Transparence :**

- Les opérations d'assistance humanitaire sont menées dans le respect des règles de bonne gouvernance. A ce titre elles contribuent à combattre la corruption, la collusion et autres pratiques illégales apparentées. Les acteurs humanitaires doivent s'opposer aux tentatives de corruption et dénoncer les cas vérifiables et/ou établis de corruption ;
- La communauté humanitaire devrait cultiver et promouvoir le libre accès des services aux destinataires légitimes de l'aide humanitaire.

### 4. EXPLOITATION SEXUELLE

L'exploitation et l'abus sexuels sont des violations des normes internationales et des standards universellement reconnus ainsi que de la réglementation en vigueur au Burkina Faso. Ce sont des comportements inacceptables et interdits au regard des acteurs humanitaires.

- a) L'exploitation et l'abus sexuels constituent des comportements indécents qui conduisent à des mesures disciplinaires y compris le renvoi sans préjudice des poursuites pénales notamment en application des articles 406 à 410, 417 alinéa 1 et 422 du code pénal sur les attentats aux mœurs, le viol et l'incitation à la débauche ;
- b) La pratique d'activités sexuelles sur des enfants (toute personne de moins de 18 ans) est formellement interdite en dépit de l'âge de la majorité ou l'âge de consentement au Burkina Faso. La mauvaise appréciation de l'âge de l'enfant ne constitue pas une excuse;
- c) Les moyens comme l'argent, l'offre d'emploi, l'aide matérielle en échange de faveurs sexuelles ou toutes formes de comportement humiliant, dégradant, ou d'exploitation sont interdits, y compris l'échange de faveurs sexuelles contre l'assistance humanitaire qui est destinée aux bénéficiaires ;
- d) Les relations sexuelles entre le personnel des organisations humanitaires et les bénéficiaires de l'assistance humanitaire sont prohibées car elles sont fondées sur des rapports de force déséquilibrés et nuisent à la crédibilité et l'intégrité du travail de ces organisations ;
- e) Dans le cas où un membre du personnel des organisations humanitaires est soupçonné par un collègue de pratique d'exploitation ou d'abus sexuel, travaillant ou non dans la même organisation humanitaire, celui ou celle-ci est tenu de le dénoncer (conformément à la législation en vigueur) et de faire un rapport des faits observés.
- f) Le personnel des organisations humanitaires est tenu de créer et maintenir un environnement qui ne favorise ni l'exploitation ni l'abus sexuel. Les Chefs à tous les niveaux ont une responsabilité particulière à soutenir et développer des systèmes qui protègent l'environnement. Le personnel, lors de l'engagement ainsi que les partenaires desdites organisations doivent en être informés expressément.



## 5. DIRECTIVES OPERATIONNELLES

Afin de garantir la mise en œuvre optimale des principes et politiques humanitaires précités, la totalité des intervenants humanitaires convient de respecter dans l' action les directives opérationnelles dont : la coordination, la liberté d'accès, la sécurité et le recours exceptionnel aux ressources militaires :

### ➤ Coordination :

- Le Gouvernement à travers le CONASUR, les Agences des Nations Unies et les autres intervenants humanitaires s'engagent à agir dans le cadre de la coordination dont les termes de référence sont définis d'un commun accord ;
- Les interventions sont précédées de consultations appropriées au sein des mécanismes de coordination, notamment, la coordination du plan national multirisques de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires, le Comité Inter Agences de Coordination Humanitaire (CIACH), la Réunion d'Informations Humanitaires ou les réunions des groupes sectoriels et tout autre organe de coordination, qui pourrait être mis sur pied ;
- Le partage des informations relatives en particulier aux incidents liés à la sécurité tels le harcèlement du personnel humanitaire et/ou le vol de leurs biens est essentiel à la planification des interventions des organes compétents ;
- La politique de l'emploi et les pratiques de fonctionnement applicables au sein des agences humanitaires, en particulier dans le cadre des Nations Unies, devront être en harmonie avec l'étiquette en vigueur.

### ➤ Liberté d'accès :

- L'efficacité et la durabilité de l'intervention humanitaire sont fortement conditionnées par le plein exercice du droit au libre accès à l'assistance humanitaire par les destinataires légitimes et l'accès du personnel humanitaire aux personnes nécessiteuses.
- Le Gouvernement veillera au respect (si besoin) des corridors humanitaires existants et de ceux qui le seront en fonction de l'amélioration des conditions de sécurité.

### ➤ Sécurité

- Les opérations humanitaires sont menées dans un environnement sans armes, y compris les sites de fourniture de l'assistance humanitaire (camps de réfugiés ou de personnes déplacées internes ou autres sites humanitaires par destination.) Elles doivent résister à toute pression tendant à extorquer des ressources par des autorités chargées du maintien de l'ordre ou des groupes armés, en particulier dans les points de passage ou de contrôle ;
- Des mesures de protection physique doivent être envisagées et prises dans des cas exceptionnels tels que l'évacuation sanitaire.

### ➤ Recours exceptionnel aux ressources militaires :

- Le recours aux ressources militaires est régi par les "Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de Protection Civiles dans le cadre des opérations de secours en situations d'urgences complexes " du IASC. Ce document se trouve en annexe et doit être utilisé comme la référence ;
- L'accès aux personnes nécessiteuses doit en principe se faire par la négociation avec l'autorité exerçant l'effectivité du pouvoir sur le territoire considéré ;
- Il est formellement interdit de faire accompagner les moyens de transport humanitaires ou de faire protéger les sites d'établissement des acteurs humanitaires par des agents porteurs d'armes de guerre ;
- Toutefois, l'accompagnement de l'action humanitaire par des escortes armées peut être envisagé dans des circonstances exceptionnelles, notamment dans des conditions d'insécurité persistantes ;
- Le cas échéant, l'action des unités combattantes chargées de l'ouverture des corridors humanitaires demeurera sous le commandement de la force accompagnatrice, alors que les moyens de transport militaire relèveront de la responsabilité du fournisseur des dits moyens pendant toute la durée de la mission. Leur action devra en toute circonstance demeurer conforme à la nature humanitaire de l'intervention.
- Dans tous les cas, l'autorité exerçant l'effectivité du pouvoir civil et/ou militaire sur le territoire que le convoi empruntera devra donner toutes les autorisations requises en ce qui concerne le principe et les modalités de l'escorte.

## 6. SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CODE DE CONDUITE

Afin de garantir une application efficace des dispositions du présent Code de conduite, le SP CONASUR, le Coordonnateur Humanitaire appuyé par l'organe chargé de la coordination humanitaire (CIACH), surveilleront la conformité de l'action des intervenants humanitaires aux engagements contractés, notamment par :

- Une large diffusion du Code de Conduite auprès de l'ensemble des acteurs humanitaires ;
- La présentation d'un rapport périodique sur son application suivant une fréquence à déterminer ;
- L'animation du plaidoyer pour l'acceptation du Code de conduite par tous les acteurs humanitaires opérant sur l'ensemble du territoire national ;
- La participation au règlement de tout différend qui viendrait à naître de la mise en œuvre du présent Code de Conduite.

## Annexe 11 : Personnes ressources/chef de file

secteurs	Chefs de file	Points focaux PTF	Point focal TASK FORCE	Contacts
Coordination	Tous secteurs	CONASUR	Mr Amadé BELEM	50 34 70 03/ 70 20 07 99 <a href="mailto:secours@conasur.bf">secours@conasur.bf</a>
Santé	Mini Santé (DLM)	OMS	Mme KINDO MASSATA	50 32 46 68 / 70 25 34 00 <a href="mailto:kmassata@yahoo.fr">kmassata@yahoo.fr</a>
nutrition	Mini Santé (Dir. Nutrition)	UNICEF	Mme HELENE OUED	50 32 45 53 / 70 24 24 08 <a href="mailto:helenoued76@yahoo.fr">helenoued76@yahoo.fr</a>
sécurité alimentaire	MAHRH (SE/CNSA)	PAM	Mr SANOU SY	50 31 69 52 / 78 89 42 16 <a href="mailto:syeric_sanou@yahoo.fr">syeric_sanou@yahoo.fr</a>
Education / Enseignement de base	MEBA (DAMSE)	UNICEF	Mr BAMOUNI Innocent	50 35 86 00 / 70 72 56 90 <a href="mailto:bamouni.innocent@yahoo.fr">bamouni.innocent@yahoo.fr</a>
abris /matériel de survie	MASSN/DEP	UNHCR	Mr GANEMTORE Karim	50 31 17 20
protection	MAECR CONAREF	UNICEF	SIMPORE Fulbert	50 30 87 13 <a href="mailto:kogder@hotmail.com">kogder@hotmail.com</a>
Eau/hygiène assainissement	MAHRH (DGRE)	UNICEF	Mr BINGBOURE Jean Mathieu	50 38 64 68 <a href="mailto:bingbouvejim@yahoo.fr">bingbouvejim@yahoo.fr</a>
logistique et transport	Mini Transport (DGTMM)	PAM	ZONGO Jean Claude	<a href="mailto:Jczongo@gmail.com">Jczongo@gmail.com</a>
Communications / prévis. météo	MPTIC (ARTEL)	UNICEF/PAM	Mr GARANE Ali Jacques	50 35 60 32 / 76 67 45 95 <a href="mailto:aigarane@yahoo.f">aigarane@yahoo.f</a>
coordination / gestion centres d'accueil et sécurité pop /acteurs	MATD (DGPC)	UNHCR	BATIONO Ernest	50 30 41 87 / 70 26 88 69 <a href="mailto:yerbat@yahoo.fr">yerbat@yahoo.fr</a>

## Personnes ressources/ participants au processus d'élaboration du plan de contingence

N	NOM PRENOM	STRUCTURE	CONTACTS	E MAIL
1	BELEM Amadé	SP/CONASUR	70 20 07 99	
2	BAMOUNI Innocent	DAMSE	70 72 56 90	<a href="mailto:bamouni.innocent@yahoo.fr">bamouni.innocent@yahoo.fr</a>
3	BATIONO Ernest	DGPC		<a href="mailto:yerbat@yahoo.fr">yerbat@yahoo.fr</a>
4	BINGBOURE Jean Mathieu	DGRE	70 24 99 63	
5	DIANE Aboubakar	DEPC/CONASUR	70 32 37 79	<a href="mailto:bubazi@yahoo.fr">bubazi@yahoo.fr</a>
6	GANEMTORE Karim	DEP/MASSN	50 31 17 20	
7	GARANE Ali Jacques	DGMétéo	76 67 45 95	<a href="mailto:aigarane@yahoo.fr">aigarane@yahoo.fr</a>
8	GUIGMA Romain	CRBF	76 63 84 82	
9	HIEN Sitegné	DGPSA	70 66 92 22	<a href="mailto:r.sitegne@caramail.com">r.sitegne@caramail.com</a>
10	JOHAN Ardalan	AT/SE/CNSA		
11	KANYALA Estelle	DGSV/MRA		<a href="mailto:kanyalaestelle@gmail.com">kanyalaestelle@gmail.com</a>
12	KINDO Massata	DLM	78 80 83 88	
13	KONDE Fodé	UNICEF	70 26 51 89	
14	NOMBRE Constance	DGSUR/SP/CONASUR	50 34 70 03	
15	OUEDRAOGO Hélène	DN	50 32 45 53	<a href="mailto:helenoued76@yahoo.fr">helenoued76@yahoo.fr</a>
16	SANFO Félix Alexandre	OCHA/PNUD	78 83 44 70	
17	SANOU SY Eric	SECNSA	78 89 42 16	<a href="mailto:Syeric_sanou@yahoo.fr">Syeric_sanou@yahoo.fr</a>
18	TAMBOURA Joceline	DPC/SP/CONASUR	50 34 70 03	

### Principales étapes du processus d'élaboration:

- 21-22 février 2008 : Recommandation portant sur l'élaboration d'un plan de contingence national lors de la première session du CONASUR
- 06 mars 2008 : Première rencontre de préparation du processus d'élaboration du plan de contingence (CONASUR/UNICEF/OCHA)
- 10 mars 2008 : deuxième rencontre de réparation du processus d'élaboration du plan de contingence.
- 12 au 14 Mars 2008/ : atelier multisectoriel d'élaboration du 1<sup>er</sup> draft du plan de contingence tenu à Koudougou avec la participation des PTF/OCHA/UNICEF et des différents départements ministériels.

Le travail de consolidation se poursuivra avec l'apport des représentants des services techniques et des plans sectoriels. Un groupe de travail (task force) a été mis en place pour le développement des différentes parties du document qui sera consolidé par les contributions des acteurs sectoriels.

- 25 mars 2008, tenue d'une rencontre au SP/CONASUR pour faire le point sur l'état d'avancement du processus et préparer l'organisation des ateliers sectoriels.
- 08 avril au 31 mai 2008 : tenue de dix (10) ateliers sectoriels
- 21-23 mai 2008 : retraite de la task force à Kaya pour mise en cohérence du document ;
- Réunion sectorielle : mercredi 11 juin 2008 ;
- Finalisation du document : 22 septembre ;

#### **Principales étapes de la mise en œuvre du plan**

- Atelier de validation du plan de contingence : du 16 au 17 octobre 2008.
- Organisation d'une table ronde pour la mobilisation des ressources : Novembre 2008-10-24
- Exercice de simulation d'une réponse à l'urgence : février 2009
- Elaboration des plans régionaux : avril à juin 2009